



ARGYROPOLIS

Ou la Capitale des Etats confédérés

DU RIO DE LA PLATA,

Solution des difficultés qui empêchent la pacification définitive des Provinces
du Rio de la Plata,

Publié à Santiago du Chili,

PAR M. DOMINGO F. SARMIENTO,

Membre de l'université du Chili, de l'Institut historique de France, de la Faculté
des professeurs de l'enseignement primaire de Madrid, etc., etc.,

TRADUIT DE L'ESPAGNOL

Par J.-M.-B. LENOIR (de Lyon),

Vice-recteur de l'université de Valparaiso.

DEUXIÈME ÉDITION,

REVUE ET COMPLÉTÉE

Par ANGE CHAMPGOBERT,

CORRESPONDANT DE LA *Tribuna* DU CHILI;

AGUMENTÉE D'UNE CARTE GÉOGRAPHIQUE ET D'UN BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

PARIS,

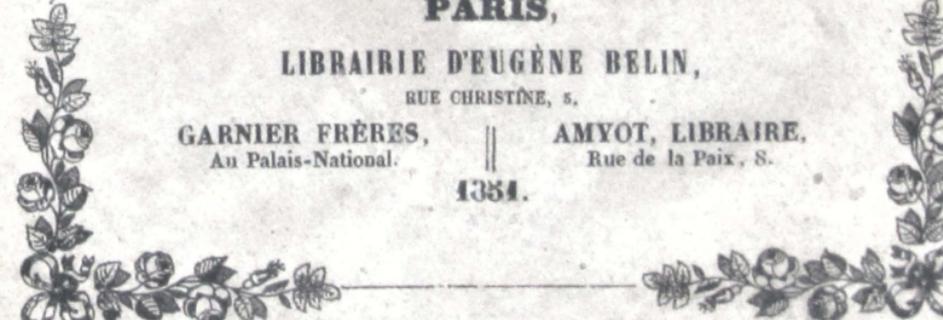
LIBRAIRIE D'EUGÈNE BELIN,

RUE CHRISTINE, 5.

GARNIER FRÈRES,
Au Palais-National.

AMYOT, LIBRAIRE,
Rue de la Paix, 8.

1354.



ARGYROPOLIS

OU LA CAPITALE

DES ÉTATS CONFÉDÉRÉS DU RIO DE LA PLATA,

Solution des difficultés qui empêchent la pacification définitive
des Provinces du Rio de la Plata,

AU MOYEN DE LA CONVOCATION D'UN CONGRÈS NATIONAL ET DE LA CRÉATION
D'UNE CAPITALE DANS L'ÎLE DE MARTIN-GARCIA, AUJOURD'HUI EN POSSES-
SION DE LA FRANCE; POSSESSION DE LAQUELLE DÉPENDENT LA LIBRE
NAVIGATION DES RIVIÈRES DU PARANA, DU PARAGUAY, DE L'URUGUAY
ET DE LEURS AFFLUENTS, ET L'INDÉPENDANCE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA
LIBERTÉ DES RÉPUBLIQUES DU PARAGUAY ET DE L'URUGUAY, ET DES
PROVINCES ARGENTINES DU LITTORAL ;

Publié à Santiago du Chili,

PAR M. DOMINGO F. SARMIENTO,

Membre de l'université du Chili, de l'Institut historique de France, de la Faculté
des professeurs de l'enseignement primaire de Madrid, etc., etc.,

TRADUIT DE L'ESPAGNOL

Par J.-M.-B. LENOIR (de Lyon),

Vice-recteur de l'université de Valparaiso.

DEUXIÈME ÉDITION,

REVUE ET COMPLÉTÉE

Par ANGE CHAMPGOBERT,

CORRESPONDANT DE LA *Tribuna* DU CHILI;

AGUMENTÉE D'UNE CARTE GÉOGRAPHIQUE ET D'UN BULLETIN BIBLIOPHILIQUE.

PARIS,

LIBRAIRIE D'EUGÈNE BELIN,

RUE CHRISTINE, 5.

GARNIER FRÈRES,
Au Palais-National.

||

AMYOT, LIBRAIRE,
Rue de la Paix, 8.

1851.

Jésus lui répondit : « J'ai publiquement parlé a tout le monde, j'ai toujours enseigné dans la synagogue et dans le temple où tous les Juifs s'assemblent ; et je n'ai rien dit en secret... »

Comme il eut dit cela, un des officiers qui était là présent donna un soufflet à Jésus en lui disant : « Est-ce ainsi que vous répondez au grand-prêtre? »

Jésus lui répondit : « Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit ; mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous ? »

Evangile selon SAINT JEAN, chap. XVIII, v. 20, 22, 23.

Laissez dire , laissez-vous blâmer , condamner, emprisonner, laissez-vous pendre, mais publiez votre pensée. Ce n'est pas un droit, c'est un devoir, étroite obligation de quiconque a une idée de la faire connaître, de la produire et mettre au jour. La vérité est toute à tous. Ce que vous connaissez utile, bon à savoir pour un chacun, vous ne pouvez le taire en conscience..... Parler est bien, écrire est mieux, imprimer est excellente chose.

PAUL-LOUIS COURIER,
Pamphlet des pamphlets.

TABLE.

PRÉFACE.	1
INTRODUCTION.	1
CHAPITRE I. Origine et conditions de la délégation à la direction des affaires extérieures faite au gouvernement de Buénos-Ayres par les provinces de la république Argentine.	9
CHAPITRE II. Les provinces unies du Rio de la Plata, le Paraguay et la république de l'Uruguay.	26
CHAPITRE III. La capitale des Etats-Unis du Rio de la Plata.	40
CHAPITRE IV. Attributions du congrès.	57
CHAPITRE V. Argyropolis.	74
CHAPITRE VI. Des relations naturelles de l'Europe avec le Rio de la Plata.	89
CHAPITRE VII. Du pouvoir national	104
APPENDICE. Mémoire présenté par le député de Corrientes à son gouvernement, sur les conférences de Santa-Fé, tenues du 20 au 30 juillet 1830.	123
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.	145
CARTE GÉOGRAPHIQUE.	150

De toutes les questions de politique extérieure, celle de la Plata; l'une des moins connues et les moins comprises de la France, est, sous beaucoup de rapports, la plus digne de son attention. En effet, non-seulement l'honneur du nom français est gravement compromis dans l'Amérique du Sud, mais encore les plus graves intérêts commerciaux sont menacés.

Depuis douze ans la France s'est imposé d'énormes sacrifices pour arriver à une solution définitive de ces difficultés, et chaque jour, malgré tous ses efforts, la situation se complique, la question s'obscurcit.

Toute l'histoire de la Plata est dans la rivalité de deux principes ennemis. Depuis trente ans la lutte est engagée entre *la civilisation et la barbarie* (1) sans qu'on puisse savoir qui l'emportera définitivement.

Le parti de la *civilisation*, né au commencement de ce siècle de la réaction contre le despotisme colonial de l'Espagne, a été à la tête de la guerre de l'indépendance d'où sortit en 1810 la liberté de Buénos-Ayres et, quelques années plus tard, celle de toute l'Amérique du Sud. Inauguré comme gouvernement régulier en 1825, par la présidence de Rivadavia à Buénos-Ayres, le système civilisateur triomphe aujourd'hui au Brésil, au Chili, à la Nouvelle-Grenade, au Paraguay, à l'Uruguay et à Venezuela; dans tous ces pays il fait de nobles efforts pour développer l'instruction, le commerce, l'industrie, et guérir par une paix laborieuse les plaies encore saignantes de la guerre civile.

La *barbarie*, personnifiée jadis au Paraguay par le docteur Francia, continuée aujourd'hui par Rosas à Buénos-Ayres, repousse systématiquement tout ce qui vient du dehors, non-seulement de l'Europe, mais aussi des Etats Américains limitrophes :

(1) On a souvent appelé *Américanisme* la barbarie particulière à l'Amérique Espagnole. C'est une malheureuse expression dont nous évitons de nous servir; elle semble dire que le système qu'elle désigne est celui de l'Amérique du Sud entière, tandis qu'il est seulement adopté par quelques Etats.

elle défend la navigation et le commerce, détruit les routes, ferme les fleuves (1).

La *civilisation* accueille et protège l'Européen qui vient chercher fortune en Amérique, elle enseigne aux peuples qu'elle dirige que les établissements fondés par les étrangers augmentent la richesse du pays, elle accorde même des secours aux entreprises commerciales et industrielles dirigées par des Européens.

La *barbarie* jalouse des étrangers ne se maintient qu'en excitant continuellement contre eux les préjugés et les passions de la partie la moins éclairée des peuples; elle ne reconnaît pas le *droit des gens* et signifie aux étrangers établis dans les pays qu'elle domine « qu'ils doivent s'estimer bien heureux de trouver asile et » fortune dans notre riche Amérique, *quelles que soient les conditions de leur admission* (GAZETTE OFFICIELLE DE BUÉNOS-AYRES. »

La *civilisation* fonde des gouvernements réguliers et durables, réunit les peuples sous une même loi; reçoit les agents diplomatiques et consuls avec les égards qui leur sont dus, respecte les pavillons européens.

La *barbarie* enfante chaque jour des gouvernements monstrueux qu'elle renverse le lendemain, et fractionne de plus en plus le pays en petits Etats sans avenir; elle se joue des envoyés, les flatte, leur fait signer des traités qu'elle viole à peine signés, souvent même les insulte, quand elle ne va pas jusqu'à l'assassinat, comme pour le ministre de Bolivie égorgé il y a deux ans à Buénos-Ayres.

La *civilisation*, enfin, offre à l'Europe un marché annuel de plus de cent millions de produits dont la plus grande partie sort de France.

Le *barbarie*, qui repousse la confiance par la terreur et la spoliation organisées, priverait l'Europe de cet immense débouché, si jamais elle réussissait dans ses tentatives pour dominer toute l'Amérique du Sud.

(1) On désigne dans la Plata les partisans de la *civilisation* par le nom d'*unitaires*, et les sectateurs de la *barbarie* par celui de *fédéraux*. Ces dénominations ne sont que des réminiscences des luttes passées; car aujourd'hui le parti de la *civilisation* ne réclame plus la constitution unitaire, et le parti de la *barbarie* a constitué au profit du despotisme un gouvernement centralisé, absolu, devant lequel ont disparu toutes les influences provinciales.

La France plus que toute autre nation a eu à souffrir dans ses intérêts et son honneur par suite du système barbare qui triomphe depuis plus de vingt ans à Buénos-Ayres.

Rapportons brièvement les principaux faits relatifs à la France.

Premières discussions avec Rosas en 1829.

En 1828 M. Laforest, consul de France, venant d'obtenir au Chili la réparation d'une injure, est refusé par Rosas. — Trois ans plus tard, M. de Vins de Peysac n'est admis en qualité de chargé d'affaires qu'après six mois d'attente, et sous la réserve « que cela ne puisse être un précédent pour recevoir un autre envoyé français. »

En 1858, le ministère Molé ne pouvant obtenir une réparation des violences commises sur trois Français, mit le blocus devant Buénos-Ayres. Après deux ans de négociations inutiles, Rosas allait être vaincu, grâce à l'énergie de l'amiral Leblanc, quand le traité conclu le 29 octobre 1840, par M. de Mackau, mit fin aux hostilités.

Ce traité fut violé deux ans après par Rosas, dont les troupes envahirent la république Orientale malgré les protestations des ministres de France et d'Angleterre. Sous les ordres d'Oribe, ancien président de l'Etat Oriental, l'armée de Rosas mit le siège devant Montevideo. Le 17 février, Oribe déclara, « qu'il ne respecterait ni les biens ni les personnes des étrangers qui prendraient parti pour les sauvages unitaires. » Cette menace s'adressait surtout à dix-huit mille Français établis dans la ville; aussi 5,400 de nos compatriotes de toutes conditions ne pouvant compter sur aucune protection, s'armèrent pour se défendre eux-mêmes; quatorze d'entre eux tombés au pouvoir d'Oribe sont massacrés, et leurs corps, horriblement mutilés, exposés devant le camp. A partir de ce moment la légion française refusa toute transaction, et sur l'ordre de se dissoudre intimé par l'amiral Lainé, les légionnaires renoncèrent à leur qualité de Français pour combattre sous le drapeau oriental.

En 1845, la France et l'Angleterre, changeant encore une fois de politique, résolurent une intervention. Après avoir épuisé toutes les voies de conciliation, leurs envoyés, MM. Deffaudis et Ouseley, dénoncèrent au monde les actes du dictateur de Buénos-Ayres par leur déclaration de blocus du 18 septembre 1845. En voici quelques passages :

« Or, en commençant par la République Orientale, et sans récapituler les spoliations ou les cruautés de l'armée de Buénos-Ayres, qui, depuis le commencement de la guerre, ont excité l'indignation du monde civilisé ; sans discuter cette épithète de *sauvages* donnée aux gens qu'on dépouille et qu'on égorge, non plus que les qualifications d'*unitaires* et de *fédéraux* transportés dans un pays où les partis qu'elles désignent n'ont jamais existé, et où, par conséquent, elles ne peuvent que servir de prétexte à des assassinats ; sans insister enfin sur le fait encore récent et peu connu, quoique malheureusement trop certain, de l'atroce massacre commis de sang-froid, après la bataille d'India-Muerta, sur un millier de prisonniers de guerre, que s'est-il passé dans la République Orientale, depuis que les soussignés se sont retirés à Montevideo ?

» On a éteint et brisé le phare de l'île de Florès (rétabli par le gouvernement de Montevideo depuis qu'il en a repris possession), dans le dessein de multiplier les dangers sur une côte déjà fort difficile.

» On avait prouvé d'avance, au surplus, qu'on ne respectait pas même les naufragés. Les équipages de bâtiments marchands qui venaient de périr avaient été dépouillés et retenus prisonniers.

» Enfin, lorsque l'escadre combinée s'est présentée devant la Colonie pour aider à remettre cette ville entre les mains du gouvernement oriental, la garnison, chargée de la défendre pour le gouvernement de Buénos-Ayres, en a expulsé sans pitié la malheureuse population, accablant surtout les étrangers d'outrages et de mauvais traitements, a forcé et pillé les maisons désertes, y a mis le feu, puis a pris la fuite!...

» De tels faits, dont la plupart ne se reproduisent plus aujourd'hui que chez quelques tribus sauvages, et dont le dernier semble se rattacher à un système général de ruines et de dévastation, trop bien suivi par le gouvernement de Buénos-Ayres sur son propre territoire, loin de se montrer disposé à entrer enfin dans les voies de la conciliation et du droit, a continué au contraire de manifester les tendances les plus hostiles et même de commettre une foule d'actes qui, dans tout autre pays, exciteraient la plus vive indignation.

» Ainsi, les journaux du gouvernement de Buénos-Ayres n'ont point cessé de diriger contre les intentions des puissances média-

trices et la conduite de leurs plénipotentiaires les accusations les plus injurieuses, aussi bien que les plus contraires à la vérité et même à l'évidence des faits.

» Dans l'assemblée qu'on nomme *Salle des Représentants*, et en s'inspirant des communications du gouvernement, il a été tenu un langage plus violent encore que celui des journaux contre les puissances médiatrices, leurs plénipotentiaires et leurs sujets, et ce langage a été sur la place publique l'occasion des menaçantes acclamations de la police.

» Cette police, à la tête de laquelle se trouve une association fautive (1) par une foule de faits sinistres, déchire les papiers de sûreté qui sont délivrés aux étrangers par les consuls; puis, sous prétexte qu'ils n'ont pas de papiers, arrête et incorpore dans les troupes de Buénos-Ayres ces mêmes étrangers depuis les enfants jusqu'aux vieillards, ainsi qu'elle le fait pour la population du pays.

» Profitant au milieu de tout cela de la terreur qu'inspire la vue de ses actes arbitraires et, plus encore, le souvenir de récents et atroces assassinats, dont elle, si active et si habile, n'a pas su découvrir les auteurs, elle fait signer par des étrangers des pétitions à sa louange et en opposition à leurs propres gouvernements.»

Après cette énergique protestation des ministres anglais et français, les hostilités commencèrent; on vit bientôt combien il était impossible à Rosas de résister aux forces de l'Europe; le 20 novembre, toutes les fortifications élevées à Obligado furent détruites par les escadres réunies de France et d'Angleterre, et l'armée de Rosas dispersée. Le Parana, ouvert par ce brillant fait d'armes, vit 117 voiles marchandes entrer à la suite des navires de guerre, en quelques jours les cargaisons furent vendues aux riverains; le vapeur de guerre français le *Fulton*, remonta le fleuve jusqu'à l'Assomption du Paraguay.

Après ce succès, eut lieu un nouveau et incroyable changement de politique. MM. Deffaudis et Ouseley, qui seuls jusqu'alors avaient compris la politique à suivre avec Rosas (la suite ne l'a que

(1) La société de la *Mashorca*, qui a si souvent ensanglanté les rues de Buénos-Ayres par ses assassinats, et dont les chefs sont les plus hauts fonctionnaires de l'Etat.

trop prouvé), furent rappelés par leurs gouvernements et remplacés par M. Hood. Celui-ci, bien que très-favorable à Rosas, vit ses tentatives de conciliation échouer devant les exigences du dictateur de Buénos-Ayres, rendu plus audacieux par la faiblesse et les hésitations de ses vainqueurs.

En 1847, l'Angleterre moins intéressée dans la question que la France, et peu désireuse d'aider une rivale de commerce à s'ouvrir d'immenses débouchés, rappela son escadre, et le blocus fut levé en son nom par lord Howden. La France poursuivait toujours ses négociations infructueuses. M. Walewski continuant l'excellent système de M. Deffaudis, n'obtint rien de Rosas. Son successeur M. Gros ne fut pas plus heureux ; obligé par ses instructions de lever le blocus de Buénos-Ayres, sans abandonner Montevideo, il accorda à cette dernière ville un subside de 200,000 fr. par mois.

Au mois d'octobre 1848, M. l'amiral Leprédour entama de nouvelles négociations. Il ne nous appartient pas de rechercher quels motifs ont pu décider l'honorable amiral à abandonner le système de MM. Deffaudis, Ouseley et Walewski, qu'il jugeait le meilleur au commencement de sa mission. Est-ce, comme l'a dit M. Thiers, dans la séance du 5 janvier dernier, sous la pression constante d'instructions réitérées d'en *finir à tout prix* ? Toujours est-il que le projet de traité, arrêté par M. Leprédour et soumis à l'Assemblée législative au commencement de cette année, est de tous ceux discutés jusqu'à ce jour le plus désastreux pour la France ; car ce n'est en définitive que l'abandon de Montevideo (art. 4-10-11) et la fermeture des fleuves (art. 6) ; aussi l'Assemblée l'a-t-elle rejeté, et l'amiral Leprédour a dû recommencer de nouvelles négociations.

Tous ces faits démontrent l'impossibilité de conclure avec Rosas un traité offrant des garanties sérieuses, et surtout l'impossibilité plus grande encore d'obtenir l'exécution d'aucun traité. Comment faire consentir à la paix un homme dont le pouvoir ne peut subsister que par la guerre.

La barbarie en effet ne se maintient qu'en excitant la haine de l'Europe, en repoussant ses produits, en proscrivant le commerce de ses Etats et de ceux qu'elle opprime en possédant l'embouchure des fleuves. Bien plus, la barbarie tend à faire perdre à l'Europe tout le marché de l'Amérique qu'elle tend à envahir. Si, par son lieutenant Oribe, Rosas conquiert l'Etat Oriental, il ne

s'arrêtera pas là ; depuis longtemps il a révélé ses prétentions sur le Paraguay, et ses récentes discussions avec le Brésil, la Bolivie et le Chili, n'ont d'autre but que de lui donner des prétextes de guerre contre ces Etats. Ce n'est pas seulement la vice-royauté de Buénos-Ayres que le dictateur veut reconstituer à son profit, c'est sur l'Amérique du Sud tout entière qu'il tend à établir son système barbare. Si jamais ses désirs se réalisaient, le Nouveau Monde espagnol entier serait fermé au commerce français et tous les Européens en seraient expulsés.

Il a été jusqu'à ce jour impossible de trouver un moyen d'échapper au danger qui menace tout à la fois l'Europe et l'Amérique. M. Sarmiento soumet aux deux mondes une solution qui présente d'immenses avantages ; peut-être toutes ses magnifiques promesses d'avenir ne pourront-elles pas se réaliser immédiatement ; néanmoins la supériorité des moyens indiqués dans *Argyropolis* est incontestable, la solution est possible, même facile, et mérite un examen attentif.

Dans la traduction d'*Argyropolis*, envoyée de Valparaiso par M. Lenoir, plusieurs passages de l'œuvre de M. Sarmiento étaient transposés, d'autres analysés, et quelques pages enfin complètement supprimées. Pressé par le départ du courrier, M. Lenoir a préféré une correction incomplète à un retard d'un mois. Dans cette nouvelle édition nous rétablissons l'ordre du texte espagnol et les passages omis, dont les plus importants se trouvent : CHAPITRE II, pages 32 à 36, 38 à 41. CHAPITRE V, pages 84, 86, 89, 90, 91, 94.

Argyropolis nous a semblé une œuvre politique et littéraire assez remarquable pour être présentée au public français, telle que l'a conçue son auteur. Le nom de M. Sarmiento suffirait à en recommander la lecture ; car les ouvrages *Civilizacion i Barbarie*, de l'*Educacion popular*, quantité d'opuscules, et la création de plusieurs journaux ont placé l'auteur d'*Argyropolis* parmi les premiers publicistes de l'Amérique du Sud. Rosas s'est d'ailleurs chargé lui-même de faire apprécier le mérite et la valeur de M. Sarmiento en consacrant à l'attaquer huit pages de son 27^e message officiel présenté à la législature à la fin de l'année 1849.

Mais *Argyropolis* n'exprime pas seulement la pensée de son auteur, c'est encore celle de tous les Argentins obligés de fuir leur patrie pour échapper aux violences du système barbare. c'est

celle de tous ces hommes distingués qui, aujourd'hui proscrits et disséminés sur les deux continents, restent comme les derniers dépositaires de la jeune civilisation argentine. »

Chevalier de Saint-Robert.

Dans l'Amérique du Sud, *Argyropolis* a rencontré une approbation unanime parmi les hommes d'Etat qui depuis vingt ans ont fait du Chili l'Etat le plus prospère du Nouveau-Monde espagnol.

Argyropolis enfin se recommande par sa loyauté et sa modération ; ces qualités honoreront encore la cause de la civilisation argentine, qui, ayant déjà pour elle la raison et le talent, sait encore laisser l'arme de l'insulte à ses adversaires.

Que messieurs les membres de l'Assemblée nationale française daignent donc jeter un coup d'œil sur un projet qui leur permet de terminer honorablement, et sans expédition coûteuse, la lutte dans laquelle se trouve engagé depuis si longtemps le drapeau de la France. Tout en gardant ses soldats et ses trésors, la France peut trouver chez la nation qu'elle aura aidée à se constituer plus d'avantages que dans une conquête, plus de débouchés pour son commerce que dans toutes ses colonies réunies.

Il ne faut pas oublier ce fait, sans analogie dans l'histoire de la France, qu'une émigration de quelques milliers de Français dans cette véritable terre promise du Rio de la Plata nous a donné en deux ans, dans la seule ville de Montevideo, une navigation annuelle de 150 bâtiments marchands, et un débouché de 40 millions ; et que les Basques français de Montevideo envoyaient chaque année plus de deux millions à leurs familles.

En présence de ce résultat on pourrait dire que, comparée à la Plata, la Californie elle-même n'est pas le Pérou.

ANGE CHAMPGOBERT.

Paris, 18 novembre 1850.

INTRODUCTION.

Combien d'années ne s'est-il pas écoulé depuis le commencement de la guerre qui désole les rives de la Plata ! Que de sang et de millions n'a-t-elle pas coûtés déjà, ne coûtera-t-elle pas encore ! De quelles veines sort ce sang, et quelle est la fortune qui se dépense ? Qui a intérêt à la prolongation de la guerre ? Pourquoi se bat-on, et quels sont ceux qui se battent ? Qui peut prévoir le dénouement de tant de complications ? N'y aurait-il pas un moyen, à la portée de tous, pour concilier les intérêts qui se heurtent ?

Cet opuscule a été inspiré par la pensée de suggérer (à la suite d'une étude approfondie des antécédents de la lutte, de la géographie du pays et des institutions argentines) un moyen de pacification qui mette un terme aux maux présents, tout en coupant le mal lui-même dans sa racine, en arrêtant la source de toute complication nouvelle, et en donnant une constitution définitive à ces contrées.

Cet écrit est adressé aux gouvernements confédérés des provinces Argentines, au chef des forces qui assiègent Montevideo, et aux représentants de la France dans le Rio de la Plata ; de la France qui soutient la défense de la place attaquée, parce qu'elle croit le sort

de ses nationaux intéressé au dénouement de la lutte ; et enfin au gouvernement du Paraguay, qui a également un rôle forcé à remplir dans ce drame sanglant.

Il n'y a que les populations des provinces Argentines et celles de la bande orientale, qui ne peuvent prendre une part active aux événements, accablées qu'elles sont par le fléau de la guerre, et opprimées par les pouvoirs absolus et irresponsables dont elles ont armé ceux qui les gouvernent, afin qu'ils fussent à la hauteur des difficultés contre lesquelles ils avaient à lutter : elles ne peuvent que souffrir, payer et attendre !

Aucun sentiment hostile ne dictera les pages qui vont suivre. Elles ont pour base le *droit écrit*, qui résulte des traités, conventions et pactes qui ont eu lieu entre les gouvernements fédéraux de la république ou confédération Argentine. Les moyens que nous proposons sont non-seulement légitimes, légaux et fondés en équité, mais encore ils sont d'accord avec la législation qui sert de base à tous les pouvoirs actuels de la confédération. Ils sont appuyés sur les intérêts de tous ceux qui prennent part à la lutte, ils sont fondés sur la constitution géographique du pays, ils offrent un avantage qu'il était impossible d'espérer, celui de laisser chacun dans la position qu'il occupe, de rendre les peuples libres sans rien bouleverser, de terminer la guerre sans qu'il y ait des vaincus, et d'assurer l'avenir sans qu'il y ait besoin de nouveaux sacrifices.

Finir la guerre, constituer le pays, mettre un terme aux animosités, concilier des intérêts divergents, conserver les autorités existantes, jeter les bases du développement de la richesse, et donner à chaque province et à chaque Etat intéressé ce qui lui appartient : ne sont-ce pas là des avantages suffisants pour obtenir qu'on ne discute pas à la légère le moyen qui est proposé pour les obtenir ?

La France est au premier rang des Etats engagés dans cette question. Ses subsides soutiennent Montevideo ; ses soldats occupent Martin-Garcia. Sa décision exercera donc une irrésistible influence sur les événements prochains comme sur les circonstances futures de la lutte ; mais la dignité d'une nation aussi grande, mêlée par accident à des questions aussi petites pour elle, lui impose le devoir de leur donner une solution à la hauteur de son pouvoir et de la position qu'elle occupe parmi les nations civilisées. La question du Rio de la Plata est pour l'Europe entière d'un intérêt permanent. L'émigration européenne commence à s'agglomérer sur ces plages, les complications que sa présence fait naître à Montevideo se reproduiront à l'avenir avec une énergie croissante en raison de l'augmentation continuelle de l'émigration. Il y a aujourd'hui cent mille Européens dans le Rio de la Plata ; dans cinq ans il y en aura un million !

Les peuples, comme les individus, s'attirent et se groupent par affinités de religion, de mœurs, de climat,

d'idiomes, et de tout ce qui constitue le caractère spécial d'une civilisation. Ce qui prédomine dans le Rio de la Plata, c'est l'émigration française, espagnole et italienne, c'est-à-dire l'émigration des pays catholiques du midi de l'Europe vers les pays catholiques du midi du Nouveau-Monde. La France est la nation qui, par son influence, par son pouvoir et par ses institutions, représente sur la terre la civilisation latine et artistique du Midi. La France a bien fait de s'emparer jusqu'au dénouement, du rôle que lui assigne, dans le Rio de la Plata, sa position à la tête des nations méridionales de l'Europe, auxquelles son influence impose instinctivement ses institutions, ses arts, ses modes et ses mœurs. L'Angleterre et le protestantisme de la race anglo-saxonne ont trouvé dans l'Amérique du Nord un peuple digne de les représenter dans les futures destinées du monde ; mais y a-t-il dans l'Amérique du Sud un terrain préparé pour une égale reproduction de la civilisation française et catholique ?

Après la France, dont l'intervention peut exercer une grande influence sur la question, ceux qui peuvent faire le plus pour la réalisation de l'idée pacifique que nous émettons, ce sont les gouvernements fédéraux et indépendants du littoral des rivières qui se réunissent pour former le fleuve de la Plata. C'est pour eux une question de vie ou de mort. Si l'île de Martin-Garcia revient sous le pouvoir du gouvernement de Buénos-Ayres, il suffira d'un bateau à vapeur armé en guerre, se promenant dans les eaux du Parana, pour que la soumission et le silence règnent sur

les deux rives. Adieu alors tout règlement de la navigation des rivières, si souvent sollicité par les gouvernements fédéraux de Santa-Fé, de Corrientes et d'Entre-Rios, et à tant d'autres décisions si cautelement différées jusqu'à la réunion d'un congrès, qu'on a mis tant d'art à faire oublier ! Adieu fédération ! adieu égalité entre les provinces ! Le gouvernement de Buénos-Ayres tiendra sous ses pieds les peuples de l'intérieur qu'il dominera par le moyen de la douane du *port unique*, tout comme le geôlier domine les prisonniers par le moyen de la porte qu'il garde. L'île de Martin-Garcia est, à l'entrée des rivières, ce qu'est le verrou à la barrière d'un passage. Malheur à ceux qui seront dans l'impasse, quand le gouvernement d'une seule province aura de nouveau mis à sa ceinture la clef qui l'ouvre et qui le ferme ! C'est là que sont les destinées futures du Rio de la Plata ! L'intérieur, à l'ouest de la Pampa, se va mourant de mort lente ; trop éloigné, beaucoup trop éloigné des rivières et de la côte, dont le commerce européen enrichit les villes existantes, et où il en créerait de nouvelles en peuplant le désert et développant la civilisation.

Toute la vie tend à se transporter auprès des rivières navigables qui sont les artères des États. Par elles arrivent de toutes parts et se répandent tout à l'entour le mouvement, la production, les objets manufacturés ; par elles s'improvisent en peu d'années, villes, villages, richesses, puissance, armées, idées même ! Mais, si quelqu'un a intérêt à maintenir dans le néant, pour

quelques années de plus, cet avenir assuré aux provinces littorales, il ne sera pas si fou que de le laisser naître!

Au premier rang des hommes intéressés au contraire à faciliter le mouvement, brille le gouverneur de la province d'Entre-Rios. Son nom est le plus glorieux de tous ceux que puisse présenter la confédération Argentine. Chef d'une armée toujours victorieuse, gouverneur d'une province dont la presse périodique s'est élevée à une grande hauteur, et qui a su donner une bonne organisation à l'instruction primaire; serait-ce en vain que se tourneraient vers lui les regards des autres provinces de la confédération, et des Argentins séparés de la famille commune? Serait-ce en vain qu'ils auraient espéré d'entendre sortir de sa bouche cette parole **CONGRÈS**, qui pourrait aplanir tant de difficultés? Mais, dans l'histoire comme dans la vie, il y a des minutes desquelles dépendent les plus grands événements! La France rendra l'île de Martin-Garcia au délégué des relations extérieures, rien de plus juste. Et ensuite? Ensuite, l'histoire oubliera qu'il y avait un certain général, gouverneur d'Entre-Rios, qui gagna des batailles et mourut obscur dans sa pauvre province.

Nous avons dû lui dire cela, lui indiquer les moyens, lui signaler le but. Il est parmi les premiers hommes qui doivent et peuvent en poursuivre l'exécution sans manquer à leur devoir, sans sortir des limites du droit naturel et écrit. Mais on ne rompt pas brusquement avec les antécédents, les hommes

ne s'improvisent pas. Le général Urquiza est le second chef éminent de la confédération Argentine, il l'a fait triompher de ses ennemis par la force des armes; c'est lui qui, en qualité de gouverneur de la province d'Entre-Rios, est le plus vivement intéressé dans la question qui va nous occuper. Sera-t-il au nombre de ces hommes qui ont bien su s'élever jusqu'à une certaine hauteur, mais qui, arrivés là, n'ont pas su mesurer le nouvel horizon qui s'offrait à leurs regards, ni comprendre que chaque situation a ses devoirs, et que chaque situation de la vie doit être un échelon qui conduise à une position supérieure; hélas! l'histoire est malheureusement pleine de faits pareils!

Quant à nous, nous aurons rempli, pour la dernière fois peut-être, le devoir que nous impose le sang argentin qui coule dans nos veines; trop heureux si nos idées pouvaient être utiles à la patrie commune, autant qu'est vif et sincère le dévouement qui nous anime!

ARGYROPOLIS.

CHAPITRE I.

Origine et conditions de la délégation. à la direction des affaires extérieures faite au gouvernement de Buénos-Ayres par les provinces de la république Argentine.

Si l'on veut éviter des erreurs déplorables dans toutes les questions qui divisent les opinions des hommes, il faut commencer, avant d'entrer en discussion, par bien établir le sens que l'on donne aux mots ; afin d'éviter ce qui arrive quelquefois, que des gens qui ne pouvaient s'entendre avant de s'être expliqués, se trouvent cependant d'accord sur le fond des choses. Cette pratique, indiquée par la prudence dans les questions ordinaires, doit être scrupuleusement suivie quand il s'agit de la discussion du sujet le plus important qui se soit offert jusqu'aujourd'hui à l'attention de

l'Amérique, d'un fait débattu par les armes et par la diplomatie, avec le sang et la fortune des populations riveraines du Rio de la Plata.

Montevideo, le Paraguay, la navigation des rivières, la délégation à la direction des affaires extérieures; aucune de ces expressions ne passera par notre plume, sans que nous ayons consulté ses antécédents, compulsé l'histoire, et sans que nous lui ayons donné sa véritable importance; et si nous n'arrivons pas à faire universellement accepter les conséquences que nous aurons déduites des faits que nous allons étudier, du moins les principes et les causes resteront en dehors de toute controverse, pour servir de base à d'autres conclusions émanées de jugements plus sains que le nôtre. D'un autre côté, nous voulons apporter à cet examen la plus sévère impartialité, afin d'éloigner toute prévention de l'esprit de ceux qui seraient le moins disposés à partager nos opinions.

Comme l'acteur le plus important de cette grande question de la Plata, qui fait tant de bruit dans le monde, est *le délégué à la direction des affaires extérieures de la confédération Argentine* (1), nous devons avant tout vérifier de qui émane cette délégation, quel fut son objet et quelles sont ses fonctions, sans quoi nous nous exposerions à nous tromper dans l'appréciation des faits, faute de connaître le caractère et l'importance des personnages auxquels fut attribuée cette direction.

Pendant les premières années de la lutte de l'indépendance, comme les Provinces-Unies n'étaient pas reconnues par les nations étrangères, nos relations extérieures furent insignifiantes et de peu d'éclat. La présidence de don Bernadino Rivadavia attira dans la ville de Buénos-Ayres les agents accrédités par quelques nations européennes, parmi lesquels l'Angleterre

(1) C'est aujourd'hui le général Rosas. (Note du traducteur.)

se fit représenter par un envoyé d'un rang supérieur, et tel qu'on a coutume d'en placer auprès des puissances qui viennent après les quatre ou cinq grands cabinets européens.

Après la dissolution du Congrès et la démission du président, la nation restait dans un état qui fut caractérisé par le mot d'*acéphalie* ; n'ayant à sa tête aucune autorité qui émanât de la volonté ni de l'élection des diverses provinces qui la constituent, et près de laquelle les agents diplomatiques pussent représenter leurs gouvernements respectifs. De là vint la nécessité, en attendant que la République se constituât, de charger quelqu'un des gouvernements du maintien des relations extérieures.

Le colonel Dorrego, alors gouverneur de Buénos-Ayres, *sollicita* la délégation à la direction des affaires étrangères, auprès des divers gouvernements des Provinces ; et ceux-ci la concédèrent, soit directement, soit par délégués, soit enfin par des lois sanctionnées par les diverses législatures. Les articles des conventions qui furent faites à cette occasion, fournissent par leur texte et par la liaison qui existe entre eux, des renseignements positifs sur l'objet et les conditions *de la délégation à la direction des relations extérieures* faite au gouverneur de Buénos Ayres *sur sa demande*. Ce ne fut que pour faire face aux difficultés du moment, jusqu'à la réunion d'une assemblée délibérante, congrès ou convention préliminaire, à laquelle on devait procéder immédiatement ; le gouvernement de Buénos-Ayres allant jusqu'à signaler dans ces stipulations, le lieu qu'il croyait convenable pour la première réunion du Congrès. Dans la convention signée par don Manuel Moreno, au nom du gouvernement de Buénos-Ayres, avec le gouvernement de Cordova, il est stipulé, article v : « Que les gouvernements de Buénos-Ayres et » de Cordova conviennent d'inviter eux-mêmes, après s'être » mis d'accord avec celui de Santé-Fé, les autres provinces

» de la République à se réunir en Congrès général pour
» l'organiser et pour la constituer. » Et par l'article viii :
« En attendant que le gouvernement de la République s'é-
» tablitte constitutionnellement, celui de la province de
» Cordova autorise pour sa part celui de Buénos-Ayres à
» diriger les relations extérieures, et s'engage à solliciter
» l'autorisation des gouvernements avec lesquels il se trouve
» en dissidence. » 21 septembre 1829.

L'article xv de la convention signée entre Santa-Fé et Buénos-Ayres par l'envoyé *ad hoc* don Thomas Guido pour Buénos-Ayres, et par don Domingo Cullea pour Santa-Fé, conclue à Buénos-Ayres le 18 octobre 1827 et ratifiée par le général Viamont et par don Stanislas Lopez, est ainsi conçu :
« Les gouvernements de Buénos-Ayres et de Santa-Fé con-
» viennent d'inviter les autres provinces de la République à
» se réunir en Congrès national pour l'organiser et la cons-
» tituer. » Par l'article xvi « le gouvernement de Santa-
» Fé autorise celui de Buénos-Ayres à diriger les relations
» extérieures avec les États européens et américains, et s'en-
» gage à obtenir l'adhésion des provinces d'Entre-Rios et
» de Corrientes. »

Par le traité signé le 4 janvier 1831 entre Buénos-Ayres, Santa-Fé et Entre-Rios, ratifié le 10 par le général Balcarce à Buénos-Ayres, les parties contractantes stipulent « d'in-
» viter toutes les autres provinces de la République à se
» réunir en Fédération avec les trois du littoral, et à ce que,
» par le moyen d'un Congrès général fédératif, on règle
» l'administration générale du pays sous le système fédé-
» ral, son commerce intérieur et extérieur et sa navigation,
» la répartition et le recouvrement de *révenus généraux* ;
» en prenant pour bases les moyens d'assurer le mieux
» possible l'agrandissement et la tranquillité de la Répu-
» blique, son crédit intérieur et extérieur, la souverai-

› neté, l'indépendance et la liberté de chaque province. ›

Mais la pièce où est le plus évidente cette condition de la prochaine et immédiate réunion d'un Congrès général, est la note que présenta au gouvernement de San-Juan, don Juan de la Cruz Vargas, *envoyé de Buénos-Ayres*, en faisant part de la mission qu'il tenait du colonel Dorrego, alors gouverneur de Buénos-Ayres et qui l'accréditait auprès de celui de San-Juan, par un décret du 1^{er} septembre 1827. (Tout ce qui va suivre est extrait du Registre officiel de la province de San-Juan, livre second, numéro 24, page 1^{re}, novembre 1827.)

« La nature même des choses, dit don Juan Vargas, veut
› que la République ait un centre d'unité en attendant
› qu'elle se constitue, et que la personne qui sera déléguée
› par les autorités provinciales, puisse s'occuper de suite des
› deux branches importantes, de la guerre et des relations
› étrangères. *C'est au jugement seul des autorités provin-*
› *ciales* qu'est et doit être confiée l'élection de la personne
› qui représentera la nation à titre *provisoire* et *seulement*
› *jusqu'à la réunion d'une Assemblée nationale délibé-*
› *rante* : et si le soussigné se hasardait jusqu'à oser ouvrir
› une opinion sur la personne à déléguer, il se permettrait
› d'indiquer son Excellence le gouverneur de la province de
› Buénos-Ayres : parce que, en premier lieu, il a en vue
› le commandement de l'armée qui se trouve en campagne
› (l'armée d'opérations contre le Brésil), et de l'escadre na-
› tionale, ou pour mieux dire, de ce qui reste de l'une et de
› l'autre ; en second lieu et relativement aux relations
› extérieures, parce que Buénos-Ayres est la ville où se
› trouvent les ministres et agents diplomatiques des puissances
› qui entretiennent des relations d'amitié avec notre
› République ; en troisième lieu, parce que quelques pro-
› vinces l'ont déjà désignée, et récemment celle de Mendoza,

» par une loi du 30 septembre passé ; et enfin parce que les
» qualités éminentes de sa personne (il s'agit du colonel
» Dorrego) offrent une garantie suffisante contre tout dan-
» ger d'une *usurpation abusive* du mandat, parce que cette
» garantie est fournie par toute sa conduite, et par les
» preuves non équivoques données en faveur de l'autorité
» des peuples ; se mettant à leur niveau (suivant les expres-
» sions de sa circulaire), dès les premiers actes de son gou-
» vernement ; et enfin par ses efforts persévérants à la tête
» de l'opposition qui renversa (avec l'influence et l'appui des
» provinces) ces autorités qui abusèrent de la confiance et
» de la bonnefoi des peuples (1). Les provinces pourront
» librement indiquer les bases qu'elles voudront, dans la
» supposition que le gouvernement de Buénos-Ayres con-
» sentit à se charger de la délégation sus-énoncée, et il ne
» le ferait qu'en vertu de son patriotisme, et pour rendre un
» service important à la cause publique, puisqu'il se trouve
» en meilleure position que tout autre gouvernement et plus
» à portée de le faire.

» En conséquence de ce qui précède, et pour ne pas con-
» tinuer l'*acéphalie* dans laquelle nous nous trouvons, nous
» devons, *sans perdre un moment*, concourir à la formation
» d'une assemblée délibérante, qu'elle soit un congrès ou
» une convention préliminaire ; et le soussigné croit devoir
» indiquer que la préférence doit être accordée à la conven-
» tion préliminaire plutôt qu'au congrès constituant, parce
» que la convention pourrait se réunir plus prompte-
» ment que le congrès ; parce qu'elle pourrait préparer des
» bases fixes sur lesquelles le congrès s'appuierait plus tard
» avec plus de certitude, en évitant les hésitations et les er-

(1) Allusion au gouvernement de Rivadavia et au Congrès de 1826, qui déclarèrent Buénos-Ayres capitale de la République sous le système uni-taire.

» reurs, et si l'on veut, les fautes et les aberrations qu'on a
» déjà eu à déplorer ; et enfin parce que c'est la conven-
» tion qui paraît obtenir le plus d'assentiment dans les
» autres provinces ; le soussigné pouvant assurer qu'il a vu
» s'exprimer dans ce sens les deux provinces si intimement
» unies à celle de San-Juan, par lesquelles il a commencé sa
» mission. (San-Luis et Mendoza.)

» Et comme en se décidant pour la réunion d'une assem-
» blée délibérante, convention ou congrès, cette province
» doit également indiquer le lieu où elle se fera , le soussi-
» gné croit devoir conseiller le choix de San-Lorenzo ou de
» Santa-Fé, et dire qu'il a fait pencher les deux provinces
» qu'il a visitées pour le point de San-Lorenzo. »
» « Il serait surabon-
» dant que le soussigné s'efforçât de persuader à son Excel-
» lence le gouverneur et à la législature, comme à toute la
» province, que la disposition de celle de Buénos-Ayres est
» de ne pas se séparer en un seul point de l'opinion et de la
» volonté générales, réglant sa conduite sur celle de toute
» la République, respectant religieusement ce qui sera
» sanctionné par la majorité des peuples qui la composent ;
» que Buénos-Ayres est prête à donner toutes les preuves
» de franchise et de confraternité qui seraient jugées né-
» cessaires pour persuader que ses conseils ne sont dictés
» par aucune idée intéressée ni mesquine ; que le point cen-
» tral vers lequel se dirigeront tous ses efforts, ce sera l'hon-
» neur et la dignité de la République ; qu'elle en a donné
» une preuve en se mettant *en paix* avec toutes les provin-
» ces et traitant avec elles *d'égale à égale*, et que le digne
» chef qui la préside a suivi la même marche relativement à
» tous les gouvernements de la nation ; sa conduite se mani-
» festant sans détours ni réserves, dans le langage de la
» circulaire ci-dessus mentionnée du 20 août. »

En vertu de cette déclaration de principes faite d'une manière si solennelle par l'envoyé de Buénos-Ayres, la Junte provinciale de San-Juan, en sa séance du 20 octobre de la même année, fit à son tour la déclaration suivante :

« Art. 1. La province de San-Juan autorise le gouverneur et capitaine général de la province de Buénos-Ayres, pour les affaires de guerre et pour les relations extérieures, jusqu'à la réunion du Congrès national.

» Art. 2. La province de San-Juan autorise également le gouvernement de Buénos-Ayres à former amitié, alliance offensive et défensive avec toutes les Républiques du continent américain, et à recevoir leur coopération à la guerre contre l'empire du Brésil, etc., etc. »

Et comme si la Junte de représentants de cette province eût craint que *la délégation à la direction des relations extérieures* qu'elle faisait au gouvernement de Buénos-Ayres, n'éloignât la prochaine réunion du Congrès, qui devait y mettre un terme; en la même séance où fut concédée la *délégation provisoire*, et sous la même date, elle sanctionna ce qui suit, en lui donnant force de loi :

« Art. 1. La province de San-Juan déclare que sa volonté formelle est que la nation ne reste pas inconstituée.

» Art. 2. Elle se décide pour la formation d'une convention ou congrès général, qui devra réorganiser la nation et la constituer sous la forme d'un gouvernement représentatif, républicain fédéral.

» Art. 3. La Constitution que donnera le Congrès général à la République, sera révisée et sanctionnée par la province. »

La délégation provisoire à la direction des relations extérieures dépend de telle manière du libre arbitre des gouvernements des provinces, qu'elle a été renouvelée aux mêmes conditions que la première fois, à chaque changement de gouvernement qui a eu lieu à Buénos-Ayres. Par la loi

rendue par la chambre des représentants de la province de San-Juan, du 8 août 1836, fut sanctionné ce qui suit :

« Art. 1. La province de San-Juan renouvelle la loi du 20 octobre 1827, en autorisant son Excellence le gouverneur de Buénos-Ayres, don Juan Manuel de Rosas, à connaître des questions nationales de guerre et de relations extérieures, *jusqu'à ce que soit donnée la Constitution qui doit régir la République*, et à former alliance offensive et défensive avec les autres Républiques américaines. » (Registre officiel de la province de San-Juan, 1836, n° 1, liv. 1.) A la suite de cette loi est reproduit le traité qu'on a nommé *traité quadrilatère* (1) et la loi de 1833 qui a constitué San-Juan partie intégrante de l'alliance; avec l'intention manifeste de rappeler *au délégué*, qu'en vertu du pacte fédéral existant, la province se réservait le droit de révoquer ce délégué, d'inviter à la réunion du Congrès, et tous les droits émanés dudit traité, lequel, dans son article 1^{er}, déclare en vigueur et force les traités antérieurs qu'ont faits les mêmes gouvernements (2). »

(1) On désigne ainsi dans toute la république Argentine, un traité signé par les quatre provinces du littoral des rivières, le 25 janvier 1822, qui fut corroboré par un autre traité en date du 4 janvier 1831, et auquel ont successivement adhéré toutes les autres provinces Argentines; ce traité forme le pacte fédéral encore actuellement en vigueur.

(2) Extrait du Registre officiel de San-Juan, n° 4, livre 2; San-Juan, 25 février 1833. « L'honorable Assemblée des représentants de la Province, » faisant usage de la souveraineté dont elle est investie et de ses pouvoirs » ordinaires, rend le décret suivant qui a et aura valeur et force de loi. » — Art. 1^{er}. La province de San-Juan s'unit à l'alliance des provinces littorales, et s'engage de la manière la plus solennelle à l'accomplissement de » tous et de chacun des articles que comprend le traité définitif d'alliance » offensive et défensive, signé le 4 janvier 1831 à Santa-Fé. — Art. 2. Le » pouvoir exécutif de la province fera connaître officiellement cette résolu- » tion à toutes les provinces sœurs et confédérées, répondant de cette ma- » nière à toutes les communications de leurs dignes gouvernements à cet » effet. »

Ainsi donc, c'est dans ce but qu'on a réglé constitutionnellement : 1° les motifs, l'esprit et la limite de la délégation, dans la note de l'envoyé Vargas, qui motiva la loi du 20 octobre, accordant au gouvernement de Buénos-Ayres la délégation *provisoire*, jusqu'à la réunion du Congrès annoncé ; 2° une loi du même jour, montrant l'intention de la législature de n'accorder une telle délégation que jusqu'à la convocation prochaine ; 3° renouvellement de la délégation dans la personne du général Rosas, par la loi de 1836, jusqu'à la réunion du Congrès ; 4° reproduction et continuation du traité quadrilatère, pour faire constater les droits du gouvernement de la province à réunir le Congrès et supprimer la délégation.

Tel est le droit public écrit qui régit non-seulement la *délégation à la direction des relations extérieures*, mais encore l'initiative pour la convocation du Congrès.

Le traité quadrilatère dont nous avons parlé, corroboré par celui du 4 janvier 1831, établit comme une des fonctions de la commission permanente à réunir à Santa-Fé, « d'inviter toutes les provinces de la République, quand » elles seront en pleine liberté et tranquillité, à régler, par » le moyen d'un Congrès fédératif, l'administration du pays » sous le régime fédéral, son commerce intérieur et extérieur, le montant et la répartition des revenus généraux, » et le paiement de la dette de la République. »

Le statut provisoire que se donna la province d'Entre-Rios en l'année 1822, où se signa le traité quadrilatère, fournit un témoignage de cet esprit de dépendance de la convocation du Congrès général des provinces. « La province d'Entre-Rios se déclare et se constitue, *seulement à* » *titre provisoire, et jusqu'à la sanction et aux décisions* » *définitives d'un Congrès général*, sous la forme de gouvernement représentatif et indépendant, régi par les lois

» qu'établissent les présents statuts. » Art. 2. « Elle forme
» une partie intégrante de la confédération des Provinces-
» Unies du Rio de la Plata, et ne fait avec elles qu'une seule
» nation, qui sera gouvernée par un Congrès général, aux
» décisions duquel, dès aujourd'hui, elle prend l'engage-
» ment de se soumettre, s'en rapporter, et tenir, sans con-
» tradiction, tout ce qui lui appartiendra. »

La guerre civile qui a désolé la République depuis 1829 jusqu'à 1842, a empêché la réalisation de ce vote unanime émis par tous les peuples, à toutes les époques et dans toutes les circonstances. On aurait dû craindre, sans nul doute, qu'une fois l'un des gouvernements provisoirement confédérés, autorisé à exercer une partie des attributions du pouvoir exécutif national, il opposât des résistances, retards et obstacles, sous tel ou tel prétexte plus ou moins plausible, pour empêcher la convocation du Congrès; parce que l'intérêt personnel du gouvernant ainsi autorisé le pousserait à conserver, le plus longtemps qu'il lui serait possible, le pouvoir confié seulement à titre provisoire ou pour une courte durée. Mais cette usurpation, qui n'est malheureusement pas sans exemple dans l'histoire des peuples, avait toujours contre elle, d'abord la teneur du traité quadrilatère on ne peut plus formelle à cet égard, et ensuite le droit primitif, inhérent à toutes les nations et à tous les gouvernements, de faire cesser ce qui n'est que provisoire, et de demander l'accomplissement de la condition en vertu de laquelle est stipulée la partie du traité convenu déjà en exécution.

Les gouvernements confédérés ne peuvent légitimement s'écarter de la convocation d'un congrès, ni stipuler par eux-mêmes d'une manière irrévocable, par la raison toute simple que l'on ne peut, sans monstruosité choquante, simuler un congrès où des gouverneurs viendraient constituer

une nation ; parce qu'il serait certain qu'ils stipuleraient des clauses favorables à leurs intérêts personnels et à leur conservation. La base essentielle des pouvoirs du Congrès, c'est l'élection faite par la nation, de députés nommés *ad hoc*, avec mandat spécial pour la constitution à donner à la République.

En conséquence, il résulte de tout ce qui précède, et spécialement de la note présentée au gouvernement de San-Juan par l'envoyé du colonel Dorrego, gouverneur de Buénos-Ayres, et en vertu de laquelle celui-ci fut chargé d'abord, puis furent chargés ses successeurs, de sa gestion des relations extérieures :

1° Que la nomination de la personne qui doit être chargée à titre provisoire et au nom de la nation, de la gestion des affaires de guerre et de relations extérieures, appartient au libre choix des autorités provinciales, et qu'elle n'est faite qu'en attendant la réunion d'une assemblée délibérante;

2° Qu'en vertu de ce que la délégation n'est faite qu'à titre provisoire, le délégué reste révocable par les mêmes autorités provinciales ;

3° Que le gouvernement de Buénos-Ayres, en sollicitant cette délégation par ses envoyés, « offrait la garantie que » présentait sa personne *contre tout danger d'une usurpation abusive du mandat* ; »

4° Qu'en demandant cette autorisation, il déclarait *qu'on ne devait pas perdre un seul moment* pour la convocation d'un congrès, et que ce fut la condition expresse à laquelle l'autorisation sollicitée fut accordée ;

5° Et enfin, que le traité quadrilatère, qui est la loi suprême régissant la Confédération, ne se borne pas à donner à chaque province l'initiative de la convocation du Congrès, mais qu'elle définit les attributions qui seront *de la compétence exclusive de cette assemblée*, savoir :

— Régler l'administration générale du pays sous le système fédéral ;

— Régler le commerce intérieur et extérieur ;

— Régler tout ce qui concerne la navigation ;

— Le montant et la répartition des revenus généraux ;

— Le paiement de la dette publique ;

Depuis 1827 année où la prochaine convocation du Congrès fut annoncée par le gouvernement de Buénos-Ayres, tandis que les provinces déclarèrent leur volonté formelle de ne pas rester inconstituées ; depuis 1831 où chacune d'elles se réservait l'initiative de la convocation du Congrès, jusques en 1850, qui va bientôt finir, le mot de Congrès paraît avoir été aboli de notre langage politique ; et ce qui ne fut concédé qu'à titre provisoire, et en raison de circonstances toutes momentanées, semble devoir passer à l'état de chose définitive et normale.

S'il y a un gouvernement auquel le *decorum* et la dignité de sa position imposent le devoir de ne point faire de résistance à ce vœu si ancien et si souvent répété de la nation, c'est évidemment celui de Buénos-Ayres ; ne doit-il pas craindre que l'histoire ne l'accuse d'avoir voulu confisquer au profit du simple gouverneur d'une province les pouvoirs que la nation seule a le droit d'exercer ; d'avoir arraché frauduleusement à la bonne foi des gouvernements provinciaux une concession conditionnelle, lorsqu'il avait résolu de n'accomplir jamais la condition expresse à laquelle fut faite la concession ? Et enfin, le reproche d'*usurpation d'autorité*, contre lequel offrait des garanties le caractère personnel de Dorrego, ne retomberait-il pas sur la tête de celui qui, obtenant la même concession, méconnaîtrait ce qu'avait promis Dorrego pour l'obtenir, par cette circulaire du 30 septembre, où il donnait comme une preuve non équivoque, *en faveur de l'autorité des peuples*, pour convaincre

que ses conseils n'étaient dictés par aucun projet mesquin ni intéressé, « la manière dont Buénos-Ayres, en renonçant » à la présidence, s'était mise au pair avec les autres provinces en les traitant toutes d'égale à égale. » Mais, si cette égalité parfaite existait réellement, l'inculpation d'usurpation ne pourrait pas avoir lieu !

Ces bases une fois données, quelle convention postérieure peut les annuler ou les amoindrir ? Elles sont la loi publique, le droit national, naturel, écrit, qui régit la *délégation à la direction des affaires étrangères* ; et dès lors il nous est permis d'examiner les faits postérieurs, et les résultats obtenus par le délégué provisoire. Dès lors, il est évident que depuis 1827, année où fut concédé le titre provisoire, jusqu'à 1850, il s'est écoulé vingt-trois ans, sans qu'on ait rempli la condition *sine quâ non*, de la convocation indispensable du Congrès ; et comme en 1850 il n'est pas question, même d'une manière incidente, de sa convocation, la raison naturelle ne porte-t-elle pas à craindre qu'on ne parle pas davantage de cette institution en 1860 ? L'état actuel, conseillé, sollicité par le gouvernement de Buénos-Ayres, comme chose essentiellement transitoire, jusqu'à la convocation du Congrès, ne menace-t-il pas de devenir la loi permanente de la nation ? La République s'est choisie une capitale, mais parle-t-on du jour ou de l'époque où cette détermination devra être mise à exécution ? Les provinces ont-elles renoncé à leur droit, non-seulement d'être entendues, mais encore de donner leurs ordres à leurs chargés d'affaires, et de se réunir en Congrès, afin de pourvoir au besoin de toutes et de chacune d'elles ? Par suite de quelle monstrueuse anomalie se peut-il qu'une République représentative fédérale n'ait pas de Congrès ni d'assemblée délibérante quelconque, tandis que toutes les Républiques américaines en possèdent ? tandis que les gouvernements despotiques de l'Autriche et de

la Prusse ont accepté ou octroyé des constitutions qui règlent tous les pouvoirs, qui assurent la libre expression de la volonté des gouvernés, dûment représentés par des corps électifs?

Nous appelons sur ces considérations l'attention de tous les concitoyens fédéraux de la république Argentine. C'est sur eux que retombe l'accomplissement de leurs propres promesses, c'est sur eux que pèse la décadence de la République, et sa position arriérée relativement à toutes les nations américaines. Le temps qui s'écoule rend la situation plus grave, chaque jour le mal devient irremédiable, l'état provisoire qui existe depuis 23 ans peut se perpétuer indéfiniment; et les provinces finiront par être livrées, à discrétion, à l'arbitraire des divers gouverneurs de la ville de Buénos-Ayres.

Mais, si la nécessité de la convocation d'un Congrès résulte de l'étude du droit, ne devient-elle pas plus impérieuse par suite de l'examen des faits actuels? Quelle est en ce moment la situation de la République? Nos armes assiègent Montevideo depuis huit années; la durée d'un tel état de choses est presque sans exemple dans les annales des nations. Notre délégué provisoire à la direction des relations extérieures a cru la dignité nationale intéressée à rétablir de vive force à la tête d'une nation étrangère le général Oribe. Depuis huit ans le sang argentin coule dans une guerre étrangère, depuis huit ans la France et l'Angleterre ont pris part à ces dissidences. Depuis huit ans, à cause d'elles, la France tient sous son pouvoir un point important de notre territoire; depuis huit ans enfin les revenus de la nation, son énergie et ses forces s'épuisent et s'anéantissent à poursuivre cette entreprise. Peut-être le droit est-il pour nous; mais devons-nous prolonger à jamais un pareil état de choses? Ne pourrait-on pas trouver un dénoûment qui satisfait l'hon-

neur national, en nous arrachant pour l'avenir aux malheurs d'un état de guerre permanent, et aux humiliations qui sont quelquefois réservées par les vicissitudes des événements humains, non pas à celui dont la cause est moins juste, mais à celui qui se trouve le plus faible? Si nous sommes réellement forts, pourquoi n'avons-nous pas pu prendre en dix ans une ville dépeuplée, désolée par la misère et par les dissensions? Pourquoi ne pas employer nos forces à nous constituer de telle manière que toutes les parties du gouvernement jouissent des mêmes avantages?

Craignons-nous que des puissances étrangères fassent la conquête de notre territoire? Mais c'est précisément le mal auquel nous nous exposerions en nous refusant à toute transaction et à tout arrangement qui n'ait pas pour résultat de forcer les autres à faire ce que nous voulons! L'unique résultat bien clair de huit années de luttés jusqu'à présent stériles, c'est que nos armées sont hors des limites de la République, et que la France retient en son pouvoir l'île de Martin-Garcia, qui est la clef du pays. Si notre honneur est compromis dans la lutte, l'est-il, par hasard, à reconnaître aveuglément comme bonne, et comme seule bonne, la conduite de notre délégué chargé des relations extérieures? A-t-elle forfait à son honneur, l'orgueilleuse Angleterre, en désapprouvant hautement la conduite de ses chargés d'affaires dans la Plata, Mandeville, Purvis, Ouseley? S'est-elle cru dégradée, la noble et puissante France, en se refusant à ratifier les actes de Deffaudis, Gros, de Mareuil et Leprédour? Et ce que de grandes nations ont pu faire sans honte pour nous prouver leurs bonnes intentions à notre égard, ne pourrions-nous pas le faire nous-mêmes devant elles et devant le monde, pour faire voir que ce n'était pas une aveugle obstination ni un entêtement irréflechie qui nous conduisait à pousser le maintien de ce que nous pensions être notre

droit, plus loin que les limites de la prudence et l'intérêt national ne l'exigeaient?

Loin de nous l'idée d'exiger une désapprobation de la manière dont s'est acquitté de la mission de délégué chargé des relations extérieures, le gouvernement de Buénos-Ayres ; mais rien ne paraît plus naturel que de conseiller aux provinces desquelles émane la délégation, de se réunir en Congrès, de résumer la question, de recevoir le compte rendu du délégué, d'entendre de leurs propres oreilles les plaintes des autres puissances, et ensuite, de donner raison à qui aurait droit, et d'adopter quelque tempérament qui nous conduisît à concilier l'honneur et la gloire de la Confédération avec ses progrès et avec ses intérêts détruits par cette guerre sans fin. Un chargé d'affaires irresponsable court le risque de s'abandonner, dans la gestion des intérêts publics, aux élans de son caractère personnel, et de prendre et vouloir faire prendre pour soin des intérêts de la nation, pour preuve de son zèle et de sa gloire, ce qui n'est réellement qu'entêtement et orgueil, que manque de prudence et d'habileté !

CHAPITRE II.

Les provinces unies du Rio de la Plata, le Paraguay et la république de l'Uruguay.

Pour donner une idée de l'importance des questions qui réclament impérieusement la convocation du Congrès général, pour mettre un terme à la lutte, qui, depuis tant d'années, ensanglante les rives de la Plata, nous devons considérer les divers pouvoirs intéressés à leur solution et les graves intérêts qui doivent y être engagés. Ce n'est pas seulement une question argentine qui se débat, mais aussi celle des anciennes provinces unies du Rio de la Plata, et encore une autre avec la France, née de l'immixtion de ses nationaux établis en Amérique dans les affaires de Montevideo. Si les provinces qui composent aujourd'hui la confédération Argentine, dans l'espoir de la paix et d'une solution prochaine, ont pu sans difficulté abandonner la gestion de leurs affaires extérieures au délégué provisoire, il serait injuste d'exiger de Montevideo et du Paraguay qu'ils se soumettent à la décision et à la volonté de ce délégué, sans que les provinces confédérées cherchassent elles-mêmes à être réunies en Congrès, au moyen d'un règlement définitif.

L'opinion publique attribuée au délégué des affaires étrangères le secret dessein de réunir le Paraguay et l'Uruguay à la Confédération Argentine. On croit que le général Oribe, soumis depuis dix ans au gouvernement de Buénos-Ayres, agissant avec des troupes argentines, ne pourra, quoi qu'il

fasse à l'avenir, se soustraire à l'influence du gouvernement de Buénos-Ayres, à qui il doit son élévation et qui soutient ses prétentions. Quelle que soit l'opinion à cet égard, le fait est que la république de l'Uruguay a été pendant dix ans et reste dans des complications d'intérêt et de parti avec la confédération Argentine; que son indépendance définitive n'a pu se réaliser en fait, arrêtée par la nature des choses, les habitudes communes des deux peuples et leurs véritables intérêts.

Apprécient à leur juste valeur les désastres dont a été victime Montevideo, les grandes fortunes détruites, la campagne désolée et les milliers de cadavres qu'a coûtés cette fatale guerre, l'observateur attristé se demande, si dans l'ordre actuel des choses, et avec une pacification qui ne remédierait pas radicalement à tous les maux, Montevideo et Buénos-Ayres pourraient, libres de tout lien politique, rester de longues années en paix sans renouveler leurs discordes, et ramener le pays à de nouveaux malheurs? Qu'est-il arrivé jusqu'à ce jour? L'Uruguay, divisé en partis, agité par l'ambition de ses chefs, n'a pu s'isoler des provinces libres dont il a été séparé. L'ambition du général Rivera l'a fait appeler à son secours les Argentins, qui par milliers étaient réfugiés à Montevideo; et le général Oribe, pour réparer sa défaite, chercha naturellement l'appui de Buénos-Ayres. Comme on voit, sans caractériser aucun de ces faits, la force même des choses amène dans l'Uruguay, au secours de ses partis politiques nationaux, les influences et les forces argentines; et ce fait se répétera toujours avec des conséquences également désastreuses pour l'Uruguay comme pour la confédération Argentine; tout le monde voit que la lutte entre Oribe et Rivera, d'où naquit la guerre actuelle, nous coûte la vie de milliers d'Argentins, toutes les ressources de la nation sacrifiées depuis dix ans dans le but de

rétablir Oribe; tous nos progrès arrêtés par l'épuisement des provinces et le manque de ressources pour entreprendre es travaux d'utilité publique, qui faciliteraient le commerce, tels qu'ouverture de chemins, canaux, navigation à vapeur, etc.

Si nous supposons l'Uruguay en paix complète avec la confédération Argentine actuelle, les maux qu'il est facile de prévoir ne sont pas moindres que ceux de la guerre. Montevideo et Buénos-Ayres situées toutes deux à l'embouchure du Rio de la Plata, recevant chacune de première main les marchandises européennes, lutteraient entre elles pour absorber le commerce des fleuves, servir d'entrepôt aux marchandises, de centre à l'échange de produits, et par une ruineuse rivalité d'avantages offerts au commerce porteraient le trouble dans l'Etat voisin et travailleraient à leur perte réciproque. On croit que la prolongation du siège de Montevideo pendant huit années, malgré la supériorité des forces assiégeantes, malgré la misère et la faiblesse des assiégés, n'a d'autre but que de ruiner lentement Montevideo au profit de Buénos-Ayres, et cette pensée est fondée, on peut dire que le résultat a dépassé ce qu'une politique de destruction pouvait se promettre. Assiégés et assiégeants, Orientaux et Argentins, amis et ennemis, nationaux et étrangers, tous ont contribué à la ruine de l'Etat Uruguayen. Oribe, pour maintenir une nombreuse armée, a détruit les troupeaux; ses soldats ont désolé la campagne, la ville s'est dépeuplée, ses édifices, ses places publiques ont été vendus à vil prix; ses rentes sont engagées, son commerce détruit, et un monceau de ruines remplace la prospérité passée de Montevideo. Si Oribe pénètre dans Montevideo, avec lui s'établira l'influence argentine, en dépit des haines avouées ou secrètes qui dominent les Orientaux. Si l'influence argentine ne triomphe pas, le délégué des relations extérieures

restera-t-il inoffensif, sans susciter secrètement de nouvelles complications à l'Etat oriental?

La position du Paraguay, relativement à Buénos-Ayres, n'est ni moins précaire, ni moins funeste. Cette partie éloignée de l'ancienne vice-royauté de Buénos-Ayres, pour se déclarer indépendante, sacrifia son commerce, sa civilisation, et s'abandonna à un tyran sombre, qui excitant le sentiment de l'indépendance et la haine des Argentins et des étrangers, réduisit ses concitoyens à l'esclavage le plus épouvantable; car c'est l'usage de tous les tyrans de s'appuyer sur un instinct naturel mais irréfléchi des peuples, afin de les dominer. Le nom du docteur Francia rappelle aujourd'hui tous les excès, toutes les cruautés d'un despote. A la mort du tyran, le Paraguay, après trente ans de dégradation et de misère, vit naître les mêmes conflits que dans les provinces argentines, sans avoir fait un pas dans ses impossibles tendances vers l'indépendance. Cette province, située dans l'intérieur de la république, sur les bords de la rivière de même nom, a quatre cents lieues de fleuves argentins pour se mettre en contact avec le commerce européen. L'interposition de son transit est en outre pour les peuples argentins, un obstacle à leur développement. Salta, Tucuman, Jujuy auraient aujourd'hui une communication fluviale par le Rio Bermejo (rivière Vermeille), si le docteur Francia n'avait jeté en prison l'intrépide Soria, qui entreprit avec succès de remonter ce cours d'eau jusqu'aux limites du Paraguay, où il fut arrêté. La république Argentine a donc un intérêt réel à éviter pour l'avenir ces obstacles pour son commerce, comme le Paraguay lui-même a intérêt à s'unir avec la confédération Argentine, pour jouir *d'égal à égal*, avec Buénos-Ayres, des avantages du commerce européen.

Cette dépendance de la Confédération existe aussi pour

la république de l'Uruguay, dont la principale artère de commerce intérieur est l'Uruguay même et ses affluents, qui débouchent au-dessus de l'île de Martin-Garcia, et soumis alors, comme le Parana, à la loi que leur impose l'État possesseur de cette île qui commande l'entrée des rivières.

De toutes ces considérations il résulte évidemment que la solution à donner à la question de la Plata ne doit, ni en justice, ni en droit, ni en fait, être abandonnée à la direction d'un chargé d'affaires provisoire, que peuvent aveugler et son intérêt personnel, et celui de la province confédérée qu'il gouverne. Cette solution définitive doit n'avoir lieu qu'après avoir appelé chaque province de la confédération Argentine, celles de la République de l'Uruguay et enfin celles du Paraguay, à exposer leurs intérêts, à les faire valoir, à discuter un arrangement qui règle les relations commerciales, les conditions de la navigation des rivières, et qui établisse l'indépendance réciproque de toutes les parties contractantes.

Cet arrangement, conseillé par l'équité, par la justice, est réclamé par l'état actuel de la lutte. Le *chargé des affaires extérieures à titre provisoire* n'a pu mettre un terme aux différends après dix années de guerres désastreuses, de négociations diplomatiques cent fois commencées, cent fois rompues, malgré l'énergie des moyens employés, malgré les immenses ressources que lui a confiées la Confédération, malgré le pouvoir inouï dont il a été investi, et qui est allé *jusqu'à mettre à sa disposition la vie et les biens de chaque citoyen.*

Depuis dix ans, le général Oribe, qu'il a cru du devoir et de l'intérêt de la confédération Argentine de rétablir dans sa charge de président de la République orientale, est obligé de rester hors de Montevideo, et en ces dix années, si malheu-

reuses pour la Confédération et pour l'Etat de l'Uruguay, non-seulement Montevideo n'a jamais été soumis, mais encore il est survenu de nouvelles complications.

Le Paraguay reste comme en 1812 sans situation politique; et ce qui est mille fois pire, une puissance étrangère occupe à titre de garantie un point important du territoire de la confédération Argentine; le pavillon de la France flotte sur les hauteurs de l'île de Martin-Garcia. Mais gardons-nous de maudire la Providence, qui dispose des événements, non selon les volontés de l'homme, mais selon ses desseins. Déplorons nos propres désordres qui ont excité contre nous tant d'intérêts et tant de passions; mais avant de nous livrer au désespoir, cherchons le moyen de concilier notre dignité nationale avec les intérêts des autres et de faire sortir le remède du mal même dont nous sommes victimes. Peut-être la Providence a-t-elle voulu nous favoriser en imposant des limites forcées à nos désirs inconsidérés, et en mettant en jeu des intérêts si divers; peut-être la prospérité de tous les Etats qu'arrose le Rio de la Plata et ses affluents, et la liberté de tous les peuples qui habitent ces belles contrées, finiront-ils par naître de la solution exigée par les difficultés mêmes qu'elle présente?

La République de l'Uruguay, comme la province émancipée du Paraguay, répugne à se soumettre de nouveau à l'antique dépendance qui les plaça pendant de si longues années sous la domination de Buénos-Ayres. Montevideo n'a que des motifs de haine et de défiance contre sa rivale de commerce et de position dans le Rio de la Plata. Les Etats du Paraguay et de l'Uruguay n'ont aucun intérêt qui les lient à Buénos-Ayres, qui est en dehors de leur route naturelle de commerce. Ces deux républiques n'ont aucun motif de déférence pour notre chargé des affaires extérieures, dont le nom, dont la politique, dont la volonté, dont le système de

gouvernement n'apparaissent depuis quinze ans que comme l'expression *légal* de nom, de la politique, de la volonté, du système de gouvernement de Buénos-Ayres. Jamais le gouverneur de Montevideo, fût-il le général Oribe, jamais le gouverneur quel qu'il soit du Paraguay, ne consentiraient à mettre leurs destinées dans les mains de notre chargé des relations extérieures. La ville commerçante de Montevideo résistera toujours à se soumettre au chef de la ville rivale de Buénos-Ayres.

D'un autre côté, le droit écrit des diverses parties de l'ancienne vice-royauté de Buénos-Ayres, depuis qu'elles se sont séparées, établit pertinemment leur indépendance mutuelle.

La convention faite le 11 octobre 1811, entre les Juntas gouvernementales de Buénos-Ayres et du Paraguay (1), établit :

ART. V. — « En conséquence de l'indépendance dans laquelle se trouve la province du Paraguay de celle de Buénos-Ayres, conformément à ce qui est convenu dans la délibération citée du 28 août dernier, la haute Junte sus-énoncée veillera à l'accomplissement et l'exécution des autres délibérations prises par celle du Paraguay en assemblée générale, conformément aux déclarations du présent traité; et en outre de ces articles, les deux parties contractantes désirant resserrer de plus en plus les liens et les engagements qui unissent et doivent unir les deux provinces *en une fédération et alliance indissoluble*, chacune s'oblige de son côté, non-seulement à conserver et cultiver une sincère, solide et perpétuelle

(1) Convention conclue à l'Assomption du Paraguay par don Fulgencio Yedros, le docteur Francia, le général Belgrano, don Pedro, Juan Caballero, et le docteur don Vicente Echevarria.

» amitié, mais encore à se secourir mutuellement et efficacement par toute espèce de secours. »

La convention préliminaire sur la paix, entre le Brésil et la république Argentine, qui assure l'indépendance de Montevideo, n'est pas moins explicite relativement à l'indépendance vis-à-vis de Buénos-Ayres.

TITRE V. « Le gouvernement de la république Argentine consent à reconnaître pour sa part l'indépendance de Montevideo, et à ce qu'elle se constitue en Etat libre ou indépendant dans la forme établie en l'article précédent, sous la forme de gouvernement qu'elle jugera convenable à ses intérêts, à ses besoins et à ses ressources. »

ART. X. — « Etant du devoir des deux gouvernements contractants, de secourir et protéger la province de Montevideo, jusqu'à ce qu'elle se constitue complètement, les mêmes gouvernements conviennent que si avant l'établissement de la constitution de cette province, et pendant cinq ans à partir du jour où la tranquillité et la sécurité y ont été troublées par la guerre civile, ils prêteront à son gouvernement légal le secours nécessaire pour se maintenir et se soutenir, passé le délai convenu, cessera toute protection promise par cet article au gouvernement légal de la province de Montevideo, et celle-ci sera considérée comme en parfaite et absolue indépendance. »

Ces clauses de la convention préliminaire demandent pour leur pleine intelligence à être comparées avec celles des rédactions diverses que dans le cours de la négociation les négociateurs argentins repoussèrent toujours comme inadmissibles et parmi lesquelles se trouve celle-ci :

« Les parties contractantes s'obligent à s'abstenir de toute intervention directe ou indirecte, et à empêcher d'un commun accord, de tout leur pouvoir, l'intervention de

» quelque puissance européenne que ce soit, dans l'éta-
» blissement de la constitution politique et du gouverne-
» ment *que les habitants dudit* Etat jugeront convenable
» d'établir. Il sera régi par l'autorité du pays lui-même
» exercée par ses naturels, et sera aussi le *même Etat* dé-
» claré incapable d'être incorporé à un autre pays par con-
» quête, ou par *fédération*, ou toute autre forme, à aucun
» autre Etat européen ou américain. »

Le rejet de cet article, qui limitait l'indépendance et imposait la forme de gouvernement que pouvait se donner la province de Montevideo, selon que lui conseilleraient ses intérêts, démontre clairement que la république de l'Uruguay, si telle était sa volonté, pourrait se mettre en fédération avec un autre Etat, sans dépasser les limites que l'esprit et la lettre de la convention préliminaire de paix avec le Brésil imposent à l'indépendance qu'elle lui assure.

Alors, nous demanderons : considérant la prolongation de la lutte ruineuse qu'a soutenue la république de l'Uruguay, sans solution possible jusqu'à ce jour ; considérant l'inévitable fatalité de sa condition qui la lie nécessairement aux luttes politiques de la confédération Argentine, comme l'ont démontré les vingt années d'indépendance illusoire dont elle a joui ; considérant la dépendance de la confédération dans laquelle se trouve la rivière de l'Uruguay, commandée par l'île de Martin-Garcia ; considérant que cette île ne peut être remise, parce qu'il en résulterait la sujétion de la navigation du Parana, qu'elle domine complètement ; considérant enfin les intérêts commerciaux communs aux deux Etats que la nature a liés d'une façon indissoluble ; considérant tous ces intérêts si sacrés, nous demanderons aux assiégeants et aux assiégés de Montevideo, à ces deux parties d'une même nation engagées depuis huit ans dans une

lutte fratricide, s'il y a quelque difficulté insurmontable, invincible à réunir la république du Paraguay, celle de l'Uruguay et la confédération Argentine, en une fédération sous le nom d'*Etats-Unis de l'Amérique du Sud*, ou sous toute autre dénomination? Nous demanderons au général Oribe, qui depuis dix ans obéit au général argentin Rosas, sans réserve, sans observations, usant pour ses projets du pouvoir, des ressources, du sang des Argentins, s'il trouverait absurde, choquant, de reconnaître l'autorité d'un Congrès général composé d'Orientaux et d'Argentins, pour régler en commun les intérêts des Etats de la Plata. Nous demanderons également à Montevideo, dont le sort dépend de secours étrangers et qui d'un jour à l'autre peut tomber à la merci de son ennemi, si au lieu de continuer sa ruine en prolongeant son agonie, au lieu de se soumettre à sa rivale Buénos-Ayres, elle ne ferait pas mieux d'entrer dans un grand Etat dont les lois seraient également équitables pour Buénos-Ayres et pour Montevideo, et mettraient un terme à l'état *provisoire* de la confédération Argentine qui a fait naître le pouvoir provisoire, mais terrible et illimité, dont est investi le délégué des relations extérieures?

Notre ardent désir de voir terminer une lutte fratricide qui scandalise le monde, qui est la honte de l'Amérique, qui annihile la richesse d'Etats qui devraient être florissants, qui détruit la liberté des peuples qui ont fait le plus de sacrifices pour se la procurer; cet ardent désir ne nous aveugle pas au point de nous faire croire que toutes les parties intéressées accueilleront avec ardeur la solution que nous offrons à la situation actuelle. Non! non, ce n'est pas ainsi que se comportent ordinairement les gouvernements et les partis. Le cri des passions étouffe presque toujours la voix de la raison, et l'intérêt personnel de l'ambitieux s'oppose à l'intérêt de la patrie plus souvent qu'il ne le seconde. Mais c'est une

transaction que nous proposons ; elle est fondée sur la nature des choses, et aucun des Etats compromis dans la lutte n'est heureusement maître de n'écouter *que sa propre volonté*. Le général Oribe dépend du chargé des relations extérieures qui le soutient. Le chargé des relations extérieures à *titre provisoire* dépend des provinces confédérées qui lui ont confié le pouvoir de les représenter et qui peuvent le lui retirer. Le Paraguay est subordonné à l'embouchure des rivières qui lui servent d'intermédiaire avec le commerce européen. Montevideo dépend des subsides que la France lui avance pour se soutenir, et enfin la confédération Argentine, comme le Paraguay, comme la république de l'Uruguay, sont sous la dépendance de la puissance qui possède l'île de Martin-Garcia : Martin-Garcia c'est la clef du commerce de l'Uruguay, du Parana, et par conséquent des intérêts de Montevideo, Buénos-Ayres, Santa-Fé, Corrientes, Entre-Rios, du Paraguay et de toutes les provinces.

Ne parlons donc plus de droits imprescriptibles et ne cherchons pas dans une coupable et tenace obstination la solution des difficultés qui nous assiègent. Prenons conseil des circonstances et donnons à chacun ce qui légitimement doit lui revenir et qu'il a le droit d'exiger, à la seule condition de ne pas nuire aux autres. S'il y a lieu d'employer la force, que ce soit du moins pour imposer à la minorité la volonté de la majorité. Notre droit écrit l'établit positivement. Quand le gouvernement de Buénos-Ayres sollicitait les autres provinces de le charger des relations extérieures, il promettait solennellement « de se soumettre religieusement à ce que déciderait la majorité des peuples composant la république Argentine (1), » et ce fut seulement sur cette assurance que la pro-

(1) Voyez la note sus-énoncée de l'envoyé Vargas, en vertu de laquelle on a concédé au gouvernement de Buénos-Ayres la délégation des relations extérieures.

vince de San-Juan consentit à déléguer provisoirement ses pouvoirs. (Discours et actes cités plus haut.)

Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, si jaloux des libertés particulières des Etats confédérés, sanctionnèrent dès leur organisation fédérale ce principe fondamental, que *si les trois quarts des Etats reconnaissent la Constitution, ils auront le droit de soumettre, par la force des armes, le quart dissident à se conformer à leur décision.*

Les provinces argentines, réunies en congrès avec le Paraguay et les deux partis en lutte sous les murailles de Montevideo, peuvent donc réduire par les armes et avec le secours de la France, et forcer à se soumettre aux décisions du congrès général, tout gouvernement particulier disposé à se prévaloir de sa force et de sa position pour se refuser, au nom d'intérêts particuliers à lui ou à sa province, d'entrer dans un arrangement définitif de ce triste état de choses qui a fait du Rio de la Plata la fable du monde et un chaos de désordre et de confusion.

Loin de nous la pensée de vouloir soumettre la république du Paraguay et celle de l'Uruguay à des conditions qui n'aient pas été librement discutées et acceptées par elles! Loin de nous la ruineuse idée de vouloir que Montevideo abdique son rang et ses avantages commerciaux en faveur de Buénos-Ayres, sa rivale de position! Loin de nous le projet de vouloir forcer la république du Paraguay à subir les conditions que seraient peut-être disposées à lui imposer les villes riveraines des rivières qui s'étendent entre son territoire et la mer! C'est pour cela que nous demandons la réunion d'un Congrès général, dans lequel tous les intérêts soient entendus, et que le pacte d'union et de fédération s'établisse sur de telles bases, que toutes les parties contractantes reçoivent des garanties qui leur assurent le respect de leurs intérêts, de leur liberté politique et de leur liberté commerciale.

En vertu de ces mêmes principes, le chargé des relations extérieures à titre provisoire devrait voir cesser son mandat par suite de la convocation immédiate du Congrès national, à l'absence duquel il ne devait suppléer *que pour quelques mois*. Les grandes villes de Montevideo, de Buénos-Ayres, et l'Assomption du Paraguay, ne peuvent servir de centre aux négociations, parce que ce sont elles qui ont soutenu et alimenté la lutte qu'il s'agit de terminer. L'esprit de conciliation qui doit présider à l'arrangement désiré, tout comme l'étude des intérêts de chaque province confédérée, conseille d'éloigner tous motifs de jalousie, d'irritation et de discorde, et tous ces souvenirs pénibles qui pourraient faire obstacle à la pacification prompte du Rio de la Plata, et à l'organisation définitive de la Confédération.

Mais ce qui n'est qu'une prévision toute naturelle quand cela s'applique à l'influence des grandes villes, devient un fait positif quand cela s'applique au chargé des affaires extérieures, lequel, quel que soit le patriotisme qu'on lui attribue, est lié par ses antécédents et par sa position : une force fatale le pousse à suivre à l'avenir la même ligne de conduite qu'il a suivie depuis dix ans. D'un autre côté, son *mandat provisoire* devant prendre fin au moment où le Congrès se nomme et se réunit, son intérêt personnel, quelles que puissent être ses vertus, le conduirait à mettre des obstacles à la réunion de l'Assemblée qui apporterait un terme à sa jouissance du pouvoir ; pouvoir qui est plus étendu et plus illimité, quoique provisoire, qu'il ne le serait s'il était durable et régulier.

En 1833, le général Quiroga exigea la convocation du Congrès retardée depuis 1829 par nos dissensions ; et malgré la paix intérieure complète dont jouissait alors la République, malgré le triomphe de l'opinion fédérale dans les gouvernements de toutes les provinces, celui de Buénos-

Ayres trouva et fit valoir des raisons plus ou moins plausibles pour s'opposer à la convocation désirée, précisément afin de perpétuer (en vain voudrait-on se le dissimuler) la *délégation provisoire qui le chargeait des relations extérieures*; délégation dont il était en possession et que pouvait faire cesser le Congrès. Le vote du gouverneur de Buénos-Ayres contre la réunion du Congrès serait, nous ne nous lasse-rons pas de le répéter, suspect de tendre à *l'usurpation du pouvoir*, contre laquelle protestait avec tant d'énergie le colonel Dorrego lorsqu'il sollicitait ladite délégation.

CHAPITRE III.

La capitale des Etats-Unis du Rio de la Plata.

C'est un fait notable dans l'histoire de la république et de la confédération Argentine, que jamais elle n'ait reconnu de capitale, et que le parti fédéral se soit opposé à la constitution unitaire de 1826, parce que la ville de Buénos-Ayres y était désignée comme centre des pouvoirs politiques créés par cette constitution. Les envoyés du colonel Dorrego aux diverses provinces, dont la mission avait pour but de solliciter des gouvernements fédéraux la *délégation provisoire* dont il a été question, immédiatement après la dissolution du Congrès de 1826, indiquèrent au nom du gouvernement de Buénos-Ayres, San-Lorenzo ou Santa-Fé comme points de réunion du prochain Congrès, parce que ces deux points se trouvaient hors du territoire de Buénos-Ayres : c'était fort évidemment dans le but de ne pas blesser les susceptibilités des provinces ; et quoique l'envoyé près du gouvernement de San-Juan eût fait connaître sa préférence pour San-Lorenzo, la Convention de députés se réunit à Santa-Fé, parce que c'était un point plus indépendant de Buénos-Ayres. Le *traité quadrilatère additionnel*, qui sert de pacte fédéral provisoire à la confédération Argentine telle qu'elle existe en ce moment, ne se contenta pas d'établir l'obligation de chaque province contractante d'appeler un Congrès du moment où la paix intérieure serait rétablie ; il stipula dans ses articles

additionnels de 1831 que : « Tant que durera le présent » état de choses, et en attendant le rétablissement de la paix » publique dans toutes les provinces de la République, il rési- » dera en la capitale de Santa-Fé une commission, composée » d'un député pour chaque province du littoral, sous la dési- » gnation de *commission représentative des gouvernements » des provinces littorales de la république Argentine*, dont » les députés pourraient être rappelés par leurs gouverne- » ments respectifs, si ceux-ci le jugeaient convenable, et » remplacés immédiatement. » Article xv du traité signé à Santa-Fé le 4 janvier 1831.

Nous citons cette clause, pour montrer quelle fut la pensée dominante des peuples argentins relativement au lieu convenable pour la réunion d'un Congrès délibérant. Ces motifs, peut-être fondés sur une crainte exagérée de l'influence trop grande de Buénos-Ayres, reçoivent aujourd'hui une nouvelle force, puisque cette ville est la résidence du chef qui est à la fois chargé des relations extérieures de toute la Confédération et gouverneur de l'Etat de Buénos-Ayres, auquel la législature provinciale de cette partie de la Confédération a délégué *l'ensemble des pouvoirs publics*. En vertu des pouvoirs indéfinis dont l'a revêtu cette délégation extraordinaire, les députés au Congrès délibérant seraient sous sa dépendance immédiate, sous sa puissance absolue, par le fait seul de se trouver dans la ville de Buénos-Ayres, et par cela privés de toute indépendance pour émettre leurs opinions soit par la voie de la presse périodique, soit à la tribune de l'Assemblée. Est-il possible de concevoir un Congrès devant *demandeur compte* au chargé des affaires extérieures de la Confédération, de la manière dont il les a gérées pendant vingt-trois ans, tout en se trouvant sous la juridiction arbitraire, illimitée, irresponsable du même personnage, à la fois mandataire, dont on discute la conduite d'une part, et

de l'autre, dépositaire d'un pouvoir absolu qu'il peut employer contre ses juges?

Mais la question prend une tournure encore plus grave quand on songe qu'il s'agit d'un Congrès qui doit régler et arranger les différends qui existent entre les villes de Buénos-Ayres et de Montevideo; qui doit offrir toute sécurité non-seulement à chacune des provinces argentines pour qu'elles puissent défendre leurs droits, mais encore au Paraguay, mais encore aux Orientaux qui suivent la bannière d'Oribe et aux Orientaux qui défendent contre lui les remparts de Montevideo; mais encore à tous ces Argentins aujourd'hui proscrits, et qui sont en si grand nombre au Chili, en Bolivie, au Pérou et sur tant d'autres points. N'ont-ils pas acquis le droit de faire entendre leur voix dans des questions d'intérêt général, et qui, par la nature même du sujet, ont pour but de faire reconnaître les principes fédéraux comme unique base possible d'une réunion qui admettrait le Paraguay et Montevideo (1).

(1) Et ici, qu'il soit permis au traducteur de l'œuvre de M. Sarmiento, de dire ce qu'il n'a pas dû même indiquer; c'est que les Argentins proscrits par Rosas, et forcés à s'expatrier pour sauver leur tête, forment la partie avancée de la nation argentine; ce sont des hommes formés dans les écoles qu'avait fondées Rivadavia, et qu'ont achevé de mûrir les années qu'ils ont passées sur la terre étrangère; avocats, publicistes, ingénieurs, magistrats, négociants, minéralogistes, ils ont porté dans toute l'Amérique du Sud leur instruction, leur activité, leur savoir-faire, et se sont placés partout au premier rang des hommes laborieux, estimables; sachant supporter les revers avec courage, et se créer par leur conduite honorable une position supérieure et s'en montrer dignes. C'est une phalange d'élite, appelée à rendre les plus éminents services à leur patrie, le jour où ils pourront y rentrer en sûreté; et cette sûreté, ils ne peuvent la trouver à Buénos-Ayres, ni dans aucun lieu où dominera la Mashorca qui a égorgé au milieu de l'Assemblée qu'il présidait le docteur Maza; qui a fait tomber sous ses poignards Florencio Varela, Camilla O'Gorman et tant d'autres victimes!

Ne sont-ils pas appelés à discuter les questions d'intérêt général, ces Argentins expatriés qui ont servi avec tant de courage la cause unitaire, et

Le lieu où devra se réunir le Congrès général doit être situé dans une position qui offre de telles garanties de sécurité pour tous, que toutes les opinions puissent être émises avec la plus grande liberté, tous les intérêts respectables discutés avec la plus grande impartialité, toutes les susceptibilités honorables mises à l'abri même d'un regard offensant ou provocateur.

Si cette localité privilégiée n'existait pas, il faudrait en inventer une en dehors de toute influence et de toute connexion avec une des parties intéressées. S'il n'y avait pas une nation qui pût assurer l'inviolabilité de ce terrain neutre, ne serait-ce pas le cas d'invoquer la protection d'une des puissances qui sont à même de faire respecter le lieu où elles arborent leur pavillon comme garantie, et qui ont déjà pris part aux affaires de la Plata?

Mais heureusement il existe un endroit privilégié ; il existe, et déjà il a été célèbre dans l'histoire des colonies espagnoles, par la réunion qui s'y est faite des commissaires délégués par les couronnes de Portugal et d'Espagne au temps de leur domination, pour terminer, comme aujourd'hui, par une transaction amiable et basée sur l'équité, des guerres désastreuses qu'avaient suscitées des questions de territoire et de limites.

La nation qui possède ce point du territoire des États-Unis projetés, et qui peut faire de son noble drapeau la garantie offerte aux plus ombrageuses susceptibilités, c'est la France. Elle peut le rendre à la Confédération en le mettant

qui sont disposés à reconnaître les principes fédéraux comme seule base possible de l'Union qui comprendrait la république du Paraguay et celle de l'Uruguay dans la grande nation que formeraient tous les peuples du vaste bassin qu'arrosent le Rio de la Plata et ses affluents, de la chaîne des Andes à l'océan Atlantique, et du Brésil au détroit de Magellan ?

(Note de M. Lenoir.)

à la disposition du Congrès général et le soumettant dès lors à la seule juridiction de l'Assemblée qui représenterait tous les intérêts engagés dans la question de la Plata.

Nous voulons parler de l'île de Martin-Garcia.

Martin-Garcia est située tout près du confluent du Parana et de l'Uruguay, et sa position intéresse également Buénos-Ayres, Montevideo, le Paraguay, Santa-Fé, Entre-Rios, Corrientes, dont le commerce est subordonné à un passage forcé sous les forteresses de cette île. Occupée par le Congrès, elle est par cela seul occupée par toutes les provinces, par toutes les villes intéressées, par tous les Etats confédérés, et la liberté commerciale de toutes les nations contractantes est garantie suffisamment et sans qu'il y ait le danger qui se présenterait si elle faisait retour à la juridiction du gouvernement de Buénos-Ayres, pouvant un jour élever des prétentions et imposer des conditions qui laisseraient à jamais subsister des germes de conflits interminables.

La question principale et la difficulté la plus sérieuse qu'a toujours présentée dans tous les temps et dans tous les pays la formation d'une Confédération de divers Etats, ayant consisté dans le choix d'une ville capitale, qui laisse à chacune des parties contractantes la liberté à laquelle toutes aspirent en se plaçant sous un tel régime, nous devons avoir pour sujet d'études faites avec la plus grande impartialité, l'examen et la discussion d'un problème qui nous paraît pouvoir se formuler ainsi :

L'île de Martin-Garcia, placée aujourd'hui tout à fait en dehors de l'influence des gouvernements argentins, peut-elle servir de capitale permanente à l'Union projetée ; sa situation géographique en fait-elle forcément et indispensablement le centre administratif, économique et commercial qui peut seul assurer la réciprocité d'avantages que les Etats confédérés doivent se promettre de leur union ?

On doit avoir présent à la pensée que la grande fédération des Etats-Unis est le modèle des républiques modernes, et le type qu'avaient en vue les fédéraux des Provinces-Unies du Rio de la Plata; or, ils eurent, à leur origine, à lutter contre la même difficulté que rencontra tout d'abord pour se constituer la république Argentine, le choix d'une capitale qui conciliât tous les intérêts. Ce qu'est aujourd'hui Buénos-Ayres sur les rives de la Plata, New-York l'était aux rivages de l'Atlantique; au moment où se constituèrent les Etats-Unis; la ville la plus riche, la plus peuplée, par conséquent la plus influente des colonies anglaises émancipées; mais cette supériorité de tout genre était la cause pour laquelle les autres Etats et les villes de Philadelphie, de Baltimore, de Boston, etc., se refusaient à augmenter la disproportion de pouvoir et d'influence qui existait naturellement entre eux et New-York, en donnant un plus grand pouvoir à cette ville, s'ils en faisaient la résidence des pouvoirs fédéraux. La prudence des patriotes nord-américains trouva enfin un expédient pacifique, à l'aide duquel furent conciliées les prétentions rivales et opposées des diverses cités, qui purent dès lors entrer dans l'association sans se trouver dépendantes les unes des autres. Cet expédient fut la création d'une ville toute nouvelle pour capitale, de Washington. New-York, Boston, Baltimore, restèrent en possession de tous leurs avantages de position, de richesse et de commerce, en ne dépendant que des lois générales de la capitale improvisée.

Martin-Garcia remplira encore mieux le rôle important de servir de centre administratif à l'Union sud-américaine, que Washington relativement à l'Union nord-américaine. Par sa condition insulaire elle est indépendante des deux rives du fleuve; par sa position géographique, elle est la douane commune de tous les peuples riverains, entrant dès lors sous

le régime qui met en association solidaire, les intérêts commerciaux et politiques du Paraguay, de Corrientes, de Santa-Fé, d'Entre-Rios, et de la république de l'Uruguay; par sa situation stratégique elle est le rempart inexpugnable qui garde l'entrée des rivières; et enfin, placée sous la juridiction du gouvernement général de l'Union, elle sera une barrière insurmontable qui arrêtera toute tentative d'invasion.

Les villes de Buénos-Ayres et de Montevideo, régies par les mêmes lois commerciales, pourraient enfin jouir, comme elles n'en ont jamais joui à cause de leur rivalité, des avantages qu'offre à chacune sa position sur une des rives de la Plata : elles n'auraient plus à chercher dans la ruine de la cité rivale un agrandissement qui résulterait tout naturellement du développement rapide du commerce avec l'Europe, et de la prospérité des pays dont elles sont les capitales.

Ces avantages suffiraient, à notre avis, pour décider à placer à Martin-Garcia la capitale de l'Union projetée ceux même qui ont le moins de sympathie pour le système fédéral. Mais il y a d'autres considérations également puissantes qu'il ne faut pas perdre de vue et que nous allons chercher à faire valoir avec détails. La richesse des nations et leur pouvoir, qui en est la conséquence, proviennent de la facilité de leurs communications intérieures, et de la multitude de ports qu'elles peuvent mettre en contact avec le commerce des autres nations.

C'est ainsi que la France doit sa splendeur en Europe à l'étendue de ses côtes maritimes et à son système de communications fluviales, qui lui permettent de faire arriver ses produits avec peu de frais de transport par l'Adour, la Gironde et la Loire jusqu'à l'Atlantique, par la Seine jusqu'à la Manche, par le Rhin au Zuiderzée ou mer du Nord qui la met en communication avec la Baltique, tandis qu'au sud le bassin des Alpes et du Jura trouve dans les affluents du

Rhône, et dans le Rhône lui-même, une voie économique et rapide pour atteindre la Méditerranée. Ses ports nombreux sur trois mers différentes lui permettent d'être le centre d'un vaste commerce avec l'Italie, l'Espagne, le Levant et l'Afrique par Marseille, Cette et Port-Vendre ; avec l'Amérique et les Indes par Bayonne, la Rochelle, Nantes et le Havre ; avec la Belgique, la Hollande, l'Allemagne et tout le nord de l'Europe par la côte du Rhin ; tandis que les ports de Dieppe à Dunkerque arment de nombreux navires pour la grande pêche de la baleine et de la morue, etc. Le canal du Languedoc met en communication le bas du Rhône avec la Garonne ; les canaux du centre relient la Saône et le Rhône à la Loire d'un côté, au Rhin de l'autre ; et le centre de la France peut expédier à volonté d'une mer à l'autre, ou recevoir tous ses produits ou toutes ses consommations, par la voie économique de la navigation, tout aussi bien que les pays plus rapprochés de la mer. L'Angleterre doit à sa forme insulaire d'avoir des ports sur toutes les mers et dans toutes les directions, reliés entre eux par un admirable système de chemins de fer facilitant dans tous les sens la prompte circulation des marchandises à importer ou de celles à exporter. Les Etats-Unis sont la merveille des communications faciles ; les points les plus extrêmes de l'Union sont mis en contact avec le commerce européen, et tous les Etats du centre sont reliés au littoral de la mer par le système le plus complet qu'il y ait au monde de rivières, de canaux, de chemins de fer et de routes ordinaires. Par le nord, la chaîne des lacs la plus étendue qui existe, et le Saint-Laurent, ouvrent au commerce européen les Etats de l'Illinois, d'Indiana, de l'Ohio, de la Pensylvanie et de New-York ; par l'est sont en communication avec l'Atlantique, Maine, Hampshire, Massachusetts, Connecticut, New-York, Delaware, New-Jersey, les deux Carolines, la Géorgie et la Floride ; par le

sud, c'est le golfe du Mexique qui dessert la Louisiane et l'Alabama ; tandis que le même golfe et le Mississippi desservent les États baignés par les nombreux affluents du Missouri, de l'Arkansas, de l'Ohio, magnifique système de rivières offrant un développement total qui dépasse dix mille lieues de voies navigables. Cette disposition prodigieuse et ce facile contact de tous les États avec le commerce européen, assurent la liberté, l'indépendance de chaque partie de l'Union relativement aux autres, et font de la Confédération la nation la plus puissante de la terre ; et nous n'avons rien dit des nouveaux établissements de l'Orégon et de la Californie, qui, ajoutant une vaste étendue de côtes sur l'océan Pacifique, préparent un commerce pareil avec l'Océanie et l'Indo-Chine ! Le commerce étranger accumule sur tous les points qu'il fréquente population et richesse ; la population et la richesse d'une seule ville y accumulent pouvoir, intelligence et ressources immenses, qui ont ensuite une réaction favorable sur toutes les localités situées moins avantageusement.

Maintenant, si l'on jette un coup d'œil sur la carte de la république Argentine, on remarquera qu'elle est le pays de la terre, sans aucune exception, le plus mal organisé pour la distribution proportionnelle de la richesse, du pouvoir et de la civilisation entre toutes les provinces confédérées. A l'ouest, la chaîne escarpée des Cordilières et des Andes s'oppose à toute communication immédiate avec les côtes de l'océan Pacifique, et les provinces de Mendoza, San-Juan, la Rioja, Catamarca, Salta, Jujuy et Tucuman ; et comme si les obstacles naturels n'étaient pas suffisants pour empêcher le développement de la prospérité de ces provinces, le gouverneur de Buénos-Ayres, chargé provisoirement de la direction des relations extérieures, est venu y ajouter les obstacles d'une législation sans exemple dans les annales de l'histoire, en imposant à toutes les provenances du Chili des droits à

peu près prohibitifs : tout contact avec le commerce étranger est devenu impossible de ce côté. Au sud, ce ne sont pas seulement les communications avec les nations civilisées qui manquent à la confédération Argentine, ce sont les communications avec les peuplades barbares et sauvages qui la désolent, parce que l'incurie du gouvernement chargé de la direction la livre sans la moindre défense à leurs déprédations continuelles. Grâce à cet abandon, la pauvreté désole l'intérieur, tandis que la guerre extérieure nous ruine, et le mal est arrivé à un tel point que la partie sud de la République se dépeuple et que le désert s'avance jusqu'au Rio-Tercero. Au nord, c'est d'un côté le désert d'Atacama, de l'autre les provinces du midi de la Bolivie, complètement dépourvues de tout moyen d'échange, qui paralysent les efforts de l'industrie et du commerce. A l'est enfin, là où il existe le plus enviable système de rivières, il est fermé au commerce étranger ; et à un angle situé aux extrémités de ce vaste territoire, qui présente plus de cinq cents lieues de long sur trois à quatre cents de large, se trouve placé le seul port accessible soit au commerce étranger, soit aux productions de la République. Buénos-Ayres est le marché unique et forcé où doivent se rencontrer les marchandises européennes et les marchandises nationales, sans le secours, non pas de canaux artificiels, non pas de chemins de fer, mais sans celui de routes ordinaires où puissent circuler des voitures ! sans que la prévoyance du gouvernement ait disposé le moindre des moyens que suggèrent l'intelligence et l'industrie humaines, chez les peuples les plus arriérés de la terre !

Buénos-Ayres est un point d'une circonférence vers lequel doivent converger de tous côtés les lignes de communication, n'importe quels soient les distances et les obstacles : aussi les provinces éloignées sont-elles fatalement condamnées à une ruine certaine, par l'impossibilité de soutenir la con-

currence avec des produits similaires, quand il faut payer les frais énormes d'un transport difficile à travers des centaines de lieues. Un seul exemple rendra notre idée sensible. Le prix des cuirs s'établit sur le marché de Buénos-Ayres en raison des demandes faites par l'Europe. Les cuirs sont une des principales productions de tout le pays : si le prix se fixe à 8 réaux (1) à Buénos-Ayres, qu'en résultera-t-il pour les provinces qui sont forcées à porter leurs cuirs sur ce point? Sur le prix de 8 réaux, Cordova en devra consacrer 3 au payement du transport, San-Luis 4, la Rioja et Tucuman 7 à 8, Jujuy plus de 8! D'où il résulte que cette fatale nécessité de tout apporter à Buénos-Ayres conduit à la pauvreté la plus grande les provinces intérieures sans que Buénos-Ayres y gagne un centime ; car les pertes qu'éprouvent les provinces sur les frais de port, ne viennent pas améliorer les prix auxquels se vendent les marchandises produites par la province de Buénos-Ayres. Une comparaison semblable peut se faire avec toutes les espèces de produits qui constituent la richesse de la confédération actuelle.

Notre intention n'est pas de faire croire qu'il y ait dans ces dispositions des relations commerciales des provinces avec ce port, intention de les ruiner lentement et de les conduire à la misère et à la dépopulation qui se remarquent déjà dans toutes les parties de la République : mais qu'importe l'intention si le fait existe, s'il est la conséquence forcée de l'état de choses actuel? C'est à une aussi immense distribution des avantages commerciaux résultant de la configuration géographique du territoire occupé par la Confédération actuelle que doit remédier le Congrès national, autant qu'il est donné à la prévoyance et à la volonté humaine de le faire ; en considérant que le port de Buénos-Ayres n'est pas la voie

(1) 8 réaux valent 5 francs et quelques centimes.

indiquée par la nature pour l'exportation facile et commode des productions naturelles ou industrielles des provinces de l'intérieur.

Que l'on veuille bien jeter un coup d'œil sur la carte géographique des provinces argentines jointe à cette publication : le Paraguay, Corrientes, Entre-Rios et Santa-Fé ont dans les rivières qui traversent leur territoire des moyens faciles d'exportation et de contact avec le commerce européen. Un voyage d'exploration du Bermejo, dû à Soria, prouve que Tucuman, Salta et Jujuy sont assurés de pouvoir transporter leurs produits par la voie de cette rivière. La province de Cordova, limitrophe de Santa-Fé, trouvera sa communication par eau par la canalisation du Rio-Tercero, et dans son voisinage du Parana : la même voie peut desservir Santiago de l'Estero, Catamarca, et même les provinces du Cuyo, dont le chemin à voitures a été dévié au nord de manière à côtoyer le Rio-Tercero en le suivant jusqu'à sa jonction avec le Parana, afin d'échapper aux déprédations des sauvages.

L'ancien chemin à voitures du Cuyo à Buénos-Ayres se dirigeait en ligne droite de San-Luis à ce port, en passant par Rio-Quinto, détruit par les sauvages dans ces dernières années ; San-José del Morro, détruit de même, Julu, Cañada Honda, et le fort de Santa-Catalina, qui a subi le même sort. De là il suivait une ligne droite jusqu'au fort de las Tunas ou Taperas également ravagé aujourd'hui, touchait à Punta del Sauce, pareillement détruit, et enfin on arrivait à Buénos-Ayres par Melincué, la lagune de Bagual, le Pergamino, le Fortin de Areco et Lujan. Mais aujourd'hui la route a dû se porter vers le nord, à partir d'Arrecifes, pour côtoyer le Parana, se dirige ensuite à l'ouest jusqu'à la Herradura ou San-José, d'où elle prend la direction de Buénos-Ayres au sud. On voit que l'artère unique par laquelle le commerce du Cuyo communique avec Buénos-Ayres

décrit un arc de cercle dont la corde est l'ancien chemin, qu'on a dû abandonner à cause des sauvages, en augmentant de plus d'un tiers la distance à parcourir, et par conséquent les frais de transport déjà si considérables, puisqu'il y avait sans cela trois cents lieues à parcourir.

En indiquant ces lignes naturelles du commerce, notre but, c'est de montrer comment la nature même a signalé Martin-Garcia comme capitale de la Fédération des provinces argentines actuelles, et de tous les Etats qui formaient jadis l'ancienne vice-royauté de Buénos-Ayres, dont les intérêts politiques et commerciaux se réunissent à Martin-Garcia, tout aussi bien que les rivières et les chemins existant déjà. La création à Martin-Garcia d'un port de commerce extérieur, fournissant les marchandises européennes aux provinces de l'intérieur en contact avec les rivières ou pouvant s'en rapprocher, dirigera de ce côté le développement de la richesse, et la principale exportation des produits de tout genre de la Confédération ; de là ils suivront la direction la plus convenable aux intérêts de chacun, les uns iront s'accumuler à Buénos-Ayres, les autres à Montevideo, les autres enfin se dirigeront directement vers les pays étrangers. Le gouvernement de Buénos-Ayres n'a aucun intérêt qui le porte à s'opposer à la prospérité des provinces de l'intérieur. La source de sa richesse, c'est l'exploitation des productions de sa province et son contact avec le commerce étranger : aussi a-t-il vu pendant dix années les campagnes de Cordova et de San-Luis dévastées par les sauvages, sans prendre la moindre mesure pour arrêter leurs déprédations. Mais un gouvernement général, émanant d'un Congrès de députés de toutes les provinces, et réuni dans un lieu convenable pour la liberté des délibérations, au point central de toutes les relations commerciales, s'empressera de faciliter les communications de tout genre entre les provinces et les ports qui

s'établiront ; il étudiera les besoins du pays, il provoquera la création de tout ce qui peut contribuer à la prospérité de chaque province ; tandis qu'isolées et réduites à leurs seules ressources particulières elles ne peuvent que s'amoinrir et dépérir.

Et cependant si les choses ont pris une si fatale tournure, ce n'est pas faute de renseignements.

On est surpris, en effet, de la quantité de travaux, voyages, explorations et expéditions que nous a laissés le gouvernement espagnol, et de l'abondance de ceux qui se sont accumulés depuis l'indépendance. Un trésor est enseveli dans les archives du département topographique de Buénos-Ayres, indépendamment des nombreux travaux publiés par D. Pedro, A. de Angelis, dans sa *Collection de documents*, et le *Comercio del Plata*, dans son utile *bibliothèque*. L'ingénieur espagnol don Andréa Garcia, parlant de la troisième rivière dans son rapport au gouvernement de Buénos-Ayres en 1813, dit : « Les provinces du Cuyo et de Cordova feraient leurs exportations de produits par la troisième rivière ; Jujuy, Salta et Tucuman, jusqu'à la Nueva-Oran, enverraient les leurs par le Rio Bermejo jusqu'à Corrientes ; Tarija et les autres provinces de la Sierra pourraient le faire par le Pilcomayo et le Paraguay, et le reste du haut Pérou par la rivière de ce nom. Enfin la province des missions et l'Uruguay peuvent exporter leurs produits par l'Uruguay. Ces grands travaux demanderaient seulement *une petite impulsion du gouvernement* pour mettre en mouvement les ressorts qui doivent civiliser et rendre heureux les habitants. J'ai dit une petite impulsion, parce qu'il n'y a ni montagnes à percer comme dans le canal du Languedoc, ni côtes à franchir comme dans ceux de la Seine à la Meuse, et de Venise au comté de Nice, et enfin parce qu'il n'y a pas comme en Hollande à contenir la violence

des eaux ; il ne faut que des bras, des marins, de l'activité et de l'activité dans l'entreprise. » (*Mémoire sur la navigation du Tercero et autres rivières qui affluent dans le Parana*, par D. Pedro Andrea Garcia.)

Pour quelle raison n'a-t-on pas mis la main à ces travaux, depuis la chute du gouvernement national ? Pourquoi, ayant tout à faire et sachant ce qu'il fallait faire, n'a-t-on pas commencé une seule entreprise d'intérêt général ? Pourquoi ? Parce que le mandataire auquel la Confédération a délégué ses pouvoirs est le gouverneur de Buénos-Ayres, et qu'il n'a aucun intérêt *propre* à ce que Cordova, Salta, Tucuman, etc., améliorent leurs voies de communication ; tandis que ces provinces sont trop pauvres pour rien entreprendre, et deviennent de plus en plus pauvres parce qu'on n'entreprend rien pour les faire profiter des avantages de leur position. De grandes œuvres ne demandent pour s'accomplir qu'une petite impulsion du gouvernement, avait dit Garcia, mais *cette petite impulsion* qui déciderait des travaux vulgaires, dans des Etats bien plus petits que la république Argentine, il n'y a pas de gouvernement pour la donner ! Le but d'une confédération n'est-il pas cependant de réunir la force collective de la nation au profit et à l'avantage de chacun des Etats associés, et il serait ridicule d'admettre que ces Etats se réunissent librement, pour renoncer à toute espérance de progrès pour eux-mêmes ; uniquement pour abandonner pouvoir, richesse, gloire, fortune, tous les avantages politiques et commerciaux à un seul Etat, et finalement à un seul homme.

Les provinces du Cuyo ne sont pas, à la vérité, reliées étroitement avec le nouveau centre commerçant, que créerait pour toutes les autres provinces, et pour les Etats du Paraguay et de l'Uruguay, la fondation d'une capitale à Martin-Garcia : mais elles auraient le choix de se diriger à volonté du côté

de Santa-Fé, comme du côté de Buénos-Ayres, à la rencontre des marchandises européennes, et le développement de la prospérité de la province de Cordova, si riche en produits de tous genres, réagirait sur leur situation, et elles gagneraient aussi à l'établissement du nouvel ordre de choses plus de facilité pour importer et pour exporter.

La province de Cordova, comme point central de la République, mérite toute la sollicitude du Congrès : c'est là qu'il faut introduire d'abord les améliorations et les progrès de tout genre, pour faire participer au mouvement les provinces limitrophes à l'ouest, Catamarca, la Rioja et Cuyo.

Et enfin les provinces du Cuyo, gênées aujourd'hui dans leurs relations commerciales avec le Chili, par des dispositions aussi incompréhensibles dans leur esprit que dans leur forme, pourraient, avec l'aide d'un Congrès national, profiter des facilités que présente le système des lacs de Huanacache et le Desaguadero qui est navigable, pour abréger les distances et diminuer les frais de transport ; tandis qu'aujourd'hui leur isolement et l'abandon coupable du gouvernement les mettent au bas de l'échelle des peuples argentins, assaillies qu'elles sont par les sauvages des pampas, et accablées de droits vexatoires de transit en quatre ou cinq provinces qui viennent encore augmenter les frais si coûteux de transport ; et pourquoi ? pour arriver à entrer en concurrence sur le marché de Buénos-Ayres avec des produits similaires, y parvenant sans frais, et pouvant par conséquent s'y vendre avec bénéfice à des prix qui ne laissent que de la perte aux provenances lointaines. Tous les peuples de la Confédération ont éprouvé les maux que leur causent les droits de transit qu'ils s'imposent entre eux, et cependant le délégué provisoire aux relations extérieures a manifesté sa volonté de voir se prolonger ces fautes. Personne n'a remarqué que, détournés au profit de Buénos-Ayres, les

droits qui se perçoivent sur les marchandises consommées par les peuples, laissent les pauvres gouvernements confédérés sans ressources pour se soutenir, et que faute de revenus nationaux qui leur viennent en aide, ils sont forcés de ruiner leurs populations pour exister.

Les considérations que nous venons de développer prouvent que des intérêts de la plus haute importance exigent la convocation urgente du Congrès général, en un lieu libre et indépendant, soustrait à toute influence fatale aux intérêts particuliers ou généraux des provinces, soit dans leur ensemble comme Confédération, soit en ce qui concerne spécialement chacune d'elles. La prolongation de la *délégation* faite il y a 23 ans à *titre provisoire* de la direction des relations extérieures au gouverneur de Buénos-Ayres (et à la condition expresse de la convocation immédiate de la nation pour délibérer sur ses intérêts), finirait par consommer la ruine des populations, si nous ne savons pas profiter de l'incident que nous a ménagé la Providence, en plaçant l'île de Martin-Garcia, cette clef du commerce intérieur, hors de la domination du gouvernement de Buénos-Ayres, et en la mettant sous la main d'une nation puissante et amie, qui peut en faire la remise au Congrès général de la nation.

CHAPITRE IV.

Attributions du Congrès.

Le caractère particulier de la vérité, c'est de se faire, une fois énoncée, accessible à toutes les intelligences ; de vaincre dans la conscience publique les résistances qu'opposent les passions et les intérêts, et d'arriver à former à la longue la conviction intime des peuples, tandis qu'un signe infailible d'erreur, c'est l'opiniâtreté à les détourner de l'examen de leurs propres intérêts, et à exciter les passions querelleuses qui obscurcissent l'esprit et lui enlèvent la justesse et l'exactitude nécessaires pour bien juger les choses. Nous croyons avoir indiqué à nos compatriotes une voie pacifique et conciliatrice pour aplanir les difficultés qui nous entourent, sans sacrifier à leur intérêt propre les intérêts de leurs adversaires. Dans l'examen des diverses questions dont nous nous sommes occupés, nous nous sommes bornés jusqu'ici au texte littéral des conventions, lois, décrets émanés des gouvernements fédéraux de la république Argentine, et nous ne nous écarterons pas de ce chemin, tant que l'histoire politique et diplomatique de notre pays nous fournit des faits à l'appui de ce que nous avançons. Quand nous parlons des attributions du Congrès, nous nous proposons de nous en tenir à celles qui sont de la compétence de tous les congrès du monde, lesquelles sont d'examiner la conduite de leurs délégués, approuver ou rejeter des traités, déclarer la guerre et sanctionner définitivement

la paix, constituer la nation et traiter toutes les affaires publiques avec la souveraineté qui leur est propre. Nous ne nous limiterons pas au vote émis par les gouvernements fédéraux de San-Luis, de Mendoza et de San-Juan, s'adressant en 1827 au gouvernement de la Rioja, et qui disaient (1) : « Les gouverneurs soussignés sont persuadés »
» que, quels que soient les motifs qui ont causé les mésintelligences antérieures, le sentiment unanime des peuples »
» et des bons citoyens est d'atteindre le but essentiel de »
» notre glorieuse révolution de 1810, c'est-à-dire d'assurer »
» l'indépendance et de former une république dotée de lois »
» sages et bienfaisantes, sous l'empire desquelles nous »
» puissions jouir de la liberté, nous puissions jouir du »
» bonheur. Ils sont bien persuadés que la différence des »
» opinions sur les moyens à employer pour arriver à un »
» même résultat n'empêche pas l'unanimité des vœux pour »
» l'obtenir. Ce qui s'y oppose, c'est de ne pas laisser »
» émettre le vote général de la nation, étouffé par la force »
» des armes, sans écouter la voix de la raison, sans prévoir que le sang répandu et les combats entre citoyens »
» d'une même patrie nous attirent le discrédit de la nation »
» aux yeux de ceux qui nous observent, et nous conduisent »
» à la ruine de la République. En l'état où nous ont réduit »
» nos malheurs, il est indispensable de chercher un moyen »
» qui nous prévienne de cette catastrophe. » C'est une chose triste sans doute, que tant de vœux si saints et de plaintes si douloureuses soient encore, en 1850 comme en 1827, à l'état de désirs impuissants, vains et stériles ! Mais nous en appellerons à quelque chose de plus positif que des vœux et des désirs, à des pactes en vigueur, souscrits par les gouvernements des provinces du littoral des rivières, et

(1) *Registre officiel de la province de San-Juan*, livre II, n° 10.

auxquels ont adhéré plus tard les gouvernements des autres provinces qui composent la confédération provisoire. Dans le traité *quadrilatère*, qui est encore aujourd'hui dans toute sa force, les fonctions du Congrès sont indiquées dans la cinquième attribution de la commission qui devait exister jusqu'au rétablissement de la paix publique. Nous citerons cette clause pour plus de clarté : « 5° Inviter toutes les » provinces à ce que, par le moyen d'un Congrès général » fédératif, on organise l'administration générale du pays, » sous le système fédéral, ainsi que son commerce intérieur » et extérieur, sa navigation, la perception et la répartition » d'impôts généraux, le payement des dettes de la Répu- » blique, son crédit, soit intérieur, soit extérieur, et la » souveraineté, l'indépendance et la liberté de chacune des » provinces (1). »

Tel est le texte de la loi écrite et reconnue par toutes les provinces de la confédération, telle est la mission du Congrès, tel est le but pour lequel ont travaillé sans cesse tous les gouvernements fédéraux, et qui se fait en vain attendre depuis 23 ans, depuis que la délégation des affaires et relations extérieures fut confiée au gouvernement de Buénos-Ayres. Les besoins qui se faisaient sentir en 1831 sont encore les mêmes et sont devenus plus impérieux en 1850. *L'administration générale du pays, sous le système fédéral*, a été sanctionnée par les faits; elle est réclamée aujourd'hui avec plus de force que jamais, par la complication qu'a amenée entre le Paraguay et la confédération Argentine la mort du docteur Francia, et qu'a augmentée notre intervention dans les affaires intérieures de la république de l'Uruguay, où nous soutenons le général Oribe dans sa lutte

(1) Ratifié pour le compte de Buénos-Ayres le 1^{er} février 1831, par le général Balcarce, gouverneur de la province, et par D. Thoma Anchorenn, ministre de l'intérieur.

contre ses adversaires politiques, retranchés depuis huit ans dans la ville de Montevideo. Le parti unitaire, qui voulait donner une autre organisation au pays, a disparu devant l'unanimité en faveur du système fédéral qui résulte de tous les documents publics de la confédération. Il est inutile, en conséquence, de s'arrêter à ce point, décidé en fait et en droit. Le Congrès sera fédératif, en exécution du traité qui lie tous les peuples de la République.

Commerce intérieur et extérieur.

Ce second objet de la réunion du Congrès est aujourd'hui plus que jamais urgent et nécessaire. Le délégué chargé des relations extérieures ne peut pas, en vertu de son mandat, régler une affaire qui est de la compétence exclusive du Congrès, d'après le pacte fédéral et la nature des pouvoirs législatifs. Voies de communication, travaux d'utilité publique, fixation des droits à percevoir au profit général, abolition des douanes intérieures; tout cela ne peut regarder que le Congrès et lui appartient exclusivement. Le commerce des provinces extérieures avec les côtes de l'Océan Pacifique est interrompu depuis quatre ans; les réclamations des peuples contre les droits qui empêchent les relations des provinces entre elles et s'opposent au libre transit des marchandises, sont devenues générales et unanimes. La confédération a des douanes extérieures sur les points qui sont en contact avec l'étranger, et le Congrès seul peut délibérer *sur la répartition et sur le recouvrement des impôts généraux*. La confédération actuelle présente l'image du chaos en matières d'administration et d'impositions, et les abus qui s'y perpétuent depuis quarante ans d'indépendance, n'ont d'exemple chez aucun autre peuple de la terre.

Navigation.

Ceci est le point culminant des attributions du Congrès. Ce n'est pas, sans aucun doute, de la navigation du Rio de la Plata, depuis l'île de Martin-Garcia jusqu'à son embouchure dans la mer, qu'ont voulu parler les gouvernements qui ont signé le traité du 4 janvier 1831, qui sert aujourd'hui de pacte fédéral. La navigation de cette partie du fleuve était alors, comme aujourd'hui, libre de toute juridiction, parce que, en contact immédiat avec la mer, elle appartient à titres égaux à la confédération Argentine et à la république de l'Uruguay. Vouloir soumettre à un règlement l'usage de cette partie du fleuve, ce serait comme vouloir soumettre à un règlement l'usage de l'air et de la lumière, qui appartiennent à tout le monde. Dans la convention faite en 1827, entre les commissaires des gouvernements de Santa-Fé et de Buénos-Ayres, ratifiée pour cette dernière province par le général Viámont, comme gouverneur, et par D. Manuel de Encalada, comme ministre de l'intérieur, il y a trois articles qui se correspondent et se succèdent comme compléments les uns des autres. Par l'article 13, « les gouvernements contractants conviennent d'inviter les provinces de la République à la convocation et réunion d'un Congrès pour organiser et constituer la confédération. » Par l'art. 16, « le gouvernement de Santa-Fé autorise celui de Buénos-Ayres à diriger les relations extérieures avec les États européens et américains. » Par l'article 17 il est dit que : « jusqu'à un arrangement définitif sur *la navigation du Rio Parana*, les deux gouvernements s'obligent à la laisser dans le même état où elle se trouvait avant le 30 novembre de l'année antérieure. » Cette difficulté que signale le traité de 1829, entre les gouvernements

de Santa-Fé et de Buénos-Ayres, est la même que les deux gouvernements, et celui d'Entre-Rios, intéressés également à la navigation du Parana, déclarèrent, dans le traité postérieur de 1851, être de la compétence du Congrès général, qui pouvait seul la terminer en faisant un règlement définitif de la navigation. Ainsi donc, tout arrangement fait par le délégué chargé des affaires extérieures est un empiètement sur les attributions du Congrès, lequel a seul le pouvoir de statuer sur ce point d'intérêt national. Cette compétence souveraine du Congrès, en fait de navigation des rivières, était déjà reconnue par les gouvernements de Buénos-Ayres, Entre-Rios et Santa-Fé, depuis 1820. Dans la convention qui eut lieu entre ces gouvernements, le 13 février de cette année, il est stipulé par l'article 4, que : « sur les rivières de l'Uruguay et du Parana pourront seuls naviguer les navires des provinces amies, dont les côtes sont baignées par les eaux de ces rivières. Le commerce continuera sur le même pied qu'il s'est fait jusqu'ici, *réserve* à la décision du Congrès toutes réformes relatives à ce sujet que pourraient demander les parties contractantes. »

Le gouverneur de Santa-Fé, le général Lopez, qui demandait en 1829 l'arrangement devant régler la navigation, mourut sans avoir vu se réaliser ses désirs; et ce qui est encore plus singulier, c'est que depuis, la ville de Santa-Fé s'est vu ruiner et dépeupler, en dépit des avantages de sa position sur la rive d'un grand fleuve navigable, entourée du Carcaraña, et sur le territoire de laquelle se trouve le confluent du Rio Tercero de Cordova. Ces avantages eussent suffi aux Etats-Unis de Nord-Amérique pour créer en dix ans une cité populeuse, centre d'un vaste commerce, et cependant Santa-Fé n'en a pu retirer que misère et dépopulation; on peut en juger par le tableau qu'en trace sir

Woodbine Parish, dans son ouvrage sur la république Argentine, dédié au général Rosas (1) :

« En d'autres termes, Santa-Fé, sous la protection du gouvernement central, qui n'économisait pas les dépenses nécessaires pour construire des ponts et maintenir les forces indispensables, afin de contenir les Indiens, Santa-Fé était le point central, non-seulement entre Buénos-Ayres et le Paraguay, mais encore entre cet État et les provinces de Cuyo et de Tucuman ; les vins et les fruits secs de Mendoza et de San-Juan étaient conduits à Santa-Fé, pour être transportés à Corrientes et au Paraguay, lequel fournissait en échange, aux habitants de ces provinces et aussi à celles du Chili et du Pérou, par la même voie, toute l'*herbematé* nécessaire pour leur consommation, laquelle, pour ces dernières contrées seulement, était calculée s'élever à 3 ou 4 millions de livres. (Le *maté* remplace le thé dans ces pays et est d'un usage universel.)

» Les propriétaires et fermiers de ses campagnes étaient les plus riches de toute la vice-royauté de Buénos-Ayres, et leurs domaines couvraient non-seulement le territoire de la province de Santa-Fé, mais encore ils occupaient de grands espaces sur les côtes orientales d'Entre-Rios, d'où ils tiraient la plus grande partie des cinquante mille mules qui s'envoyaient annuellement à Salta pour le service du Pérou.

» La situation de cette province est bien différente aujourd'hui : la fermeture du commerce avec le Paraguay et avec le Pérou *l'a réduite au plus déplorable état de misère* ; et sa séparation de la capitale l'ayant laissée sans moyens suffisants de défense, les sauvages l'ont attaquée avec impu-

(1) Buenos-Ayres and the provinces of the Rio de la Plata, their present state, trade and debt, by Sir Woodbine Parish, c. II.

nité, ont désolé la majeure partie de la province, et plus d'une fois menacé le chef-lieu même, d'une destruction complète. »

En 1767, à l'époque de la richesse et du commerce de Santa-Fé, la ville de Buénos-Ayres avait seulement de bâtis environ cent cinquante groupes d'habitations, dans un rayon de mille varas (816 mètres), à l'entour de la forteresse, dans l'espace aujourd'hui compris entre les rues du Chili et de Belgrano, au sud; celles de Tacuary et de Maipu, à l'est; et celles du Parc, de Corrientes et de la Piedad, au nord (d'après les plans de l'époque, donnés par sir Woodbine Parish). Buénos-Ayres devait demeurer dans cet état ou ne faire que des progrès insensibles jusqu'en 1810, époque à laquelle le commerce ouvert à toutes les nations vint lui donner une vie nouvelle. En 1838, la ville embrassait déjà une superficie de trois cent trente cuadras carrées (1).

Mais en 1838, la ville de Santa-Fé, l'antique centre du commerce qui se faisait jadis entre le Haut-Pérou, le Chili, Cuyo et Tucuman, Santa-Fé comptait à peine quinze cents habitants.

A quelle réunion de causes extraordinaires et destructives peut-on attribuer la décadence et la ruine qu'il a fallu trente années seulement pour consommer? Santa-Fé était sortie victorieuse de toutes les luttes civiles, et sa bonne fortune, jointe au pouvoir de ses armes, avait été jusqu'à imposer un tribut annuel à la puissante Buénos-Ayres. La province s'était préservée jusqu'en 1829 du fléau des dissensions intestines qui troublèrent la tranquillité de Buénos-Ayres depuis 1820, et même auparavant. Aucune ar-

(1) La *cuadra* est un carré de 150 varas (de 0,836 du mètre chacune), soit de 125. 4 mètres de côté. Toutes les grandes villes de la Sud-Amérique sont découpées en cuadras par des rues tirées au cordeau.

mée envahissante ne l'a saccagée, comme le fut autrefois Tucuman; et cependant, la ville de laquelle est parti le cri de fédération se meurt lentement, comme rongée par un mal secret, et le voyageur qui contemple aujourd'hui le désert qu'occupaient auparavant ses édifices et ses temples, ne sait à quoi il doit attribuer la disparition d'une cité qui paraissait si favorisée par la nature.

Pendant que cet étrange phénomène se passait dans le Parana, voyons ce qui arrivait à quelques lieues plus loin, là où le Parana change de nom pour devenir Rio de la Plata. Buénos-Ayres, en 1770, occupait le tiers de l'espace qu'elle occupe aujourd'hui, dès 1810, sa population croît rapidement, ses richesses augmentent, sa civilisation progresse, son pouvoir se fortifie, et aujourd'hui c'est une des premières villes de l'Amérique du Sud. Sur l'autre bord de la Plata, Montevideo, fondée en 1760, croît en population jusqu'à occuper tout l'espace limité par les anciennes murailles, et en 1836 la population ne peut plus être contenue dans cette vieille enceinte, elle la dépasse, et la cité embrasse un espace trois fois plus grand : dans des champs qui ne produisaient, une année auparavant, que des chardons, se bâtissent comme par enchantement des palais ornés des marbres les plus beaux de l'Italie, et offrant toutes les beautés et les commodités de l'architecture moderne.

Par suite de quelle cause occulte se détruit peu à peu Santa-Fé, tandis que Buénos-Ayres et Montevideo s'agrandissent, se peuplent et s'enrichissent? Les trois villes ne sont-elles pas situées sur les bords du même fleuve? ou ne jouissent-elles pas des mêmes lois commerciales?

Là se trouve l'explication du phénomène! Buénos-Ayres et Montevideo étaient des centres de commerce, et Santa-Fé, quoique ayant un port, ne pouvait l'être, *par suite de l'interdiction* du commerce européen qui pèse sur toutes

les villes riveraines du Parana! Corrientes, si elle n'a pas été tout à fait ruinée, est-elle une cité aussi riche, aussi peuplée, aussi civilisée que Buénos-Ayres? Pour quelle cause, sinon par l'effet du contact immédiat avec le commerce européen, Montevideo a-t-elle pris une telle extension, pendant les dix années seulement qui ont précédé le siège; et pourquoi les autres villes du littoral des rivières sont-elles restées stationnaires, quand elles ne sont pas dépeuplées, pauvres et subalternes dans l'échelle de la civilisation? Cela provient d'une cause générale, une loi universelle préside à des résultats si différents : du libre échange de produits entre une cité quelconque et les autres marchés du monde, dépend son agrandissement et sa prospérité. La richesse des Etats est subordonnée au plus grand nombre de points commerciaux qu'ils renferment, à la plus grande extension de leurs côtes. Le Chili était en Amérique un Etat centralisé : Valparaiso était le port de la capitale de Santiago. La douane générale de la République était à Santiago; mais les législateurs chiliens, sachant que la prospérité de la nation dépendait de la richesse de chacune des provinces qui la composent, ont ouvert dans les provinces des ports accessibles au commerce étranger, au fur et à mesure que s'en faisait sentir le besoin. Conception et Coquimbo furent déclarés ports de premier ordre pour le trafic européen; Chiloe l'a été plus tard; ensuite Valparaiso a formé une province séparée, et enfin Constitucion et Copiapo ont été ouverts au commerce général.

Nous avons fait comprendre plus haut la ruineuse organisation de la confédération Argentine, avec *un seul port* ouvert au commerce étranger; mais la sagesse et la modération du Congrès peuvent remédier, par des lois appropriées, à cette erreur de l'état de choses actuel. Le Congrès peut décider si, quand la mer ne baigne notre terri-

toire que par un point extrême, la sagesse humaine ne doit pas prolonger jusqu'à l'intérieur, au moyen de fleuves aussi étendus que des bras de mer, la communication et le contact direct avec le commerce étranger. Le Congrès décidera s'il ne convient pas d'appliquer à Santa-Fé détruite, à Corrientes et à Entre-Rios anéanties, le même remède qui a changé la face de Montevideo et de Buénos-Ayres en peu d'années; s'il ne convient pas également de l'appliquer au Paraguay, enseveli dans l'intérieur de l'Amérique.

Le Congrès dira enfin, si le Rio de la Plata doit être à jamais le fils privilégié de la confédération, et si le Parana, l'Uruguay et le Paraguay doivent rester toujours en dehors d'une répartition équitable des avantages commerciaux de la confédération.

Nous ne devons rien préjuger. S'il y a des difficultés à vaincre, la sagesse des législateurs saura en venir à bout. S'il y a des intérêts fiscaux, douaniers et financiers à consulter, ce Congrès saura trouver les moyens de les satisfaire; s'il y a des précautions de sécurité nationale à prendre, les institutions, les lois, les traités et les restrictions suffiront pour sauvegarder tous les intérêts, autant qu'il a été donné à la sagesse humaine de prévoir et de régulariser. Ce serait une honte que le gouvernement de Buénos-Ayres s'obstinât à prouver à ses confédérés du littoral des rivières, qu'il ne convient pas qu'ils s'enrichissent par la même voie qui a enrichi Buénos-Ayres; que ce serait une calamité, pour eux et pour l'ensemble de la nation, qu'il se perçût annuellement pour un million de piastres de droits chaque année, d'exportation ou d'importation, pendant que la douane de Buénos-Ayres met chaque année, à la disposition du délégué chargé des affaires étrangères, quatre millions de piastres, avec lesquels il peut soutenir armées, marine, juges, employés de tous genres, en même temps que les provinces périssent de con-

somption et de misère, se ruinent entre elles par les droits de gabelle et de transit.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette inégalité de distribution des avantages commerciaux entre les diverses provinces, c'est que la ville de Buénos-Ayres n'a rien à perdre à ce que la richesse se développe dans l'intérieur, et qu'elle y gagnera au contraire; c'est que ses affaires augmenteront par suite de la création de nouveaux marchés, par l'accroissement de la population et de la richesse de l'intérieur qui décuplera les relations commerciales, mettra en circulation des capitaux bien plus considérables et reproduira le mouvement commercial à l'infini en le répartissant sur tous les points du territoire. La petitesse des idées qui prévaut chez nous aujourd'hui, a fait croire à beaucoup d'esprits mesquins, que Buénos-Ayres ne pouvait pas s'agrandir sans la ruine de Montevideo, et l'annulation et la mise en retard des autres provinces de la Confédération. Pour comprendre combien une pareille idée est absurde, il suffit de jeter les yeux sur la carte géographique des Etats-Unis. Les cités très-peuplées et très-commerçantes de Boston, Halifax, Salem, New-York, Baltimore, Philadelphie, sont situées sur une même côte et très-rapprochées; et parmi elles se distingue la petite ville de Salem, par une richesse plus grande, en proportion du nombre de ses habitants, qu'aucune autre ville de la terre. Le commerce se stimule de lui-même; l'élément principal de sa prospérité, c'est la richesse et la variété des marchés soumis à ses spéculations. Il ne peut exister de commerce avantageux entre une ville riche et une province pauvre, parce qu'il n'y a pas une égale masse de produits à échanger entre elles.

Un fait récent et dont le plus inepte peut comprendre l'importance, prouve la vérité de cet axiome. Le mouvement du cabotage dans le Parana est enregistré dans une

gazette de Buénos-Ayres, à laquelle nous empruntons le tableau suivant :

CAPITAINEURIE DU PORT { *Vive la Confédération Argentine!*
DE BUÉNOS-AYRES. { *Meurent les sauvages unitaires!* (1)

Etat des navires nationaux qui sont sortis du port ce jourd'hui 17 avril 1850 :

Paquebot national, les *Trois Amis*, de 15 tonneaux, pour Santa-Fé, sur lest ;

Paquebot national, *Cyrus*, de 15 tonneaux, pour Santa-Fé, sur lest ;

Paquebot national, *Herman*, de 44 tonneaux, pour Santa-Fé, sur lest ;

Paquebot national, *Teresa*, de 25 tonneaux, pour Santa-Fé, sur lest ;

Chaloupe nationale, *Juanita*, de 5 tonneaux, pour Gualeguaychu, sur lest ;

Paquebot d'Entre-Rios, *Emelina*, de 19 tonneaux, pour Elmonte, sur lest ;

Brick-goëlette d'Entre-Rios, *Francisco*, de 125 tonneaux, pour Gualeguaychu, sur lest ;

Paquebot d'Entre-Rios, *Vicente*, de 80 tonneaux, pour Santa-Fé, sur lest ;

Chalan d'Entre-Rios, *Principiante*, de 6 tonneaux, pour le Monté, sur lest ;

Transport d'Entre-Rios, *Carmen*, de 8 tonneaux, pour le Monté, sur lest ;

Paquebot d'Entre-Rios, *Francisco primero*, de 13 tonneaux, pour las Palmas, sur lest.

Baleinière d'Entre-Rios, *Carmelita*, de 15 tonneaux, pour Gualeguaychu, avec 10 pipes vin rouge ;

(1) Ces mots se trouvent en tête de tous les actes du gouvernement du général Rosas. (Note du traducteur.)

Chalan d'Entre-Rios, *Literito*, de 6 tonneaux, pour Zarate, avec 4 colis ;

Goëlette d'Entre-Rios, *Adelaïda*, de 55 tonneaux, pour la Concordia, sur lest ;

Goëlette d'Entre-Rios, *Palmira*, de 20 tonneaux, pour la Concordia, avec 95 colis ;

Brick-goëlette d'Entre-Rios, *San-José*, de 87 tonneaux, pour la Concepcion del Uruguay, avec 400 fanègues de sel et 22 colis, dont 12 vides ;

Goëlette nationale, *Carolina*, de 50 tonneaux, pour la Victoria ; sel, fer et quelques colis ;

Goëlette nationale, *Clara*, de 51 tonneaux, pour la Concordia, avec 70 colis ;

Goëlette nationale, *Flor de Buénos-Ayres*, de 60 tonneaux, pour la Concordia, avec 155 colis ;

Goëlette nationale, *Joséphina*, de 45 tonneaux, pour la Concordia, avec 181 colis ;

Goëlette nationale, *Ceferina*, de 44 tonneaux, pour la Concordia, avec 6 bordelaises de vin.

Ensemble, 21 navires nationaux.

Buénos-Ayres, 17 avril 1850.

Signé.... PEDRO XIMENO.

Sur ces vingt et un navires, huit seulement emportent quelques marchandises en échange des produits qu'ils rapporteront, et ces huit se dirigent vers les ports où il est resté encore quelque vie commerciale. La ruine de Santa-Fé n'est-elle pas écrite dans cette liste de navires sur lest, qui ressemblent à une procession mortuaire ?

Combien vite changerait l'aspect de ces provinces, et leur situation s'améliorerait si la navigation des rivières était soumise à une législation plus libérale, mettant les

ports en contact avec le commerce européen! avec ce commerce, dont l'action vivifiante est aujourd'hui limitée aux seules villes de Buénos-Ayres et de Montevideo! Le système des cours d'eaux navigables qui se réunissent pour former le Rio de la Plata, met en contact plus de dix mille lieues carrées. Les richesses inexplorées de la province de Matogrosso, les produits si variés du Paraguay, du Brésil, de Salta, de Cordova et des autres provinces adjacentes, se réunissent de tous les points de l'horizon, de toutes les latitudes et de tous les climats, dans les voies navigables que fournissent le Paraguay qui prend naissance par 12 degrés de latitude, le Parana dont la source est par 17, l'Uruguay qui commence à pouvoir porter bateau à 160 lieues de son confluent avec le Parana, le Bermejo qui arrive d'une direction opposée, et le Pilcomayo dont l'étendue navigable n'est pas moins considérable. Qu'à ces routes fluviales fournies par la nature viennent se joindre celles que créera l'industrie humaine, et que ne peut manquer de faire ouvrir, des frontières les plus reculées aux villes du littoral, la convenance de se mettre en rapport direct avec les ports, où l'on pourra échanger les produits nationaux contre les produits des manufactures européennes!

Dès que ces grandes voies de communication fluviales, suivant leur destination providentielle, porteront, comme autant d'artères, le mouvement et la vie à toutes les extrémités de la République, peu d'années suffiront pour que de nouveaux territoires soient peuplés, pour qu'un grand nombre de villes riveraines soient créées; la masse des productions exportées fera la prospérité de toutes les provinces et offrira de nouveaux aliments aux spéculations de Buénos-Ayres et de Montevideo, dont la sphère d'action ira en croissant sans cesse, et que leur heureuse position rendra pour toujours florissantes.

Ces franchises fluviales, qu'un Congrès général peut seul établir, concourront avec le temps à fournir les moyens d'obvier aux difficultés qui ont paralysé jusqu'ici le mouvement. La tyrannie sombre et ignorante du docteur Francia fut pendant de longues années une barrière qui empêchait la navigation des rivières. Ses vues mesquines et son ignorance des véritables intérêts des pays rendirent stériles les résultats obtenus par Soria, dans son exploration heureuse du Bermejo. D'un autre côté, la nature des choses rendait la navigation bien plus difficile autrefois qu'elle ne peut l'être aujourd'hui, qu'on a le secours de la vapeur pour vaincre les courants contraires et pour remonter les rivières. La direction constamment variable du chenal de fleuves aussi rapides que le Parana, la nécessité d'attendre les vents favorables pour en triompher, rendent très-longue l'arrivée des navires dans le haut des fleuves, et il faut souvent plusieurs mois pour faire quelques centaines de lieues. Quelques-uns des navires, au nombre de 117, qui remontèrent jusqu'à Corrientes, après le combat de l'Obligado, employèrent pour l'aller et pour le retour plus de temps qu'ils n'en auraient mis à faire un semblable voyage en Europe. Mais l'époque de la mort du docteur Francia s'est trouvée coïncider avec celle de l'application de la vapeur à la remorque des navires dans les fleuves et rivières. Aujourd'hui, dans l'Amérique du Nord, on voit, de New-York à Albani, remonter et descendre des bateaux à vapeur entraînant à leur suite jusqu'à quatorze grandes embarcations chargées d'une telle masse de marchandises, que les frais répartis entre toutes deviennent imperceptibles pour chacune. Dans tous les ports d'une entrée difficile, la vapeur vient encore fournir le moyen de remédier à ces inconvénients. Ainsi donc, le Parana, l'Uruguay et le Paraguay peuvent être, à l'aide des puissants moyens fournis par l'in-

industrie moderne, des voies de communication aussi fréquentées et aussi étendues que le sont devenus dans ces dernières années l'Ohio et le Mississipi aux Etats-Unis; sur ces fleuves jadis déserts et presque inexplorés il y a vingt ans, on voit aujourd'hui s'agiter en tous sens plus de quatre cents bateaux à vapeur et de vingt mille embarcations diverses. A quelle cause autre qu'à une mauvaise législation fluviale peut-on attribuer ce triste résultat, que des voies navigables par centaines et centaines de lieues ne possèdent sur leurs rives ni cités populeuses, ni riches établissements de commerce, et ne voient dans leurs eaux abandonnées que de rares navires ne transportant que de misérables et peu nombreuses productions?

Défions-nous de ceux qui parlent de sécurité nationale, pour fermer les rivières au commerce européen, tandis qu'ils remplissent leurs bourses en ouvrant leurs ports à ce même commerce. Gardons-nous de ceux qui nous conseillent de rester dans l'inaction et dans la misère, tandis qu'eux-mêmes voient croître, par l'affluence de leurs relations avec l'étranger, leurs villes et leurs ports en splendeur et en richesse. Les avantages doivent être répartis entre tous les associés, non moins proportionnellement que les sacrifices; sans cela, on ne constituerait qu'une société frustratoire et léonine, dans laquelle les uns auraient pour eux la soumission et la misère, et l'autre la domination et la richesse. Plus de vingt années de sérieuses et tristes expériences doivent avoir servi de leçon à ceux qui ne peuvent ni ne veulent se réserver le rôle du lion de la fable!

CHAPITRE V.

Argyropolis (1).

Nous croyons être arrivés à prouver solidement qu'il y a convenance, nécessité, justice et opportunité à créer en un point central du Rio de la Plata une capitale que sa position géographique mette à même de concilier tous les intérêts qui se heurtent sans profit depuis de si longues années ; qui termine à la satisfaction de tous les partis, de tous les Etats de la Plata, la guerre qui les désole et pour la solution de laquelle ont été impuissantes les armes de la confédération Argentine et la diplomatie européenne.

En effet, la création d'une capitale à Martin-Garcia est motivée sur des considérations qui peuvent se résumer ainsi :

1° L'exemple des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, qui adoptèrent en pareilles circonstances un expédient analogue pour constituer leur Fédération, en créant Washington pour servir de capitale en plaçant son territoire sous la dépendance du Congrès.

2° Par sa forme insulaire Martin-Garcia échappe à toute influence particulière de telle ou telle province confédérée.

3° Sa position à l'entrée du Parana et de l'Uruguay qu'elle ferme, réunit dans un intérêt commun les provinces, placées sur le bord des rivières, de Corrientes, Santa-Fé, Entre-Rios;

(1) De deux mots grecs, *argyros* qui veut dire argent, *plata* en espagnol, et *polis*, qui signifie ville.

celles qui leur sont limitrophes sont les républiques du Paraguay et de l'Uruguay ; pour elles c'est une question de vie ou de mort, que de maintenir cette île en dehors de la domination de tout autre Etat, qui puisse, un jour ou un autre, soumettre la navigation intérieure des rivières à des règlements qui ne seraient dictés que par ses intérêts particuliers.

4° S'il y a lieu de faire un traité entre les républiques de l'Uruguay et du Paraguay et la confédération Argentine telle qu'elle existe aujourd'hui, pour se garantir réciproquement la navigation des rivières qui appartiennent à chaque Etat, ce traité ne peut être durable et solide que si les trois Etats ont un droit de domination égale sur l'île forte qui ferme le passage, et cette égalité suppose l'association et la fédération des trois Etats en un corps unique, ayant pour liens un même intérêt et un même centre.

5° La situation isolée de Martin-Garcia en fait un rempart inexpugnable, défendant les Etats, et pour cela seul elle est appelée à être le centre de l'Union.

6° La position géographique des provinces de la Confédération fait de cette île non-seulement le centre administratif et commercial, mais encore la douane générale pour la perception des droits d'exportation et d'importation.

7° Buénos-Ayres et Montevideo restent en pleine jouissance des avantages commerciaux que leur assure leur position aux deux côtés de la rivière ; et leur soumission à une législation commune empêche à jamais le renouvellement des luttes pour la suprématie et la rivalité commerciale qui les a portées à vouloir mutuellement se détruire, par des luttes, guerres et dissensions qu'elles ont soutenues depuis quinze ans.

8° La transformation de cette île en un centre de population créera en peu d'années un nouveau point commercial

commun aux deux villes, et par conséquent un nouvel élément de prospérité pour chacune d'elles.

9° L'île n'étant au pouvoir d'aucun des Etats, et se trouvant sous la main de la France à titre de garantie contre l'avenir, la France ne peut se refuser à la remettre sous la domination d'un Congrès réuni pour terminer la guerre, et le Congrès aura intérêt à en prendre immédiatement possession au nom de tous les Etats intéressés.

10° Le Congrès une fois convoqué, *la délégation de la direction des affaires extérieures*, faite à titre provisoire, cesse d'être une menace constante d'usurpation de pouvoir, effectuée par la durée comme par l'irresponsabilité du délégué; et il n'y a plus à craindre les concessions qu'il sollicite journellement de ceux dont il tient ce pouvoir, afin d'arriver à les soumettre eux-mêmes à sa domination.

La fusion des trois Etats de la Plata en un corps unique est commandée par l'esprit de l'époque et par les besoins des nations modernes. Le caractère spécial du siècle où nous vivons c'est la tendance à l'unité. L'espèce humaine s'applique de partout à former des groupes compactes, des peuples de mêmes races, de mêmes langues, et de civilisations identiques ou analogues. Quelle est la cause des troubles politiques de l'Italie et de l'Allemagne? Le travail qui s'opère dans tous les esprits, chez les peuples comme dans les cabinets des souverains, pour constituer une nationalité italienne, une nationalité allemande; et c'est aussi bien le sujet des préoccupations des souverains de la Prusse et de l'Autriche, que des patriotes de Berlin, de Vienne, de Milan et de Venise: chacun veut constituer une nation à son point de vue, mais tous s'occupent d'agglomérer et de réunir ce que la vieille politique a divisé. Dans notre Amérique, n'est-ce pas le même esprit qui pousse les Etats-Unis à s'adjoindre sans cesse de nouveaux Etats? N'est-ce pas la même force d'attraction qui leur

a fait annexer le Texas, le Nouveau-Mexique, la Californie, et qui tourmente le Haut et le Bas-Canada, désireux de se rattacher à un grand centre d'Union?

Cette propension des populations à s'agglomérer s'explique facilement par les besoins de notre époque. La science économique a démontré que la même loi doit présider à l'organisation de tout ce qui exige des efforts collectifs; depuis la fabrique industrielle jusqu'à l'administration des États, de grandes masses de capitaux et de forces amènent à des résultats plus importants avec moins de dépenses.

D'un autre côté, quand brillent sur la terre quatre ou cinq grandes nations, les faits et les hommes des petites passent inaperçues; et il est préférable d'être membre de la chambre des représentants de la France, que président d'une république obscure.

Une tendance contraire a sollicité depuis l'indépendance les Républiques sud-américaines à se décomposer en petites fractions: quel avantage en est-il résulté, non pas pour toutes, mais pour une seule? Abandonnées à l'anarchie, que fruit retirent-elles de cette indépendance coûteuse, obscure, sans pouvoir extérieur, sans représentation dans l'échelle des nations? Le centre de l'Amérique centrale a fait un État de chaque village; l'antique Colombie a produit trois républiques. Quel profit a obtenu l'ancienne Union des provinces de la Plata à se décomposer en Bolivie, Paraguay, Uruguay et confédération Argentine? et cette dernière à se constituer en chaos sans règle, sans pacte déterminé, gouverné provisoirement, pour ce qui concerne les relations extérieures, par un délégué sans force à l'étranger, sans force à l'intérieur?

La nature même appelle les divers États du vaste bassin des Andes à former une nationalité compacte de toutes les populations qui vivent sur les terres arrosées par l'admi-

rable système de rivières dont les eaux se confondent dans la Plata. Leur voisinage du Brésil, fort de quatre millions d'habitants, les met dans une infériorité relative, à laquelle ne peuvent suppléer que de grands sacrifices et d'énergiques efforts. La dignité et la position future de la race espagnole au sud de l'Amérique et sur les côtes de l'Atlantique demandent qu'elle se présente devant le monde en un corps de nation qui puisse rivaliser un jour en pouvoir et en progrès avec la race anglo-saxonne qui occupe le nord du même continent. L'espace qu'occuperaient les Etats-Unis de l'Amérique du Sud est égal à celui qu'occupent les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, et le système de navigation fluviale du Rio de la Plata ne le cédera en rien un jour à celui du Mississipi.

Le monde est fatigué d'entendre parler de ces luttes américaines entre des villes qui sont à peine au-dessus des villages, entre ces nations qui comptent moins de population qu'un département ou même un canton.

Pour que la confédération Argentine prétendît se faire le centre désiré de cette réunion d'Etats qui se sont détachés d'elle, il était nécessaire qu'elle se montrât digne de si honorables sympathies, et qu'au lieu de porter la guerre et la désolation chez ses voisins, elle les éclipsât par l'éclat de ses institutions, par le développement de sa richesse. Qui donc peut chercher à s'unir à un Etat régi par la violence et l'arbitraire irresponsable d'un mandataire qui n'a aucun titre définitif pour exercer l'autorité suprême? A l'abri de quelle constitution sanctionnée par les peuples viendraient se reposer, le Paraguay avili et annulé par le docteur Francia, l'Uruguay exposé aux prodigalités de Rivera, ou menacé par Oribe d'être traité en pays conquis? Chercheraient-ils dans cette association anonyme, *acéphale*, et soutenue par la violence seule, le respect des opinions, la liberté de la pensée,

et l'égalité pour les Etats confédérés dans la répartition des bénéfices de l'association? Seule, la convocation immédiate du Congrès et la promulgation d'une constitution qui règle et garantisse les droits et la liberté des citoyens peuvent servir de base à l'union nécessaire des Etats de la Plata; avec elles cesseront les luttes, les haines et rivalités qui les désolent, pour ne laisser que l'avenir immense auquel sont appelés ces pays, en donnant déjà quelques-uns de ces bienfaits aux générations présentes.

Si tous ces résultats avantageux, obtenus sans effusion de sang, sans bouleversements, ni changements dangereux, ne pouvaient s'obtenir à la fois, il suffirait qu'un seul fût immédiat, réel, pour faire accepter au moins la création de la capitale des Etats du Rio de la Plata. Nous ne demandons plus aux hommes calmes et à ceux qui ne nourrissent pas de passions coupables, que de méditer sur ces points, et d'habituer leur esprit à croire possible ce qui le paraît, à désirer la réalisation de ce qui, en théorie, présente tant d'avantages.

Quels obstacles empêchent que l'idée se convertisse en fait pratique, que le désir ne fasse place à la réalité? La surface de Martin-Garcia n'est-elle pas suffisante pour contenir une grande cité? Gênes, la ville des palais, n'est-elle pas arrivée à être à elle seule une des plus puissantes républiques de l'Italie? Ses temples et ses édifices ne sont-ils pas bâtis sur la pente rapide d'une montagne, pour suppléer au défaut d'espace sur le bord de la mer sur laquelle il a fallu gagner à grands frais une étroite bande de terre? Venise, fondée sur des pilotis au milieu des lagunes ne fut-elle pas appelée la reine de l'Adriatique, et ses habitants ne tinrent-ils pas dans leurs mains pendant de longues années les destinées du monde? Et sans chercher si loin nos exemples, les montagnes ont-elles empêché Valparaiso, qui n'avait

qu'une rue il y a vingt ans, de contenir aujourd'hui cinquante mille habitants, et d'être le centre du commerce de l'océan Pacifique.

L'Amérique espagnole est remarquable par l'immense superficie qu'occupent ses villes à peine peuplées, et l'habitude de voir disséminer dans les plaines les maisons d'un même pays nous dispose à nous trouver à l'étroit dans un espace qui en Europe pourrait réunir deux cent mille habitants. Cette dispersion des édifices fait qu'en Amérique aucune cité espagnole ne peut être éclairée au gaz ou alimentée d'eau, à cause du prix excessif des canaux qui devraient distribuer l'un et l'autre et ne rencontreraient pas cinquante habitants par *cuadra*. D'autre part, c'est un fait acquis que la grandeur des peuples est toujours en proportion des difficultés qu'ils ont à vaincre. Les climats froids engendrent les hommes industriels, les côtes orageuses créent les marins intrépides. Venise fut libre et grande dans ses lagunes, et Naples sur ses riants rivages fut toujours conquise. Notre *pampa* nous rend indolents, et la vie facile du pasteur nous retient dans l'abaissement.

Mais Martin-Garcia n'est pas dans les conditions de ces villes qu'a fait surgir la force de la volonté de l'homme en dépit de la nature. Son étendue se prête à toutes les applications possibles ; et le général Lavallé pendant son séjour y fit défricher une certaine étendue de terrain où l'on peut récolter des céréales.

Notre esprit n'est pas habitué à la soudaine apparition des cités populeuses ; nous sommes plutôt habitués à les voir mourir d'inaction. San-Luis, Santa-Fé, Rioja ! que la terre qui a reçu sur son sein les ruines de vos temples d'argile vous soit légère ! Vous présentez toujours à notre esprit vos huttes de paille, vos rues informes, et pour habitants des villageois à moitié nus. Seul l'esprit nord-américain ne s'étonne

pas de rencontrer une ville populeuse éclairée au gaz, là où deux ans auparavant croissaient l'érable et le chêne. La carte des Etats-Unis vieillit en cinq ans, et chaque nouvelle session du Congrès voit les députés d'un nouvel Etat venir s'asseoir au Capitole; les cités s'y font de pierre, elles couvrent le sol en un an, et chaque semaine voit augmenter leurs habitants par centaines. Là on spécule sur la création de nouvelles villes, et tel qui a acheté des terres incultes un dollar l'acre, ne les vend pas l'année suivante moins d'une guinée l'yard.

Qu'Argyropolis soit fondée, et sa virilité peut être contemporaine de sa naissance. La douane générale de l'Union, recevant les tributs qu'apporteront les magnifiques rivières venant se réunir dans son port, y attirera de suite cent maisons de commerce; le Congrès, le palais du président de l'Union, la Cour suprême de Justice, le Siège d'un Archevêché, le Département topographique, l'Administration des vapeurs, l'Ecole navale, l'Université, l'Ecole Polytechnique, l'Ecole pratique des arts et métiers, l'Ecole normale pour les jeunes professeurs, l'Arsenal de la marine et de la guerre, les ateliers et mille autres établissements administratifs et préparatoires que suppose la capitale d'un Etat civilisé, serviront de noyau suffisant pour former une cité. A combien d'applications ne se prête pas le labyrinthe de canaux et d'îles qui forment le delta du Parana? Pourquoi ne pas nous abandonner à l'espérance de voir les mêmes résultats quand il y aura les mêmes causes et peut-être plus puissantes? Voulez-vous des ports sûrs, vastes et commodes? Voulez-vous des docks comme ceux de Londres dans la Tamise, comme ceux de Liverpool dans le Mersey, qui gardent sous la même clef les navires et les charrettes attachées à leur bord? Voulez-vous des fortifications imprenables? Qui empêchera d'y établir des batteries de terre, unissant leurs feux avec ceux des batteries flottantes, armées

de canons à la Paixhans du plus fort calibre? C'est le dernier mot de la stratégie et de la fortification maritime, et un vaisseau à trois ponts ne peut lutter avec de tels appareils de destruction.

La conformation du terrain, qui présente une colline au centre, a des avantages qu'il ne faut pas méconnaître. Les points élevés prêtent un puissant appui aux fortifications. Une plate-forme culminante servira de base au Capitole argentin, où se réunira le Congrès de l'Union. La pierre arrachée aux excavations de Martin-Garcia est un granit qui sert de dalles aux rues de Buénos-Ayres, et il n'y a pas de gloire sans granit qui la perpétue. Argyropolis naîtra riche en éléments de construction durable, et les rivières ses tributaires apporteront dans ses ports les bois de toute l'Amérique centrale. Voulez-vous savoir ce que l'industrie européenne peut faire à sa volonté, à deux mille lieues plus loin? Il n'y a qu'à ouvrir les derniers journaux arrivés de Californie :

L'année qui vient de s'écouler (1849) a vu construire 6 hôtels, 10 magasins complets, 9 jeux de quilles, 372 maisons de bois, 59 de fer, 7 de fer *portatives*, 29 de fer galvanisé, un grand magasin de fer galvanisé, et un nombre incroyable de dépôts de fer et de bois de construction.

Dira-t-on que ce sont des songes? Ah oui! des songes et des rêves qui ennoblissent l'homme et que les peuples savent réaliser, *quand ils le veulent!* Rêves qui ont été réalisés en Californie en une seule année, sans le secours des gouvernements, sans gouvernement même, par la seule volonté de l'homme luttant contre la nature en dépit des distances; rêves dont la réalisation journalière est passée à l'état de fait pratique dans toute l'étendue des Etats-Unis. La civilisation, armée aujourd'hui des instruments et des machines dont la science a doté l'industrie, arrive en les apportant où elles vont pénétrer. Donnez-lui une cité sortant comme par en-

chantement du sein des mers, telle que la Vénus antique, et dans une seule année le commerce y aura porté tout ce qui sera nécessaire à son développement. Les vapeurs-remorqueurs sortiront à l'aube du jour comme à l'embouchure du Mississipi, pour amener à chaque maison ses navires attardés par les vents contraires; tandis que sur ces mille canaux qu'alimente le Parana avant de se faire Rio de la Plata, s'agiteront par milliers les barques et les canots de tout genre. Quand le moment sera venu où tous les points abordables des rives de l'Uruguay, du Paraguay, du Parana et du Rio de la Plata seront convertis en autant de ports, avec marchés d'approvisionnement, quel aspect magnifique présenteront les abords de Martin-Garcia où viendront se diriger toutes les cargaisons-recueillies! On ne comptera plus que par minutes le temps nécessaire aux vapeurs pour atteindre Buénos-Ayres dont les tours peuvent s'entrevoir à l'horizon!

La Californie est encore là pour nous apprendre ce que deux années peuvent amener sur un point donné.

« Entre Panama et San-Francisco s'emploient dix bateaux
» à vapeur des plus grandes dimensions connues, en corres-
» pondance avec sept autres vapeurs qui font le service de
» l'Atlantique du côté de Chagres. A ces dix-sept bateaux de
» premier ordre se joignent quatorze vapeurs plus petits pour
» le service des eaux intérieures de la Californie ou les com-
» munications par mer à courtes distances. »

Il y a deux ans que le théâtre de cette merveilleuse activité n'était qu'un désert de temps en temps traversé par de pauvres Mexicains à demi sauvages, et dormant depuis des siècles sur leurs montagnes d'or.

Nous n'avons jamais pu jeter un coup d'œil distrait sur la carte du Rio de la Plata, sans que nos yeux fussent irrésistiblement attirés par l'admirable disposition d'Entre-Rios à devenir le pays le plus riche de l'univers. Nous le disons hau-

tement la nature a créé là le morceau de terre le plus privilégié. L'Égypte est étroite, la Hollande marécageuse, la France mal arrosée. Là tout le pays est traversé par une chaîne de montagnes qui varient agréablement le paysage, et alimentent les fleuves en arrêtant les nuages. Au centre, entre deux collines, coule le Gualeguay, formé par quarante-huit ruisseaux qui à droite et à gauche divisent le bassin comme un système de canaux d'irrigation. Parallèlement au Paraguay s'étend une autre chaîne de montagnes d'où sortent presque en ligne droite plus de quatre-vingts cours d'eau espacés d'une lieue. Un nombre égal sur l'autre versant se jette dans le Parana ; et tout cet admirable pays est embrassé, entouré de tous côtés par le Parana et l'Uruguay qui le ferment. L'Entre-Rios, le jour où il aura des lois intelligentes de navigation, sera le paradis terrestre, le centre de la puissance et de la richesse; la réunion la plus compacte de villes florissantes. Situé à l'embouchure de deux fleuves qui descendent de la zone torride, sous le climat tempéré qui s'étend entre le 30^e et 34^e degrés de latitude, arrosé au compas, à deux mois d'Europe ; pourquoi n'est-ce pas aujourd'hui une nation au lieu d'une province pauvre et dépeuplée? C'est à cause des funestes lois de navigation ; mais aussi, principalement, par suite de la mauvaise destination du territoire privilégié. L'Entre-Rios est un pays arrosé par là nature avec le soin d'un jardin, et aujourd'hui dans ce jardin paissent des troupeaux de vaches. La lieue carrée avec des bois et des ruisseaux dans leur état naturel ne peut nourrir qu'un nombre limité d'animaux. Ceux-ci donnent par année un produit invariable, dont la valeur n'est que l'intérêt du capital représenté par le terrain et le troupeau qui l'occupe ; la terre n'a donc en raison de ses produits qu'une valeur insignifiante. Qu'on change la destination de la terre, qu'au lieu de troupeaux on y mette

des hommes qui la cultivent, et faisons le même compte. La lieue carrée de terrain arrosée par des centaines de ruisseaux donne une quantité de produits dont la valeur augmente indéfiniment en proportion du travail, en raison de la facilité d'exportation ; d'où il résulte que la terre peut avoir une valeur immense par suite de ses produits. Le propriétaire d'une lieue de pâturages peut en la faisant cultiver obtenir les résultats qu'a donné, à Montevideo, la culture par la ville des terrains occupés par les remparts ; et ce qui vaut aujourd'hui cent piastres vaudra dans peu d'années des centaines de mille, en fractionnant par petits lots pour vendre à des colons allemands, comme ceux qui ont peuplé, dans ces deux dernières années, les rives de l'Ohio aux Etats-Unis. Aujourd'hui, l'Entre-Rios est entouré de pays qui ne produisent pas de céréales. Il sera le grenier des peuples depuis le Paraguay jusqu'à Martin-Garcia et du Brésil et de l'Angleterre où l'on exporte avec avantages les blés du Chili. L'Entre Rios devra repousser la création des troupeaux pour se livrer avec ardeur à celle des villes, augmenter la population et cultiver avec soin le pays si richement doté. La proximité d'un grand centre de commerce comme celui qui se formerait dans la capitale des Etats de la Plata, la réunion d'un Congrès qui réglerait et encouragerait la navigation des fleuves, une constitution qui distribuerait équitablement les avantages commerciaux, enfin l'approvisionnement d'un grand nombre d'hommes et de navires, donneraient en très-peu d'années à l'Entre-Rios la haute position que la Providence destine à ses habitants. Martin-Garcia serait le grenier de l'Entre-Rios, pour satisfaire aux demandes de produits agricoles faites par le commerce maritime pour l'exportation et la consommation des villes voisines.

Revenons aux avantages qu'assurerait aux Etats de la

Plata la création proposée : il en est un surtout qui est pour nous d'une importance incalculable, c'est l'influence qu'exercerait sur les habitudes nationales cette société faite dans l'eau, s'il est possible de parler ainsi, et entourée forcément de tous les moyens de pouvoir que donne la civilisation. Personne ne peut nier les défauts que nous ont inoculés le genre de vie dans lequel on élève la jeunesse sur la terre argentine, le *ranchio* (1), le cheval, les troupeaux, le défaut d'ustensiles et la facilité d'y suppléer par des moyens grossiers arriérés. Quel changement dans les idées et dans les mœurs ! Si l'enfant s'accoutumait au canot et non à monter à cheval ; s'il n'avait plus à parcourir de vastes plaines, mais à franchir certaines distances à l'aide de la rame ; si au lieu de paille et de terre à gâcher pour se construire une cabane, il avait à tailler le granit à l'équerre pour faire une solide maison ! Le peuple élevé à cette école serait une pépinière de marins intrépides, d'ouvriers laborieux, d'hommes familiarisés avec toutes les machines et avec tous les moyens d'action qui donnent une si grande supériorité aux Nord-Américains sur les fils de l'Amérique du Sud !

Une autre conséquence plus immédiate, et nous ne craignons pas de l'indiquer, serait le changement radical que le nouvel ordre de choses apporterait dans la politique actuelle des gouvernements de la Confédération. La nécessité de triompher des résistances, le désir de dominer les circonstances difficiles, qui se sont opposées jusqu'à ce jour à l'organisation de la République, ont fait que les gouvernements se sont armés de pouvoirs terribles et qui ont rendu toute liberté illusoire. Une fois que le danger qui avait fait organiser ces dangereuses machines a disparu, il a été impossible de

(1) Le *ranchio* est une espèce de hutte en paille qu'habitent les gens de la campagne.

les démonter. Le gouvernement s'est habitué, par dix ans de pratique, à user du pouvoir absolu ; le peuple à trembler et à craindre, et la législature provinciale qui donne les autorisations nécessaires au pouvoir exécutif, est devenue si timide et si craintive devant sa création, qu'elle frémit à la seule idée de penser qu'elle aurait la puissance de mettre un terme aux délégations qu'elle fait.

Les hommes qui sont à la tête des peuples et dont ils représentent ou dominent les volontés, ont un poids énorme de responsabilité à supporter. Le parti unitaire, quelles qu'aient été ses erreurs, réunit un congrès et donna une Constitution aux peuples. Le prétexte dont le parti fédéral se servit pour destituer les autorités instituées par le premier, c'est que les intérêts des provinces n'étaient pas suffisamment consultés par elles et qu'elles avaient abusé de la confiance des peuples. Ce fut pour arriver à mieux servir les intérêts de chaque province que le colonel Dorrego sollicitait en 1827 la délégation provisoire des pouvoirs nécessaires pour traiter des affaires étrangères en attendant la réunion du Congrès national pour laquelle il ne fallait pas perdre un moment. Ce fut à cette condition expresse que les pouvoirs demandés furent concédés provisoirement..... Il y a vingt-trois ans d'écoulés depuis..... L'histoire dira quels sont ceux qui ont abusé de la confiance et de la sincérité des peuples!

D'un autre côté ces unitaires, proscrits, persécutés, condamnés à l'extermination par des lois de sang et de haine, ont-ils ou non le droit de ne pas reconnaître un système provisoire qui a menti à ses promesses, qui n'est pas l'expression de la volonté nationale légitimement manifestée par un Congrès promis? La constitution unitaire a été renversée? Mettez à sa place la Constitution fédérale, pour que les unitaires reconnaissent la loi à laquelle ils sont obligés de se

soumettre? La réunion du Congrès que vous avez promis, et la création d'une capitale indépendante de toute influence locale, aurait pour résultat de donner satisfaction au vœu de la majorité fédérale, d'ôter tout prétexte aux unitaires pour refuser de reconnaître l'ordre existant, puisque ce serait la loi commune et définitive des peuples. Les unitaires sont un mythe, un fantôme, dont profitent des aspirations ténébreuses. Laissons en paix leurs cendres! Les unitaires ont eu le pouvoir en 1824, et en supposant que la plupart d'entre eux eussent alors l'âge mûr auquel on arrive aux fonctions publiques, il y a vingt-six ans depuis cette époque, et ceux qui ont échappé à l'extermination de leur parti ont vieilli, et chargés d'années, accablés par les souffrances d'une vie malheureuse, demandent seulement qu'on les laisse descendre en paix dans la tombe qui les attend.

CHAPITRE VI.

Des relations naturelles de l'Europe avec le Rio de la Plata.

Nous avons à dessein détaché de l'examen du grave sujet qui nous occupe l'une des faces que présente la question du Rio de la Plata, et ce n'est pas la moins importante, afin de ne pas compliquer les questions, et de ne pas obscurcir la vérité par l'abondance des matières et des détails. La France et l'Angleterre se sont présentées successivement pendant le cours des dix dernières années, prétendant, chacune à son tour, que les intérêts de ses nationaux avaient été lésés; tantôt elles offraient ou même imposaient leur intervention dans la querelle entre Montevideo et Buénos-Ayres; tantôt enfin elles se regardaient comme solidaires dans la question de l'indépendance de la république de l'Uruguay. Les événements survenus dans le Rio de la Plata, la prolongation indéfinie des négociations, les missions nombreuses confiées à des agents désavoués plus tard, ont prouvé d'une manière évidente que les gouvernements français et anglais, comme le Brésil et d'autres Etats qui ont pris part accidentellement aux débats, ne se faisaient pas une idée bien nette de la nature des questions qui s'agitent dans le Rio de la Plata. On marche au hasard, on cède à des impressions du moment, au gré de l'opinion personnelle de tel ou tel ministre, et à la réaction produite dans les esprits par les graves événements dont l'Europe est le théâtre. Nous ne voulons pas cependant accuser ni la France ni l'Angleterre d'injustices systé-

matiques à notre égard. *La Presse*, l'un des journaux les plus répandus de l'Europe, et le *Courrier du Havre*, sont devenus depuis longtemps des organes influents du gouverneur de Buénos-Ayres, du délégué à la direction des relations extérieures de la confédération Argentine, de sorte que nous pouvons dire que les intérêts de ce personnage ont eu des organes officiels dans la presse européenne. D'un autre côté, les débats solennels de l'Assemblée nationale, dans les séances animées du mois de janvier de cette année, ont présenté une majorité de plus de trois cents membres qui ne voudraient pousser les choses jusqu'à l'extrême, tandis que d'autres regardent une rupture comme inévitable. En Angleterre le même fait se reproduit dans la presse et au sein du parlement. Là, le délégué à la direction des relations extérieures trouve dans lord Palmerston un ministre entièrement disposé en sa faveur. Ainsi donc, nous pouvons déplorer les erreurs de l'opinion en Europe, sans attribuer les actes des gouvernements envers nous à une idée fixe d'hostilité contre nous, ni à l'intention de nous faire du tort.

La divergence des opinions n'est pas moindre dans la confédération Argentine. On y croit en général, et ces fâcheuses dispositions sont fomentées par la presse et par les gouvernements, que les puissances européennes veulent nous subjuguier, et attaquer notre indépendance nationale : « *Nous livrer en proie au perfide étranger, et nous soumettre à ses caprices brutaux et à ses infâmes inspirations.* » (Langage officiel du gouverneur de Santa-Fé, dans une pièce insérée dans la *Gazette de Buénos-Ayres*.) Ce qu'il y a de vrai cependant, c'est que ces gouvernements auxquels un homme revêtu de la première magistrature de son pays ose attribuer officiellement des actes ou des projets infâmes et brutaux, ont laissé passer dix années entières sans recourir à aucun moyen condamnable pour mener à bonne fin les projets

qu'on leur suppose ; c'est que vingt fois ils ont consenti à désapprouver les actes de leurs envoyés, à les rappeler ou à les destituer, sans jamais obtenir un résultat définitif. La confédération Argentine peut-elle dire que pendant les quinze dernières années elle ait une seule fois désapprouvé, comme l'ont fait la France et l'Angleterre, un seul acte de son délégué à la direction des relations extérieures ? L'a-t-elle destitué, comme l'ont été MM. Deffaudis et Ouseley ? ou a-t-elle cherché de son côté quelques-uns de ces moyens qu'un peuple peut employer sans se déshonorer, pour éloigner toute cause inutile d'irritation de ses relations avec les autres Etats ? Quelle différence de position et de pouvoir y a-t-il entre le délégué à la direction des relations extérieures, et un négociateur français ? Le premier, comme son titre l'indiqué, et comme l'établissent positivement les conventions faites avec les provinces, est un simple mandataire à titre provisoire, dont les actes ne peuvent devenir définitifs qu'avec l'approbation et la ratification des autorités des peuples, desquels est émané le mandat.

L'Angleterre a prouvé, par sa conduite récente, à quel point elle était lasse de soutenir une question interminable ; et la France, après avoir essayé de tous les moyens que suggère la prudence, ne se décide pas encore, sans tenter de nouvelles négociations, à rompre définitivement avec la confédération Argentine ou avec le personnage qu'elle a chargé des relations extérieures. Mettons donc de côté toutes préventions dans l'examen des prétentions attribuées à ces diverses puissances, et bornons-nous à étudier quels sont leurs intérêts réels et permanents en Amérique, et jusqu'à quel point ces intérêts peuvent se concilier avec les nôtres. L'Angleterre et la France ne peuvent avoir à notre égard la moindre pensée de conquête, toutes les deux s'observent, et la guerre serait le premier résultat d'une tentative de ce

genre. Les économistes anglais ont démontré combien les colonies sont ruineuses, et cette doctrine sert maintenant de guide à la politique du cabinet. D'autre part, l'article 66 de la Constitution de la république française interdit au gouvernement toute guerre de conquête ; et avant que cette constitution ne fût promulguée, les ministres de Louis-Philippe avaient déclaré solennellement à l'Angleterre que l'occupation de l'île Martin-Garcia était provisoire, et qu'elle reconnaissait le droit de souveraineté qu'y avait la confédération Argentine. Or, à moins de craindre que la France ne fasse un jour, au mépris d'une déclaration aussi solennelle, ce que l'on a fait relativement à la *délégation à la direction des relations extérieures, accordée seulement à titre provisoire*, nous n'avons rien à craindre de ce côté-là.

Quant à la libre navigation des rivières, la France et l'Angleterre ont déclaré n'avoir pas le droit de l'exiger, et le délégué chargé des relations extérieures, en refusant de rien stipuler avec elle à cet égard, n'a fait que se renfermer dans les limites de ses attributions ; en effet, par la nature même de la question, et par le texte littéral du traité additionnel au *traité quadrilatère*, qui tient lieu de pacte fédéral, c'est une chose de la compétence exclusive du Congrès national, que le règlement de la navigation ; et c'est ce qui a été déclaré par les traités signés par le gouvernement de Buénos-Ayres, soit avant que la gestion des affaires extérieures lui eût été confiée, soit depuis cette époque. Cette restriction mise aux attributions du délégué se fonde sur des raisons de convenance qui sautent d'abord aux yeux. Les gouvernements fédéraux de Santa-Fé, Corrientes et Entre-Rios n'avaient pu arriver à un règlement définitif de la navigation du Parana avec celui de Buénos-Ayres, comme cela résulte de diverses pièces (voir l'appendice), et la résolution de ces difficultés est réservée au Congrès. Aujourd'hui,

ces mêmes gouvernements, en chargeant celui de Buénos-Ayres de représenter la République dans ses relations avec les puissances étrangères, ont déterminé que ce règlement de la navigation des rivières resterait, comme par le passé, réservé à la décision du Congrès ; prévoyant le cas où, sous un vain prétexte, ou avec le motif sérieux d'un traité avec une nation étrangère, le gouvernement de Buénos-Ayres pourrait se prévaloir de son caractère de *délégué*, pour établir des dispositions préjudiciables aux provinces littorales, et au profit d'une idée coupable de monopole en faveur de la province qu'il régit. Le contraire aurait eu pour résultat de livrer à la décision d'une seule des parties intéressées la solution même sur laquelle il ne lui avait pas été possible de s'entendre avec les autres. Au reste, quand le délégué chargé des relations extérieures a déclaré la fermeture des rivières, il a simplement déclaré qu'il n'était pas dans ses attributions de faire aucun changement dans le *statu quo* existant, par la raison que c'était une faculté réservée au Congrès seul par le gouvernement de Buénos-Ayres et par celui des provinces littorales.

Ces points capitaux une fois éclaircis, pour écarter toute préoccupation et toute irritation d'esprit, examinons quels sont les intérêts de la France et de l'Angleterre dans la Sud-Amérique, et mettons-nous un moment de leur côté pour ne pas substituer nos intérêts aux leurs. Deux grands mobiles entraînent l'Europe à se mêler de nos questions américaines. D'abord, l'Europe désire vendre en Amérique les plus grandes quantités possibles de marchandises, et en tirer le plus de produits américains possible. Pour y réussir, la France et l'Angleterre cherchent toujours à obtenir des traités qui leur assurent toutes facilités de vendre et d'acheter beaucoup, les moyens de faire circuler leurs importations dans tout le pays, de remonter les rivières jusqu'au Mato-

grosso, s'il était possible et s'il se rencontrait là pour le commerce la possibilité d'y faire des échanges avantageux. Cet intérêt de l'Europe dans notre pays sera complètement d'accord avec le nôtre, à la condition que la sécurité de notre territoire soit garantie, et que le recouvrement des droits d'importation et d'exportation nécessités par les intérêts de l'Etat soit assuré ; car il est aussi avantageux pour nous de vendre la plus grande quantité possible des produits de notre sol, et d'acheter beaucoup d'articles des manufactures européennes. Le riche n'est pas celui qui a de l'argent, mais celui qui sait produire et jouir des fruits de son travail. Pour que nous soyons fabricants, il faut un laps de plusieurs siècles, et l'agglomération de plusieurs millions d'habitants sur notre territoire ; le moyen le plus simple de nous enrichir et le plus à notre portée, c'est de fournir à l'industrie européenne les matières premières dont ses fabriques ont besoin.

Pour satisfaire pleinement les Européens, il suffirait donc que la navigation de nos rivières intérieures leur fût ouverte, aux conditions qu'exigent la sécurité nationale et la perception des droits ; et pour satisfaire non moins complètement les populations de l'intérieur, il suffirait encore de ce rapprochement de leurs frontières de l'activité européenne, et du mouvement commercial, leur fournissant les moyens de s'enrichir, de s'augmenter en nombre, de se civiliser, tout comme Buénos-Ayres et Montevideo se sont peuplées rapidement et enrichies par l'ouverture de leurs ports au commerce européen. Sur ce point notre intérêt ne diffère donc en rien de celui des puissances européennes, et il suffirait de quelques lois dictées par l'intelligence et par la prévoyance pour mettre le tout en parfaite harmonie. Ce n'est donc pas de cette source que peuvent sortir les discordes dont nous sommes victimes. Laissons de côté l'appréciation de ce que pourraient vouloir Buénos-Ayres et Montevideo dans un

intérêt de monopole commercial, et les raisons qu'elles pourraient alléguer pour chercher à soutenir que le libre accès accordé aux navires européens, qui a été pour elles si fécond en richesses et en pouvoir, serait funeste à Santa-Fé, Corrientes et Entre-Rios ; ce sont là des mystères dont nous nous reconnaissons incapables de sonder la profondeur.

L'autre intérêt de l'Europe en Amérique est celui de ses nationaux ; et celui-ci, il faut le dire, est moins facile à ménager : les colis vont où on les porte, mais les hommes agissent, se mêlent à la société, ont des passions, des vertus et des vices, et ils sortent parfois des bornes que leur imposent la morale, les lois et les mœurs. L'Europe est intéressée à ce que ses citoyens trouvent respect et protection pour leurs intérêts, leur vie et leur liberté ; rien de plus juste. Mais souvent les mauvaises intentions de ses agents diplomatiques, les rapports passionnés, et aussi, nous devons l'avouer, notre état de désorganisation et de violence, donnent lieu à des collisions et à des réclamations violentes et passionnées. Quel est dans cette circonstance notre intérêt véritable ? se trouve-t-il différent de celui des nations européennes ? Non, assurément, il est absolument le même. L'Amérique se trouve placée dans de telles conditions, que plus elle attire d'étrangers dans son sein, plus elle ajoute aux éléments de sa grandeur et de sa prospérité. La colonisation espagnole, en s'étendant dans un pays d'une immense étendue, l'a laissé presque dépeuplé ; le territoire de la confédération Argentine présente une surface plus que suffisante pour cent millions d'habitants, et n'a pas un million d'âmes ! A l'époque où nous vivons, vouloir attendre le progrès lent du développement naturel de la population, c'est vouloir se condamner encore pour des siècles à la nullité. L'émigration au profit de peuples nouveaux, de l'excédant de la population des vieilles nations, produit l'effet de l'application de la vapeur à l'indus-

trie ; elle centuple les forces, et produit en un jour le travail d'un grand nombre d'années. C'est ainsi que les Etats-Unis se sont agrandis et peuplés ; c'est ainsi que nous devons faire pour nous agrandir, et pour nous le concours de l'émigration européenne est encore bien plus nécessaire que pour les Nord-Américains. Enfants et descendants de l'industrielle, manufacturière, maritime et *navigatrice* Angleterre, ils ont trouvé dans leurs traditions nationales, dans leur éducation et dans leurs instincts de race, des éléments de développement, de richesse et de civilisation, qui leur suffiraient sans secours étrangers. Nous, au contraire, nous avons besoin de nous mêler à la population de pays plus avancés que le nôtre, pour qu'ils nous communiquent leurs arts, leurs industries, leur activité, leur aptitude au travail. Quand l'Européen qui vient s'établir parmi nous fait une grande fortune, cette fortune n'existait pas auparavant, c'est lui qui l'a créée, qui l'a jointe à la richesse du pays. La terre qu'il cultive, la maison qu'il bâtit, l'établissement qu'il fonde, sont des acquisitions et des conquêtes pour le pays ; et même quand il s'en va, ses pratiques industrielles restent dans le domaine des connaissances qui nous sont acquises. Le moyen d'aller vite, de voler pour ainsi dire, de suppléer au temps et à la distance, pour peupler et enrichir notre pays, pour le rendre fort contre l'Europe, c'est d'offrir toute sécurité à la position des étrangers parmi nous ; c'est de les attirer sur notre territoire, de leur aplanir le chemin qui les amènera, de les faciliter à s'y établir, et de leur faire aimer le pays, afin qu'une fois arrivés à s'y fixer, ils en attirent d'autres à leur tour, en faisant connaître en Europe le bien-être qu'ils y ont trouvé, les avantages de la situation qu'on leur y a faite. L'Europe est en ce moment tourmentée par des convulsions qui détruisent les fortunes, ébranlent les sociétés, effrayent et dispersent les capitaux. Combien n'y a-t-il pas d'hommes

inquiets d'un avenir si sombre, et qui soupirent pour un pays qui leur offre des gages de bonheur tranquille et de prospérité sans troubles, où ils puissent venir fixer leur demeure. Ainsi donc toute l'habileté d'un gouvernement américain devrait consister à se montrer, non-seulement disposé à recevoir ces millions d'hôtes, mais encore à les solliciter, à les séduire, à leur offrir des avantages, à leur faciliter les moyens de venir s'établir dans le pays d'abord, pour finir par s'y fixer. Les Français, les Italiens, les Espagnols, tous les peuples du midi de l'Europe, sont entraînés irrésistiblement à émigrer dans l'Amérique du Sud, par analogie de climat, de langage, de religion et de mœurs ; c'est pour cette raison qu'on voit les populations françaises, italiennes, espagnoles, se presser à Buéno-Ayres et à Montevideo : voilà pourquoi aussi la France persiste à se mêler de nos affaires, jusqu'à ce qu'elle ait assuré la position de ses nationaux, déjà si nombreux, et qui se sont trouvés exposés aux guerres, aux dévastations, aux violences et aux persécutions dont les peuples du Rio de la Plata sont victimes depuis vingt ans. Voilà quelle est la véritable origine de ces interventions, de ces blocus et de ces prétentions, qui maintiennent la méfiance et l'incertitude. Ce qui est arrivé aux étrangers à Montevideo, est un fait qui émane de la nature des choses, et qui se reproduira dans l'Amérique du Sud, si les gouvernements ne se mettent pas en harmonie avec l'esprit de l'époque, au lieu de provoquer les antipathies de cette masse de population si disposée à venir chaque jour accroître la nôtre. Nous avons, sans nul doute, le droit d'employer notre indépendance à nous égorger les uns les autres, à proclamer pour devise d'un parti le massacre d'un autre, à répandre d'un bout à l'autre de la République les horreurs de la guerre civile, à confisquer les propriétés, et enfin à ne reconnaître d'autre loi de gouvernement, d'autre principe d'ordre, ni d'autre consti-

tution que l'arbitraire et la volonté de celui qui commande, revêtu du titre pompeux de *chargé de pouvoirs extraordinaires, investi de la somme de la puissance publique!* Qui refuse à Buénos-Ayres le droit d'assiéger Montevideo, de rétablir les magistrats destitués et les autorités chassées, de désoler les campagnes par une guerre d'extermination prolongée pendant huit ans? Nul ne peut empêcher que dans une guerre telle que celle qui est soutenue par la confédération Argentine contre la bande orientale, les partis en lutte ne dépensent quatre-vingt millions de piastres ou quatre cents millions de francs en huit années, qu'ils ne détruisent pour plus de cent millions de piastres par les dégâts inévitables de la guerre, et n'empêchent de créer des valeurs pour une somme plus forte encore, en arrêtant le progrès de la richesse, suspendu par l'interruption des travaux et par la misère générale! qu'au lieu de canaux, de routes, de chemins de fer, de ports, de débarcadères, de vapeurs, de télégraphes, nous bornions notre activité à entretenir des canons, des mines, des contre-mines, des armées et des flottes! que rien ne soit plus légitime et plus légal; accordons-le! mais reconnaissons du moins que la population étrangère qui est venue chercher la paix et la liberté nécessaires pour faire progresser ses industries, ne doit pas voir d'un œil indifférent le siège qu'une armée vient mettre devant la ville où elle réside, le commerce paralysé, la population dispersée, ruinée, dépouillée en un jour des résultats acquis par le travail de plusieurs années, par l'activité la plus énergique et la plus soutenue!

Le commerce d'Amérique se fait à Buénos-Ayres et à Montevideo par les Européens, tout comme à Valparaiso, et toutes les perturbations auxquelles ces pays-là sont soumis, les triomphes et les revers des partis, les persécutions et les confiscations qui atteignent les citoyens de la république

Argentine ou de la bande orientale, ont une influence inévitable sur le cours des affaires; ils paralysent le commerce, ils interrompent les relations. Aujourd'hui c'est le commerce du Paraguay qui est intercepté; demain c'est celui de Montevideo qui est rendu impossible; un autre jour celui du Chili est suspendu par un décret, ensuite une escadre vient à bloquer Buénos-Ayres; une province se soulève, le papier (qui a remplacé complètement le numéraire métallique) monte ou baisse au gré des oscillations des affaires publiques; et nul ne peut compter sur le lendemain, sous la menace incessante d'une ruine amenée par des causes en dehors de la prévoyance humaine. Pour savoir combien un tel genre de vie et un théâtre aussi peu favorable au commerce doivent affecter les étrangers, il suffit de jeter un regard sur les états que dresse chaque jour le commandant du port de Buénos-Ayres, des colis introduits par mer dans la journée, états qui présentent, par exemple, la liste suivante des maisons de consignation qui doivent les recevoir :

Rodriguez; S. Hale; Freyer frères; O.-J. Hayes et C^e; Rodgers, E. Gowland et C^e; Lowry; Zimmerman Frazier et C^e; Lavallol et fils; D.-J. Wisser; Bunge Bornesfel et C^e; Lohman; Perez et Mendez; R. de Chapeaurouge; Ravier et frères; Fabre et Even; Eberhard et C^e; Constant Dinet; Sumaran et Treserra; Dunoye et C^e; Souarde; Caumartin; Richard; Klit et C^e; Hernand; Hulman; Moirand; Prelig et C^e; D.-E. Uren; Desjen et Hugh; Arrotea; Widekin et C^e; Rennes et C^e; Krustish et C^e; W. Paris; Corti Franschischeli; Gujon; Solanet; Lezeca et C^e; Albert et C^e; Klippenblak et C^e; Audiffret; Sean; Frenstein; Yanitz et frères; de Lachaux; Guerrio; Richard Bertol; Gautier; Houlon; Laroche-Ducout; Machain; J.-M. del Pont.

Sur un total de cinquante-trois maisons de consignation, il

n'y en a que cinq dont les chefs soient Argentins ; les autres sont Européennes. Vous ruinez Montevideo, vous persécutez les Unitaires ? Le commerce et l'industrie européens vont se ressentir de chacun des coups que vous portez, parce que chacun de ces actes va rejaillir sur ses intérêts et sur ses spéculations. Comment s'étonner après cela que les puissances étrangères, avec ou sans droit, mais poussées par nos désordres, veuillent empêcher à tout prix que Montevideo ne tombe entre nos mains, et soient persuadées que leur intervention met un obstacle à la propagation du mal ?

Et surtout si nous voulons être respectés et trancher d'un seul coup les questions, pourquoi ne finirions-nous pas par où nous aurions dû commencer ? c'est-à-dire en mettant de l'ordre dans nos affaires, en cherchant à nous faire respecter, par le seul fait de nous rendre dignes de respect. Voyons un peu.

Y a-t-il dans la confédération Argentine une constitution fédérale, très-fédérale qui détermine les pouvoirs des gouvernants, qui reconnaisse les droits des gouvernés, qui indique positivement les devoirs des uns et des autres ? Non, cette constitution n'existe pas. Le Congrès qui doit la voter reste à convoquer depuis vingt-trois ans ; et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que les autorités qui doivent leur existence à la promesse solennelle de la convocation d'un Congrès, gardent sur ce point un silence coupable. Quel est le chef de cette république sans tête, sans lois, sans formes, de cette confédération qui n'est fédérée par aucun lien, et qui n'a pour toute représentation, pour loi, pour constitution, que la volonté toute-puissante, irresponsable d'un simple délégué, chargé à titre provisoire des relations extérieures ?

Cet état de choses doit avoir un terme, et ce terme c'est

le moment ou jamais de le voir arriver , parce qu'en ce moment personne ne peut abuser de sa position et nul intérêt ne peut être opprimé.

Montevideo résiste encore, sa voix peut être entendue, et ses droits pris en considération ; Oribe est fort, mais le triomphe complet ne l'enivre pas, il ne peut se refuser à toute transaction. Le sort de Montevideo dépend de la volonté de la France, tout comme le sort d'Oribe dépend du pouvoir de Rosas. Le délégué chargé des relations extérieures tient son titre provisoire des gouvernements des provinces, qui ont le droit de le suspendre en convoquant le Congrès, faculté que chacun d'eux s'est réservée par la convention additionnelle au traité quadrilatère. Si le délégué chargé des relations extérieures veut retenir le pouvoir, en se refusant à l'accomplissement de la condition à laquelle il l'a obtenue, alors l'île de Martin-Gacia, qui est au pouvoir de la France et qui assure la liberté de Corrientes, Entre-Rios et Santa-Fé, par suite d'une simple protestation de quelqu'un de ces gouvernements, se conserve en gage et en dépôt au pouvoir de la France, jusqu'à ce que l'usurpateur soit rentré dans le devoir. La France et l'Angleterre ont intérêt à ce que la navigation des rivières soit réglée par une loi, ce que peut faire le Congrès seul, tout comme il ne peut y avoir de traité de fait par le délégué chargé des relations extérieures, sans qu'il soit ratifié par le Congrès, unique autorité compétente pour donner cette ratification. Tout citoyen argentin, tout fédéral, tout oriental, peut propager cette idée, la répandre, la défendre et la populariser. Sera-t-il déclaré *sauvage unitaire*, celui qui demande la constitution fédérale de la république, conformément au vote de la législature de San-Juan, qui fit une loi pour déclarer qu'elle ne voulait pas que la république restât inconstituée? Sera-t-il déclaré mauvais fédéral, le gouvernement qui demandera la convo-

cation du Congrès, en vertu des conventions signées soit avant, soit après la délégation à la direction des relations extérieures, faite au gouvernement de Buénos-Ayres? Sera-t-il taxé de mauvais Argentin, celui qui s'attache à réunir les orientaux et ceux du Paraguay à la confédération actuelle, pour en former une grande nation, pour mettre un terme aux luttes présentes, pour empêcher les luttes futures qui menacent l'avenir? Fera-t-on entrer au nombre des anarchistes sanguinaires, celui qui demande que l'effusion du sang cesse enfin, que l'on extirpe les causes qui pourraient la renouveler, que tous s'associent pour un intérêt commun, que loin de diminuer l'autorité des gouvernements fédéraux, ni de les menacer par des révoltes, on augmente leur responsabilité par la sanction d'un Congrès qui mette un terme à l'état provisoire qui pèse depuis tant d'années sur la république, qui complique toutes les questions et les rend interminables? Le délégué chargé des relations extérieures obtiendra un vote de remerciements pour la tenace énergie avec laquelle il a défendu les droits de la confédération; mais la nation s'émancipera du joug sous lequel elle est tombée par l'impossibilité de rendre effective la responsabilité de son délégué.

Qui peut se faire la moindre illusion à cet égard? Les législatures des provinces, les gouverneurs, les peuples, sont condamnés, à chaque nouvel acte du délégué, à lui faire mille et mille remerciements, à crier *bravo* à toute outrance, lui offrir la vie, la fortune de chaque citoyen pour qu'il en fasse ce qui sera son bon plaisir. Les gazettes de Buénos-Ayres, les décrets des gouvernements, les lois des juntes provinciales, sont là pour révéler au monde ce fait renouvelé chaque jour, sans qu'une seule voix s'élève, non pas pour protester contre un acte mal compris ou mal conduit, mais pour interrompre ce chœur éternel de félicitations, de louanges et

d'adulations, dont la répétition constante fait soupçonner la sincérité, empêche de croire à la libre spontanéité de ceux qu'on voit y prendre part.

Le mal n'est pas dans les hommes, il est dans le manque d'institutions, dans la fausseté des positions de chacun des personnages qui jouent un rôle dans ce drame étrange. Le délégué chargé des relations extérieures soumet à l'approbation des gouvernements des provinces, dont il tient la délégation, dont il est le subordonné nominal, un acte consommé de sa politique. Mais les gouverneurs qui doivent l'examiner étant dispersés, ne peuvent se communiquer leurs observations, ne peuvent discuter entre eux sur la bonté, ou sur la perversité du fait accompli ! Ils se craignent les uns les autres, ils se méfient, ils sont sous l'influence d'un mandataire plus fort que chacun de ses mandants. Si l'un d'eux venait à témoigner sa désapprobation ou à demander des explications, il aurait à craindre de ne pas être soutenu par les autres ; il s'exposerait à être mis *hors la loi*, déclaré ennemi de la fédération !.....

Le résultat fatal, inévitable, est une approbation complète, absolue, sans explications et sans réserves. Aujourd'hui, comme l'exercice de tout pouvoir ne connaît de bornes fixes que s'il y a d'autres pouvoirs intéressés à ne pas être absorbés, le résultat, c'est que le délégué chargé des relations extérieures a été, au fur et à mesure que le permettaient les circonstances, en se fortifiant et envahissant les attributions des gouvernements provinciaux, celles des églises, celles qui étaient déclarées n'appartenir qu'au Congrès, et enfin celles de Dieu même, seul pouvoir auquel il soit permis de changer l'ordre des événements humains ! Aujourd'hui les provinces confédérées ne savent plus où finissent exactement ces attributions et où commencent celles du délégué.

CHAPITRE VII.

Du pouvoir national.

Il y a des conditions spéciales pour les gouvernements de l'Amérique du Sud, qui n'ont pas été comprises jusqu'à ce jour ; dans quelques pays on reste arriéré par suite de la manie de faire des lois sur tout, en imitant sur ce point les anciens gouvernements de l'Europe; dans d'autres on détruit tout par esprit d'antipathie à la tendance européenne par *Américanisme*. Le premier abus conduit au quiétisme, le second à la barbarie. En 1810 l'Amérique se rencontrait dans des conditions uniques dans l'histoire des peuples civilisés et chrétiens : avec un continent immense et une population très-peu nombreuse ; avec de magnifiques rivières navigables, sans navires, et sans habitudes de navigation ; avec une terre fertile, sans science pour la cultiver; avec des villes dans l'intérieur, sans communications avec les ports ; avec une population habituée aux usages et aux besoins de la vie civilisée, sans industries pour les satisfaire. Ces antécédents étant donnés, et leur exactitude ne peut se révoquer en doute, le temps par lui-même était impuissant à améliorer la situation d'une manière sensible; parce qu'il ne peut exciter de progrès que là où il y a des éléments à développer, tels que sciences, industries, etc. La conquête de l'indépendance ne pouvait être un bien réel, qu'à la condition de nous donner la liberté pour corriger les défauts du système colonial ; l'indépendance en perpétuant le mal existant pou-

vait avoir pour conséquence la destruction du peu de bien réalisé par suite de la paresse d'un côté, des déchainements des passions de l'autre. Ces principes simples et d'une application générale, nous les limiterons ici à certains cas d'une application pratique. La république Argentine, par exemple, est un pays dépeuplé depuis le détroit de Magellan jusqu'au delà du Chaco. Dans l'intérieur il n'y a qu'une population réduite quant au nombre, et nulle quant à la capacité industrielle, parce qu'elle n'a reçu de ses pères ni les arts mécaniques, ni les machines qui leur viennent en aide, ni les connaissances scientifiques qui les dirigent et les varient. Les gouvernements américains issus de l'indépendance devaient donc s'occuper exclusivement à faire un Etat de cette immense étendue de pays, des moyens de communication et d'exportation, de cet admirable système de rivières, et une nation de cette population si réduite. Mais si l'action gouvernementale se bornait à attendre ces résultats de l'action du temps seul, pour que la population actuelle en se reproduisant pût arriver à composer une nation de plusieurs millions d'hommes, il était inévitable que d'abord ce fût par siècles que dussent se compter les années nécessaires, et ensuite que le développement de l'espèce humaine se bornât à reproduire les mêmes individualités, avec leur défaut de connaissances et leur ignorance des notions industrielles, scientifiques, etc. C'est ce qui arrive ou du moins ce qui arrivait jusqu'à ces derniers temps en Espagne. C'est ce qui se passe au Maroc, dans presque toute l'Afrique et en d'autres pays. Le mouvement de la population est bien ascendant, mais la civilisation reste stationnaire, elle est aujourd'hui ce qu'elle était il y a cinq cents ans; or n'y a-t-il pas quelque moyen dont l'emploi opérerait des prodiges et à l'aide duquel l'action gouvernementale pourrait accélérer l'œuvre du temps, et améliorer à la fois l'industrie, la production,

l'intelligence et l'instruction de la population actuelle?

L'émigration européenne répond à toutes ces questions. Qu'on fasse de la république Argentine la patrie de tous les hommes qui tendent à quitter l'Europe où l'espace leur manque; laissez-les en liberté agir et se mêler à notre population, prendre part à nos travaux, jouir de nos avantages. C'est là ce qui arrive aujourd'hui dans l'Amérique du Nord, qui avait trois millions d'habitants quand elle se rendit indépendante et qui en compte aujourd'hui vingt-cinq; qui se composait alors de treize Etats, et qui en a aujourd'hui trente, dont plusieurs ont été presque entièrement peuplés par les émigrants. De l'Angleterre seule ont émigré en dix ans plus d'un demi-million d'hommes, et de l'Europe entière sortent chaque année des quantités non moins considérables, dont une moitié se dirige vers les Etats-Unis, et dont l'autre se disperse dans tous les pays nouveaux du monde, portant de toutes parts industries, nouveaux moyens d'acquérir, et quelquefois des fortunes déjà faites.

Voici un tableau des émigrants qui ont débarqué dans la seule ville de New-York en 1849 :

Venant d'Irlande	112,591	Venant des Indes occidentales	449
d'Allemagne	55,705	de Portugal	287
d'Angleterre	28,521	d'Espagne	214
d'Ecosse	8,890	de Sardaigne	172
de Norwége	3,830	de Danemark	150
de France	2,683	de la Nouvelle-Ecosse	141
de Hollande	2,447	de Pologne	133
du Pays de Galles	1,782	de Belgique	118
de Suisse	1,405	du Canada	59
de Suède	1,007	de Russie.	38
d'Italie	602		

Et enfin, de divers pays, de petites troupes complétant un total de 220,605 personnes. Partout où se réunit cette masse de population nouvelle on voit comme par enchantement les

champs incultes se défricher, les villes se rebâtir, les rivières se couvrir de vaisseaux et les marchés se charger de produits; parce que l'Européen apporte avec lui une partie de la science, de l'industrie, des moyens mécaniques et agricoles des nations civilisées; d'où il résulte que plus il arrive d'Européens dans un pays, plus ce pays tend à s'assimiler à l'Europe, jusqu'à ce qu'il vienne un moment où il finit par lui être supérieur en richesse, en population et en industrie, chose qui existe déjà aujourd'hui aux États-Unis.

Ont-ils agi dans ce but, nos tristes gouvernements? Notre malheureuse histoire est là pour répondre! vingt années ont été employées à décider si nous serions unitaires ou fédéraux. Mais quelle organisation est-il possible de donner à un pays dépeuplé, à un million d'âmes dispersées sur une étendue sans limites? Et comme pour arriver à être unitaires ou fédéraux il était nécessaire que les uns fussent tués par les autres, ou pourchassés et bannis, au lieu d'augmenter la population, on l'a diminuée, au lieu de progresser en savoir on a eu soin de persécuter ceux qui savaient le plus. Il fallait attirer les émigrés des autres pays pour augmenter notre nombre et notre fortune, pour introduire la connaissance des arts et des sciences qui nous font faute; et en vingt années nous n'avons pas fait autre chose que crier contre les étrangers, qu'intimider ceux qui auraient été disposés à venir d'Europe s'établir parmi nous avec leurs familles et leurs ressources industrielles, agricoles, etc. Et comme ces antipathies engendrent des guerres et des blocus, et qu'il faut de l'argent et des armées pour y résister, pendant que nous n'étions occupés qu'à nous défendre dans le Rio de la Plata, les Indiens sauvages dévastaient l'intérieur et réduisaient chaque année la partie du pays occupée par les chrétiens!

Ainsi, tout va chaque jour de mal en pire, et la situation

ira toujours en se faisant plus triste, tant que nous n'organiserons pas un gouvernement *se proposant pour but unique de ses efforts, de peupler et d'augmenter la richesse de la nation*. Ce plan, suivi avec persévérance pendant un certain nombre d'années, accélérerait notre développement d'une manière prodigieuse; mais pour le mener à bonne fin, il faut donner au pays une autre organisation, il faut qu'un autre esprit préside à la direction de notre politique. Que font, par exemple, ces envoyés qui gagnent dix mille piastres par an à Washington, à Rio-Janeiro, à Londres, à Paris? Ramper devant des gouvernements qui n'en font pas le moindre cas, confondus dans la foule des diplomates fainéants, se donnant des airs de grands seigneurs et menant bonne vie à nos frais. Ces envoyés devraient être des hommes laborieux, occupés uniquement d'étudier les moyens qu'emploient pour s'enrichir les nations au sein desquelles ils vivent; de se mettre en contact avec les hommes qu'il conviendrait d'attirer dans notre pays, pour leur savoir ou pour leur industrie.

Nos ambassades en Europe devraient être des bureaux publics, pour nous attirer et nous envoyer par milliers les émigrants laborieux, pour attirer les hommes éminents, pour disposer, par des publications spéciales et toutes les ressources de la presse, l'opinion publique en faveur de nos pays, peu connus jusqu'à ce jour, si ce n'est par leurs guerres et par leurs désordres. Des bureaux de ce genre établis à Bordeaux, au Havre, à Cadix, à Gênes, à Hambourg, Rotterdam, etc., nous enverraient dans une seule année cent mille émigrants, qui dans le même espace de temps couvriraient de moissons les campagnes si belles d'Entre-Rios, et y fonderaient de nouvelles villes, de nouveaux villages et de nombreux hameaux, destinés à un bel avenir.

Nous avons une armée, et les dispositions guerrières des

Argentins les rendent propres à la vie militaire. Qu'avons-nous fait de cette armée depuis dix ans? Elle campe sous les remparts de Montevideo, pour détruire des troupeaux ou mettre à mort des hommes égarés, parce que nous n'avons pas su ou n'avons pas voulu nous emparer de cette place, mais sans gloire ni profit dans les deux cas. Et cependant la force armée aurait une grande et belle tâche à remplir parmi nous! Chaque dix ans les Indiens font de nouveaux progrès sur notre territoire; nous envoyons à la fin quelques forces à l'approche desquelles les Indiens se retirent momentanément vers le sud; et pour tous profits obtenus en échange des centaines de mille piastres qu'ont coûté ces expéditions, nos soldats reviennent avec quelques centaines de moutons enlevés aux Indiens, et quelques misérables prisonniers pour trophées; après quoi les Indiens reparaisent dans nos campagnes, en poussant plus loin qu'auparavant leurs incursions et leurs ravages. Un gouvernement prévoyant devrait s'y prendre d'une tout autre manière. Depuis Bahia-Blanca jusqu'à la Cordillère des Andes, en s'appuyant sur le Rio-Colorado, on devrait ériger, de dix en dix lieues, des forts permanents, lesquels seraient avec le temps les noyaux de nouvelles villes. Cela ne ferait en tout que quinze à vingt forts, qui formeraient l'extrême limite de la république vers le sud. Les tribus sauvages, contenues par cette ligne de postes avancés, ne résisteraient pas longtemps à la crainte d'être resserrées entre deux forts et décimées. Deux petits bateaux à vapeur naviguant sur le Rio-Colorado, des signaux télégraphiques placés sur le haut des forts pour donner au besoin l'alarme et les renseignements, offriraient des moyens suffisants pour maintenir les communications et pour assurer la sécurité de la frontière. La garnison de ces points fortifiés se ferait avec des colons militaires, auxquels on distribuerait le terrain adjacent, pour la nourriture de leurs troupeaux, et qu'on ap-

provisionnerait d'animaux, de semences, etc. C'est par ce moyen que la Russie a peuplé ses frontières asiatiques; c'est encore de cette manière que la France s'est emparée de l'Algérie en cantonnant des forces dans le Tell, laissant derrière elles les populations arabes soumises, et menaçant celles qui oseraient résister à son pouvoir.

Il faudra peut-être encore cinquante ans pour rendre définitive par ce moyen la pacification de la frontière; mais au moins, dès que ces points d'occupation au sud seraient établis, les chemins cesseraient d'être infestés par les sauvages, et les provinces de Cordova, San-Luis et Mendoza avanceraient leurs frontières, leurs troupeaux et leur population de cent lieues de plus au midi. La fortification de quelques défilés étroits par lesquels les Indiens de Boroa passent la Cordillère pour venir dévaster les Sierras de la Ventana, de San-Luis et de Cordova, compléteraient ce système, simple mais efficace, de pacification interne. Au nord, avec un système analogue de colonies fortifiées et une autre armée, on étendrait graduellement les populations, les pâturages et l'agriculture, en continuant l'œuvre qu'avaient commencée les Espagnols, et en la suivant d'après un plan intelligent et soutenu. Les travaux d'Arenales, le voyage de Cruz d'Antuccio à Buénos-Ayres, et d'autres explorations non moins importantes, peuvent donner une idée de ce qui doit se faire, si l'on ne veut pas que les populations de l'intérieur finissent par être anéanties.

A l'extrémité sud de la Sierra del Alumbre, ou de Santa-Barbara, dans la province de Salta, existe le fort de San-Fernando, établi par le gouvernement espagnol en 1750. De cette direction, en allant au midi, on trouve le fort et la redoute de Miraflores sur le bord du Salado, peuplé sur ses deux rives jusqu'à l'endroit où il change de nom et prend celui de Tomé, pour se jeter dans le Parana, aux portes de

la ville de Santa-Fé. Le Salado forme la limite des populations chrétiennes à l'ouest de Cordova, populations arrêtées dans leur accroissement d'abord, puis ruinées dans les dernières années par les sauvages. Entre cette rivière au midi, le Parana à l'est, le Bermejo au nord, il y a une étendue de pays de plus de quatre mille six cents lieues carrées, qui n'a pas encore été occupée; et quoique ces contrées soient inondées en certains moments, l'Etat doit les occuper pour rejeter les barbares au nord du Bermejo, et pour assurer la ligne de communication entre les provinces de Jujuy, Salta, Tucuman et Santiago de l'Estero, avec Corrientes, le Paraguay et Entre-Rios. L'occupation de ces localités par les Indiens prouve qu'elles peuvent être habitées par les populations chrétiennes, et de plus il est à présumer qu'on pourrait tirer parti des inondations pour l'agriculture, comme cela se voit en Egypte, qui est fertilisée chaque année par les débordemens du Nil.

Ces colonisations militaires dont nous venons de parler, au nord et au sud, mettraient l'espace compris entre les 23^e et 40^e degrés de latitude, les ondes et les rivières, à l'abri des invasions des sauvages, de manière à ce que la colonisation pacifique pût s'étendre à son aise sur un aussi vaste territoire et le peupler. Au fur et à mesure de la consolidation et du progrès des lignes fortifiées, de nouvelles armées de colons militaires s'avanceraient au nord et au sud, étendant les frontières, occupant et peuplant de nouveaux pays, en s'appuyant au sud sur le Rio Negro, navigable jusqu'à la Cordillère, d'après la relation de Villarino, et au nord sur le Pilcomayo, navigable en quelques parties seulement, mais qui serait toujours une barrière opposée aux sauvages, et une voie ouverte pour l'exportation des produits (1).

(1) Le gouvernement du Chili a envoyé il y a quatre mois le capitaine de

Quelle que soit la grandeur des travaux à entreprendre, la république Argentine doit finir par arriver au sud jusqu'au détroit de Magellan, et au nord jusqu'aux frontières de la Bolivie et du Brésil. Nos pères nous ont laissé un immense héritage désert et une immense tâche à remplir, pour nous acquitter de notre rôle de nation et pour prendre rang parmi les peuples qui constituent le monde civilisé. C'est l'œuvre de plusieurs siècles, et dès aujourd'hui nous avons à en jeter les bases sur un plan en rapport avec la grandeur du résultat à obtenir. Les Hollandais ont eu bien plus à faire pour mettre une barrière aux envahissements de l'Océan ; ce fut une plus grande entreprise pour la France que de soumettre les Arabes à sa domination. Nos petites expéditions contre les Indiens sont des spéculations ruineuses pour les gouvernés, faites par les gouverneurs dans le but d'obtenir des contributions et de s'enrichir, ou de préparer contre les peuples des moyens d'agrandir leur pouvoir. Ce ne sont pas les Indiens que l'on finit par soumettre, mais les pauvres administrés qui fournissent les soldats et l'argent.

Il existe encore à Buénos-Ayres une des plus belles institutions qu'aient léguées les temps passés, quoiqu'il n'en résulte aucun travail de quelque importance. C'est le *département topographique*, fait national, qui devrait être le centre d'où partiraient et où aboutiraient tous les travaux de reconnaissance, d'arpentage et autres du même genre. Notre principal élément de prospérité sont les terrains vagues, im-

corvette Muñoz Gamero, pour vérifier s'il y avait quelque fondement dans l'opinion fort accréditée que le Rio Negro prit sa source au Chili, et pût en conséquence servir de communication entre l'Atlantique et le Pacifique. Le résultat n'a pas confirmé cette espérance ; la Cordillère s'interpose entre ces deux pays.

On trouvera des faits précieux et des renseignements de la plus haute importance sur le Chaco dans l'ouvrage très-remarquable de notre célèbre ingénieur géographe Arenales.

productifs aujourd'hui, mais qui doivent finir par valoir des millions, du moment où on commencera leur distribution à des colons à prix déterminés. Dès que la sécurité des frontières sera établie par les moyens que nous avons indiqués, l'intérieur de la République doit être le théâtre de travaux, conçus d'abord, exécutés ensuite sur une grande échelle.

Aux Etats-Unis, le gouvernement de Washington met en vente, toutes les années, une portion de terres fédérales qui ont été mesurées, et dont les limites ont été posées par les ingénieurs au service de la confédération, bien avant leur aliénation; de cette manière il rentre en caisse chaque année deux cent mille piastres, et il se prépare de nouvelles populations et de nouveaux Etats.

Le département topographique devrait être chargé de procéder à l'arpentage et à l'aliénation des terres vagues susceptibles de culture en divers points de la République, afin que les émigrants qui arrivent d'Europe, sachent où se diriger et ne s'accumulent pas sur les côtes par incertitude et dans la crainte de s'aventurer en aveugles dans un pays inconnu. On devrait rendre l'intérieur facilement accessible à l'émigration, et une suite de maisons de poste et de grandes auberges établies de Buénos-Ayres à Mendoza et à Tucuman devrait assurer le transit des voyageurs. En Bolivie, pays que nous regardons comme plus arriéré que le nôtre, le voyageur marche à travers les déserts en pouvant se reposer chaque nuit dans des maisons convenables qu'a fait construire le gouvernement.

Quelle est la personne ayant fait le trajet de Buénos-Ayres à San-Luis, qui ne se rappelle avec horreur ces affreux repaires qui portent le nom de postes, et qui révèlent un état de barbarie dont on ne voit pas d'exemples, même dans les plaines de l'Asie, où il existe de temps immémorial des caravansérails pour la commodité des marchands, qui

sont sûrs d'y trouver au moins un abri. Il n'y a pas de difficultés que ne puisse surmonter une volonté ferme, il n'y a pas d'inconvénients auxquels ne puisse remédier l'expérience ! Les puits artésiens, dont la construction s'est bien simplifiée depuis quelques années, assureraient partout l'eau nécessaire. Les troupeaux qui sont conduits de Buénos-Ayres à l'intérieur, s'échappent à travers champs au moindre bruit qui les épouvante, faute de parcs établis de distance en distance où ils puissent passer la nuit en sécurité. Une maison de poste dans la Pampa devrait réunir un relai pour le service de diligences régulières, faisant le trajet à jours fixes ; une petite forteresse ou grand parc pour les bestiaux ; une auberge pour les émigrants ; un télégraphe pour transmettre les nouvelles ; elle devrait être le centre autour duquel s'agglomérerait la population dans des lieux convenables. Le commerce avec le Chili et le Pérou devrait être encouragé par des moyens analogues et par tous ceux qui sont à notre portée. Dans la Pampa, une maison blanche et d'élévation ordinaire s'aperçoit de dix lieues à la ronde, et d'une tour on peut étendre la vue jusqu'à quinze lieues ; c'est tout ce qu'il en faut pour se mettre à l'abri pendant le jour d'une surprise de sauvages.

Le département topographique devrait faire exécuter un ensemble de travaux d'exploration de toutes les rivières, pour s'assurer de celles qui sont navigables maintenant et de celles qui peuvent être canalisées. Que savons-nous aujourd'hui de positif sur le Rio-Negro, le Colorado, le Bermejo, le Pilcomayo, les lacs de Guanacache, le Tercero et autres voies de transport ? Rien que ce qui nous a été laissé par les jésuites et par quelques explorateurs envoyés jadis par la couronne espagnole. Et qui pourrait entreprendre une telle série de travaux, sinon un gouvernement national, intéressé à la prospérité, au développement de toutes les parties du territoire,

sans préoccupation de favoriser exclusivement ce qui concerne une province au préjudice des autres, et maniant des fonds nationaux dont l'emploi se ferait au profit de tous et en communauté?

Bompland, Parchappe, d'Orbigny, ont visité les rives de la Plata et enrichi la science européenne de renseignements précieux. Quel profit avons-nous retiré du contact avec des hôtes si remarquables? Et parmi nous, tout est à faire pour connaître le pays où nous vivons et la nature qui nous entoure. Des études non moins complètes seraient à commencer sur la constitution géologique de contrées si vastes; qui pourrait s'imaginer les richesses inconnues que renferme en son sein la Sierra de Cordova, dont les sites riants et les vues pittoresques rappellent les Alpes de Suisse? Des voyageurs européens y ont trouvé sept espèces de marbres et de jaspe d'une rare beauté; le fer y abonde; on y a exploité des mines d'or et d'argent; et mille éléments de richesse sont répandus çà et là, en attendant que quelqu'un veuille en tirer parti. La province de Cordova, comme étant le centre topographique de la République, doit être le dépôt général de tous les moyens d'amélioration qu'il y aurait à mettre en pratique pour communiquer le mouvement régénérateur à la population de l'intérieur. A Cordova se rejoignent les deux grandes voies de communication avec le Chili et avec le Pérou; depuis Cordova on peut canaliser le Rio-Tercero pour le relier au grand système des rivières. C'est à Cordova que devrait se réunir la population européenne pour peupler les campagnes et jeter les bases d'une industrie manufacturière, à laquelle offrent des avantages remarquables les habitudes laborieuses des habitants et les matières textiles qui s'y produisent en immense quantité; c'est à Cordova qu'il devrait y avoir un *jardin des plantes* pour enrichir l'intérieur de nouveaux sujets de culture, et un *haras* pour améliorer les

racés d'animaux domestiques, et pour y en introduire de nouvelles, telles que des chevaux de trait normands, telles que des bœufs et des chevaux anglais.

Le vulgaire dédaigne ces innovations, il les regarde comme des superfluités dues à un vain amour du nouveau. On devrait se rappeler cependant que le premier mouton mérinos introduit à Buénos-Ayres le fut par un gouverneur éclairé, et depuis vingt-cinq ans Buénos-Ayres a pu compter par millions les produits de ses laines améliorées. L'acclimation des chameaux, pour la traversée des pays déserts de l'intérieur, devrait encore être le sujet des sollicitudes d'un gouvernement comprenant sa mission. On les a importés avec succès à Pise, en Italie, et le climat de l'Algérie et du Maroc, où ils sont les seuls moyens de transport, n'est pas plus chaud, la terre n'y est pas plus sèche que dans la province de la Rioja.

Tels sont les premiers objets sur lesquels devrait porter son attention un gouvernement national; et *avant tout*, les moyens d'attirer l'émigration européenne qui se dirige vers des contrées plus éloignées par suite de la peur que nous lui faisons; la solliciter, la provoquer, l'alimenter, jusqu'à ce qu'elle s'établisse naturellement et spontanément, jusqu'à ce qu'on puisse voir une ligne non interrompue de navires, des ports d'Europe aux rives de la Plata. Cela n'est pas impossible ni d'un avenir éloigné. On a vu dans un seul jour quatorze mille émigrants débarquer à New-York, et cependant chaque jour la condition des émigrants devient plus précaire et plus difficile dans l'Amérique du Nord. Les terres vagues sont aujourd'hui à plus de quatre cents lieues des côtes, et les étrangers, sans secours du gouvernement, et exploités par les spéculateurs, épuisent leurs forces et leur énergie avant d'être établis. Cela devient de plus en plus possible, maintenant que l'Europe est bouleversée jusque dans ses fonde-

ments, et qu'on peut y compter par millions les hommes dont la position est malheureuse. Quel n'eût pas été le sort du pays américain qui aurait eu des navires prêts à recevoir les républicains romains chassés de Rome, les seigneurs magyares qui ont été chercher un asile en Turquie, les déportés de la France, et les patriotes allemands, écrasés à Francfort; pour apporter en Amérique tous les vaincus de l'Europe, si énergiques et capables de tant de choses? Qui est-ce qui a fondé la liberté, la grandeur et la civilisation des Etats-Unis? A la gloire éternelle de la pensée humaine! quelques centaines de puritains proscrits en Angleterre, persécutés là comme révoltés et turbulents, et qui réunis dans un pays vierge y assurèrent à jamais l'ordre, la liberté, l'égalité!

Que de travaux n'y a-t-il pas à entreprendre dans cette belle et riche province de Buénos-Ayres si favorisée par la nature? Ses campagnes sont encore ce qu'elles étaient dans l'origine des choses, bien plus habitées par des animaux que par des hommes; couvertes de troupeaux, mais presque sans population; et ses productions, jusqu'à présent de si grand rapport, commencent à baisser de valeur sur les marchés européens, par la révolution qui s'est opérée dans l'industrie, et qui a de partout introduit l'usage du fer, du cuivre et du plomb en remplacement du cuir pour les agrès mécaniques. Les magasins de Buénos-Ayres sont engorgés de marchandises, et le commerce reste stationnaire, faute de population qui consomme. Le bois à brûler et le bois de construction doivent venir de loin, parce que l'on n'a pas encore pensé à couvrir le terrain de forêts, et sous le climat le plus propice l'agriculture est bornée à produire du jardinage et des légumes pour l'approvisionnement des marchés, sans rien fournir à l'exportation. La Bahia Blanca (baie Blanche) pourrait se convertir, sur les deux rives du Colorado, en un centre de

colonisation qui étendrait ses conquêtes à l'est et au nord-ouest, tout en se mettant en contact avec les populations du sud de la province. La partie habitée de la campagne de Buénos-Ayres aurait de l'espace pour deux millions de laboroureux, sans qu'il y eût besoin de diminuer l'élevage des bestiaux. La France n'est pas plus étendue que cette province, et elle contient 36 millions d'habitants avec un plus grand nombre de bestiaux qu'il n'y en a jamais eu dans les dépendances de Buénos-Ayres. Quels sont, d'un autre côté, les progrès qu'a faits l'industrie dans ce pays encore en état de barbarie? D'après le message officiel du gouverneur à la législature de cette province, la plus grande partie des troupeaux s'y élève comme s'ils étaient encore dans l'état de nature. La province a demandé à son gouvernement *qu'il veuille bien continuer à la gouverner, sans s'occuper des points qui ne seraient pas d'un intérêt national*. Nous applaudissons à l'héroïsme d'un peuple qui veut que celui qui le gouverne néglige tout ce qui n'importe qu'à son administration particulière et à ses intérêts spéciaux, pour que toute l'attention de celui-ci soit portée sur les questions qui touchent aux intérêts de la confédération; mais ne serait-il pas à désirer, au contraire, que toute cette attention fût consacrée à soigner les affaires de la province, et que ce fût le Congrès qui eût mission de veiller aux affaires et à la prospérité de l'ensemble de la République?

Nous avons à répondre d'avance à la plus vulgaire des objections que l'on oppose à la réalisation de ce que l'on appelle nos rêves; rêves qui cependant sont *des faits* qui s'accomplissent sous nos yeux, aux Etats-Unis, en Californie, par suite des mêmes moyens que nous proposons pour notre pays. Une comparaison suffira : la ville de Buénos-Ayres est le port unique de la confédération Argentine, la résidence du délégué chargé des affaires extérieures, du

gouverneur qui réunit la *somme des pouvoirs publics*. Buénos-Ayres, la puissante Buénos-Ayres n'a pas un seul môle pour faciliter le mouvement des marchandises, pas un débarcadère où puissent aborder les passagers; il faut avoir recours au ridicule expédient de faire entrer les voitures dans la rivière pour recevoir les colis au sortir des embarcations, et de mettre à terre les voyageurs à *dos d'hommes*. En Californie, San-Francisco a vu s'établir, en deux années seulement, *douze* môles ou débarcadères, et un seul produit plus de quatre mille piastres par jour! (La piastre vaut 5 fr.)

On oppose à toute idée de progrès parmi nous, le manque d'argent et les sommes nécessaires pour faire des œuvres si colossales. Nous répondrons à cela, que si l'on eût donné une destination utile aux impôts perçus dans ces derniers temps, il est clair qu'on aurait pu employer, depuis douze ans, au moins quarante millions de piastres ou environ deux cents millions de francs, à faire des débarcadères, des chemins, des canaux, des postes, des colonies militaires, des travaux d'exploration et d'arpentage. Mais on ne peut plus réparer le bien ni les fortunes perdus et gaspillés. On sera satisfait à Buénos-Ayres, si dans un siècle, à moins qu'une banqueroute ne mette fin à tout, si dans un siècle on a pu amortir les cent millions de papier monnaie qui doivent grever son avenir, et il s'agit de cent millions de piastres! Etait-ce la peine, grand Dieu! de faire des sacrifices si coûteux et de supporter des maux si difficiles à guérir, pour empêcher que Montevideo se fit à son gré gouverner par Rivéra ou par Oribe!

Ne désespérons pas cependant de l'avenir! Que la paix et la tranquillité soient enfin rétablies sur des bases stables; que l'autorité provisoire de la Confédération cède aussi la place à l'autorité légitime, au Congrès dont elle ressort; et une fois la sécurité rendue, la confiance renaîtra et les ca-

pitiaux abonderont. C'est avec des fonds anglais que se sont faits les trois quarts des canaux et des chemins de fer des Etats-Unis. En Europe, l'intérêt de l'argent est bien au-dessous de ce qu'il est chez nous; le capital calcule les risques, demande une prime d'assurance suffisante, et il n'y a pas d'entreprise, si lointaine et si chanceuse qu'elle soit, qui ne finisse par trouver de l'argent quand un intérêt suffisant est assuré. Quand on nous verra travailler, quand auront disparu ces gouvernements capricieux et ces guerres obstinées, les capitaux, les bras, les industries européennes viendront d'eux-mêmes chercher une occupation lucrative sous la sauvegarde de nos lois. Deux lignes de populations fortes, au nord et au midi, augmenteront par millions la valeur des milliers de lieues dont elles garantissent la sécurité; voilà un premier capital de conquis; un bon système de postes, de télégraphes et de maisons servant de vastes auberges, qui traverse tout l'intérieur en plusieurs directions, pour que les émigrants de tous les âges, de tous les sexes, puissent venir mettre en rapport les terres incultes; voilà qui vient en aide et crée de nouvelles valeurs également par millions; la navigation des rivières encouragée, provoquée, facilitée, produit de nouveaux millions; et enfin, la confiance qu'inspire un gouvernement qui est convenablement constitué, excite à des entreprises qu'il faut des années pour réaliser; elle veut des millions, des millions! Ne faisons pas dépendre les affaires publiques, la guerre ou la paix, la liberté ou la clôture des rivières, le commerce par telle ou telle voie, de la volonté, des caprices d'un seul homme! Que la raison publique préside à tous les actes du gouvernement, et que l'intérêt général, tel que le veulent les *gouvernés* et non comme se l'imagine un *gouvernant*, soit le but et le sujet de toutes ses conceptions et de toutes ses actions!

Il y a encore une autre objection que l'on peut faire et à laquelle nous désirons répondre, par avance, de la manière la plus catégorique : Quelle sera la Constitution? quelle sera la forme du gouvernement, de la fédération nouvelle, ou de la fédération actuelle, s'il n'est pas possible de former la grande union projetée?

Cette question est encore plus facile à résoudre que les autres. La nature du pays et la position relative des provinces indiquent quelles doivent être leurs relations; d'un autre côté, la volonté nationale, la violence peut-être, mais enfin les faits ont donné à l'Etat LA FORME FÉDÉRALE. Les constitutions ne sont pas autre chose que la proclamation des droits et des obligations de l'homme en société. En ce point, toutes les constitutions du monde pourraient se réduire à une seule. En matière de garanties, de sécurité, de liberté, d'égalité, il suffit de déclarer en vigueur toutes les dispositions de nos anciennes constitutions de 1812, de 1818 et de 1826. En ce qui concerne le *mécanisme fédéral*, il n'y a pas d'autre règle à suivre pour le moment que la *Constitution des Etats-Unis*. Voulons-nous être fédéraux? Soyons-le au moins comme la seule grande nation qui ait cette forme de gouvernement. Voudrions-nous, par hasard, inventer une autre forme fédérale, inconnue sur la terre jusqu'à ce jour? Entrons dans un régime quel qu'il soit, mais qui sorte de l'arbitraire, du provisoire, de l'inconstitué; et le temps, l'expérience et la tranquillité nous signaleront les choses qui devront être améliorées ou changées; tous les peuples marchent dans une voie semblable.

Le principal élément de l'ordre dans un pays, ce n'est ni la coercition ni la compression par le gouvernement; ce sont les intérêts engagés. Le manque de population et d'industrie finissent par amener des révoltes; peuplez et créez des intérêts! Faites que le commerce pénètre de toutes

parts, que mille entreprises soient commencées, que des capitaux soient employés par millions et attendent les produits qu'on doit en espérer, et vous aurez créé par millions des soutiens de l'ordre. Un état de choses ainsi établi aura pour lui tous les hommes de bien, et aucun ne sera si peu intelligent qu'il désire le voir disparaître. Changez la direction des idées, et au lieu des inspirations de l'esprit de parti, ouvrez de nouvelles carrières à l'action et encouragez de nouvelles espérances ! Les préoccupations populaires peuvent être modifiées et dirigées. Les Romains suçaient avec le lait de leurs mères l'idée qu'ils étaient destinés à dominer le monde, et ils le dominèrent. Il y a un siècle que les Français se croient appelés à marcher à la tête de la civilisation moderne, et ils y marchent. Pénétrez les peuples du Rio de la Plata de cette idée, qu'ils sont destinés à former une grande nation, et que tout homme qui touche ses rives est Argentin ; que leur pays est la patrie de tous les hommes de la terre, et qu'un avenir prochain va changer leur sort actuel : sous l'empire de ces idées, ces peuples marcheront joyeux dans la voie nouvelle que vous leur aurez ouverte, et deux cent mille émigrants introduits parmi eux, chaque année, viendront leur aider à réaliser d'aussi flatteuses espérances. Qu'ils s'appellent **LES ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU SUD**, et le sentiment de la dignité humaine, non moins qu'une noble émulation, concourront à faire un titre d'honneur du nom de citoyen d'une nation qui aura de grandes idées et qui saura faire de grandes choses !

APPENDICE.

Corrientes, 13 août 1830.

A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR ET CAPITAINE GÉNÉRAL
DE LA PROVINCE DE CORRIENTES, DON PEDRO DE CABRAL.

Le soussigné a l'honneur de s'adresser à son Excellence le gouverneur et capitaine général de la province, en lui envoyant le rapport ci-annexé, sur le résultat de la mission qu'elle lui avait confiée auprès de leurs Excellences les gouverneurs des provinces littorales, afin qu'après l'avoir lu, elle décide ce qui lui paraîtra convenable.

Le soussigné prie V. E. de vouloir bien le dispenser de donner suite à la mission honorable dont elle lui avait fait l'honneur de le charger, parce qu'il ne lui serait pas possible de la mener à bonne fin en raison des justes motifs que V. E. ne peut manquer d'apprécier.

Le soussigné a l'avantage de saluer le gouvernement suprême de la province avec la considération la plus respectueuse et la plus distinguée.

PEDRO FERRÉ.

RAPPORT

Adressé à son gouvernement par le député de cette province (Corrientes), sur tout ce qui a été fait en la capitale de Santa-Fé, du 20 au 30 juillet dernier, en la réunion des députés des quatre provinces littorales, pour la conclusion d'un traité d'alliance et de réciprocité d'intérêt entre les provinces contractantes : le gouvernement de Buénos-Ayres s'étant fait représenter par don José Maria Rosas et Patron ; celui de Santa-Fé, par don Domingo Cullen, et celui d'Entre-Rios, par don Diego Miranda.

Le 20 juillet eut lieu la première réunion, et après avoir procédé à la reconnaissance et à l'approbation des pouvoirs respectifs, on fut d'accord de nommer une commission pour la rédaction du projet de traité ; les délégués furent don José Maria Rosas et Patron, et le soussigné.

Le 21, la commission commença les conférences, lesquelles eurent lieu pendant les trois jours suivants, sans que l'on pût s'accorder en rien, attendu que don José Maria Rosas s'opposait formellement à traiter de rien qui eût rapport aux trois points suivants :

1^o *Quelle devait être la représentation permanente des provinces alliées, et quelles devaient en être les attributions jusqu'à ce que la nation se fût organisée ;*

2^o *Que cette représentation devait faire tout ce qui était possible pour arriver à l'organisation définitive du pays le plus promptement et sans délai ;*

3^o *Que la même représentation réglât le commerce étranger et la navigation du Parana et de l'Uruguay.*

La résistance de don José Maria Rosas a été basée sur ce que non-seulement il n'avait pas de pouvoirs pour traiter des trois points qui précèdent, mais encore sur ce que ils étaient en opposition avec la volonté générale de sa province.

Le député de Corrientes a soutenu avec fermeté, que ces questions étaient les plus essentielles, qu'il ne pouvait les regarder comme choses indifférentes sans manquer expressément à ses instructions, que ses instructions étaient d'accord avec les mémoires présentés à la commission par les députés de Santa-Fé et d'Entre-

Rios, en manifestant la volonté de leurs gouvernements respectifs relativement à certains points spéciaux sur lesquels devait se baser ladite commission pour la rédaction du traité; que *c'était la volonté expresse de toutes les provinces de la République*, lesquelles avaient réclamé depuis longtemps avec toute justice; que le gouvernement de Corrientes n'avait pas fait son invitation à conclure le traité projeté, dans le seul but de travailler à ses intérêts particuliers, mais qu'au contraire il avait eu en vue que tout ce qui se ferait eût *une tendance générale en faveur de toute la nation*. Mais, malgré toutes ces raisons, le député don Rosas persista dans son opposition, et proposa enfin de soumettre à la commission un projet qu'il avait en main, et de convoquer à cet effet les autres députés.

Le soussigné répondit qu'il ferait un contre-projet et qu'on verrait quel serait le plus convenable des deux. En conséquence, le 26, don José Maria Rosas fit passer aux quatre députés le **MEMORANDUM SANS SIGNATURE**, dont suit la copie, et la réunion pour l'examiner fut fixée au même jour. Cette circonstance inattendue obligea le député de Corrientes à répondre audit **MEMORANDUM** en joignant à sa note le projet de traité auquel il avait travaillé comme il l'avait promis, projet dont la copie est transcrite à la suite du **MEMORANDUM**.

MEMORANDUM.

Deux choses se prétendent à la fois : la première, que Buenos-Ayres ne perçoit pas de droits sur les effets étrangers qui s'introduisent dans les provinces littorales du Parana, et par conséquent dans celles de l'intérieur; et la seconde qu'on prohibe ou que l'on charge de droits élevés les articles étrangers qui peuvent être produits ou qui se produisent par l'industrie rurale et manufacturière du pays.

Comme, à mon idée, ces deux propositions, admises avec toute la rigueur désirée, seraient en contradiction avec les intérêts généraux de la république et les intérêts particuliers des provinces, je me permettrai de manifester franchement par quelles raisons je dois le démontrer.

Je parlerai avec franchise, parce que je suis persuadé de la sincérité que les députés d'Entre-Rios, Santa-Fé, et Corrientes, mettent

à discuter les intérêts particuliers de leurs provinces respectives, et les intérêts généraux de la nation. J'abandonnerai donc tout artifice, comme j'en ai reçu l'ordre et comme cela est conforme à mes sentiments, parce que celui qui perd par suite d'une surprise, finit par le reconnaître, et qu'alors la négociation produirait un effet contraire à son but. Le mieux c'est que tout s'examine à fond et sans détour, pour dissiper les impressions passées, pour que, s'il arrive qu'une province fasse des sacrifices, elle ait la satisfaction et la gloire qui résultent d'un sacrifice noblement fait pour le bien public.

C'est une chose non douteuse que ce soient les consommateurs qui payent presque en totalité les droits perçus à l'importation dans un pays, sur les articles de tout genre. Dans ce sens les Provinces payent à la douane de Buénos-Ayres la valeur de tout ce qu'elles consomment; et de plus, si l'on veut, les faibles droits mis sur les produits du pays à leur exportation. Mais aussi c'est un fait que Buénos-Ayres paye la dette nationale contractée pendant la guerre de l'indépendance et pendant celle qu'on a récemment soutenue contre le Brésil. C'est encore Buénos-Ayres qui pourvoit à la sécurité des côtes et à la garde du fleuve, qui entretient des agents et consuls à l'étranger, et est chargé des affaires extérieures; qui répond des préjudices causés aux neutres pendant cette guerre par les corsaires de la république; de quantité de dettes d'honneur contractées pendant ladite guerre, et d'une multitude de compromis auxquels a pris part le gouvernement général sous l'influence du Congrès.

Comme je n'ai sous la main aucun document pour préciser les quantités, j'y suppléerai de *mémoire* en inclinant toujours et même trop en faveur de ce qui se prétend. Dès lors j'éloignerai du calcul tous frais éventuels et dettes non encore reconnues, nous ne mentionnerons que les suivants qui sont exécutoires.

A la banque,	15,000,000) 56,600,000 piastres.
Aux fonds publics,	16,000,000	
Emprunts anglais,	5,000,000	
Intérêts dudit,	600,000	

En conséquence, les Provinces doivent se répartir entre elles le paiement de ces trente-six millions et six cent mille piastres

exigibles en numéraire métallique pour les cinq millions six cent mille piastres de l'emprunt anglais, et en papier pour le reste. Voyons maintenant qu'est-ce que fournissent les droits perçus à Buénos-Ayres pour faire face à d'aussi grands engagements?

Dans l'année 1824, pendant laquelle le papier de banque était au pair avec le numéraire métallique, il s'introduisit de l'extérieur dans la province de Buénos-Ayres pour une valeur de onze millions de piastres, desquels deux seulement sortirent pour la consommation des autres provinces. Les rentes de Buénos-Ayres montèrent pendant la même année à deux millions trois cent mille piastres; et en calculant qu'il y en eût trois cent mille de produites par les contributions directes, les revenus venant des douanes restent pour deux millions. Il n'appartient aux autres provinces, en raison de leur consommation, que trois cent soixante mille piastres. La base la plus juste pour faire la répartition de la dette, c'est la population; mais encore quand bien même, on prendrait la richesse en compte, il en résulterait toujours que Buénos-Ayres, en raison des pertes qu'elle a endurées, ne pourrait jamais en prendre à son compte que le quart. Ceci admis, les Provinces ont trois cent trente-six mille piastres à peu près pour faire face au paiement annuel de l'amortissement, et de la rente à six pour cent, de trois millions six cent mille piastres de capital métallique, et quatre cent cinquante mille piastres d'intérêts échus et exigibles de même; et de plus, de vingt-trois millions deux cent cinquante mille piastres en fonds publics ou à la banque, payables en papier monnaie, qui font les trois quarts de la dette reconnue. De manière que les revenus perçus à la douane de Buénos-Ayres pour la consommation des articles qui s'exportent de là pour les autres provinces suffiraient à peine pour couvrir ce qui leur correspond annuellement pour le paiement des intérêts dus en suite de l'emprunt anglais.

Je supposerai la liberté du droit admis, pour me réduire à un cas spécial. La province de Santa-Fé ouvre sa douane, et il y arrive directement des articles venus de l'étranger. Je crois que pour éviter la contrebande il ne serait pas prudent de déposer là quinze pour cent de droits. Je laisserai calculer ce que ces droits pourront produire à ceux qui ont des renseignements certains; je ferai seulement observer que, par suite du concours de quelques provinces à ce marché, on devra leur rendre les droits perçus sur leurs con-

sommations, par suite du même principe qui veut que Buénos-Ayres le fasse pour les autres.

Suivant l'esprit de franchise qui me dirige, et ma confiance dans celle des autres députés, je dis que le jour où sera établie en grande partie la liberté de droits sans paiement à faire à Buénos-Ayres, plusieurs commerçants feront des transbordements clandestins et échapperont au paiement. D'un autre côté, le gouvernement de Buénos-Ayres, connaissant l'impossibilité qu'ont les autres provinces à l'aider d'une autre manière au paiement de la dette, et pénétré de l'importance qu'il y a pour tous à soutenir le crédit national, ne leur demande rien de plus que *le maintien de l'état de choses existant*, sans rien exiger pour le déficit déjà certain, relativement à l'importance des engagements pris.

J'ajouterai, en passant, que toute la dette ci-avant indiquée a été causée, créée, vue, reconnue par des autorités nationales, et que les dépenses faites pour des travaux particuliers à la province de Buénos-Ayres ont été bien moindres que ce qui lui revient pour ses contributions directes.

Mais il y a une considération d'un ordre supérieur, qui réduit à peu de chose les raisons que je viens de donner.

Si nous voulons nous arrêter au bord de l'abîme et cesser de nous précipiter de malheur en malheur, si nous voulons constituer à la fin une nation, il sera indispensable d'avoir un trésor national; or, croit-on qu'il fût possible d'y arriver, si on laissait les revenus publics se disperser, si chaque province prenait l'habitude de se créer des besoins locaux auxquels chaque gouvernement particulier aurait à satisfaire. Détournons la vue d'un si triste avenir, pour la fixer sur la protection qui se demande en faveur de notre industrie.

Je ne me propose pas de discuter en théorie la question de savoir si l'on doit adopter pour principe de l'économie d'un pays, la pleine liberté du commerce ou le système prohibitif. Pour l'éviter, il me suffit de savoir que tout parti extrême est vicieux. Ce dont je suis persuadé, c'est que lorsque la généralité d'un pays a des productions qui emploient avec profit et sans protection ses bras et ses capitaux, les restrictions sont un embarras pour le commerce étranger, un motif de plaintes entre les différentes parties de la nation, et un obstacle insurmontable pour le développement de l'industrie de chaque pays. Je ne puis en aucune manière me per-

suader de la justice qu'il y aurait à prohiber des produits étrangers pour en protéger d'autres qui n'existent pas encore dans le pays, ou qui sont rares ou de qualité inférieure. Les besoins de la société sont sans limites, et je ne sais pas si je dois dire: heureux les peuples qui en ont peu; mais une fois qu'on les a créés, ils font partie de la vie, et condamner les hommes à y renoncer, c'est leur faire une existence pénible. En outre de ce que la prohibition pose en principe contre l'étranger, ce serait bien promptement une cause de guerre industrielle entre les provinces elles-mêmes. Santa-Fé n'admettrait pas les bois, le coton et les tissus de Corrientes, parce qu'il s'en produit ou s'en fabrique sur son territoire. Corrientes se refuserait à recevoir les eaux-de-vie de San-Juan et de Mendoza et les fruits du Paraguay. Buénos-Ayres aussi, parce que au sud, dans les campagnes de la Sierra nouvellement acquises, et sur la côte de Patagonie, elle pourra trouver ses approvisionnements avec le temps. Il en serait de même pour les grains d'Entre-Rios, qui se produisent abondamment sur son territoire. Enfin cette guerre est interminable par sa nature, et n'aurait de fin qu'au moment où la nation serait comme morte, c'est-à-dire sans circulation.

Mais supposons un patriotisme à toute épreuve qui ne laisse pas naître de rivalités. Quels profits aurons-nous de payer cher les tissus, les liquides et les autres articles, soit par suite de la prohibition absolue, soit par suite de l'élévation des droits? L'industrie presque exclusive des provinces de Buénos-Ayres, de Santa-Fé, d'Entre-Rios, c'est l'élève du bétail, et en Corrientes même elle est la base de toutes les autres. C'est celle qui leur convient le plus, parce que par elle les bras sont un grand capital, et qu'on emploie même les moins utiles. D'un autre côté, nos champs étant en partie dépeuplés, sont à bon marché par cela même; et comme les demandes que font les étrangers des cuirs et des autres produits des troupeaux vont toujours en croissant, il en résulte que plus on y emploie d'hommes et de capitaux, plus on fait de profits. C'est une chose certaine que les troupeaux se doublent chaque trois ans par leur multiplication, et ce fait et son utilité expliquent tout. S'il est nécessaire de prouver l'avantage de l'industrie du bétail, on peut ajouter que les individus de toutes les professions abandonnent leur ancienne manière de vivre pour s'y adonner, parce que c'est celle qui rend le plus, sans autre protection que celle du ciel. Et

alors, pourquoi obliger ces hommes et leurs familles à payer cher et à trouver en moins grande quantité ce qu'ils pourraient avoir à bon prix et en abondance, et leur faire dépenser ainsi un capital qu'ils pourraient économiser? On me répondra que c'est pour contribuer au bonheur des autres qui sont dans une position moins avantageuse. Mais avant tout, on doit examiner qui est-ce qui gagnera dans cette transaction, si c'est la majorité ou la minorité. Buéno-Ayres, Santa-Fé et Entre-Rios n'ont pas de productions à envoyer à la consommation de Corrientes, et le peu qu'elles pourraient fournir n'est pas d'une importance telle que cela doive entrer dans la balance. San-Juan et Mendoza seules exportent quelque chose en rapportant de ces provinces des articles étrangers. Je suis informé que dans ce commerce qu'elles font avec les autres provinces, les revenus sont du numéraire, métallique à peu d'exception. Ainsi donc, et lors même qu'on mettrait dans la balance les *zuélas* de Tucuman, les tissus de Cordova et quelques autres choses, il en résultera toujours, en comparant les valeurs, une immense différence en faveur des pasteurs. J'ajouterai à cela que Corrientes, San-Juan et Mendoza ne pourraient de longtemps fournir à la nation des sucres, ni des eaux-de-vie, en quantité suffisante, ni à prix assez bas, parce qu'elles manquent de capitaux et de bras. Les fruits de la Havane et du Brésil sont à meilleur marché, parce que nous mangeons et buvons en eux le sang et les larmes des malheureux noirs qui les ont cultivés!

Si l'on veut que, malgré ces considérations, les Provinces soient réduites à s'approvisionner par elles-mêmes de tout ce qu'elles sont susceptibles de produire, il faudra forcément qu'elles renoncent à une partie des industries qu'elles ont aujourd'hui; elles seraient dans le même cas que le père de famille qui, pour ne pas consommer chez lui ce qui se fait chez d'autres, se mettrait à fabriquer le pain, les chandelles, le savon et d'autres articles. Cet homme, tout en dépensant plus d'argent, devrait abandonner le soin de son domaine, de son atelier, ou de toute autre occupation principale.

La prohibition ou la hausse des droits sur les produits étrangers amènerait naturellement la diminution du commerce extérieur, la baisse des prix de nos cuirs et autres objets d'exportation, et par conséquent la ruine de l'industrie pastorale à Buéno-Ayres, Santa-Fé, Entre-Rios, Corrientes, Cordova et dans les autres provinces

dont les produits s'exportent. Ajoutons à cela que par la même raison les revenus nationaux diminueraient.

Etant établi que la prohibition et le manque des articles étrangers pèsent sur la majeure partie de la population, on s'aperçoit au premier coup d'œil du discrédit et de la désapprobation publique auxquels seraient exposés les gouvernements qui sanctionneraient les prohibitions. En vérité, les gouvernements ne sont pas institués pour sacrifier les générations présentes aux générations futures, mais pour faire jouir les premières de tout le bonheur possible et pour disposer leurs progrès dans l'avenir. De ces principes résulte l'impossibilité d'accorder ce que l'on prétend faire. Le pays est ouvert de toutes parts, et l'expérience a prouvé, prouve encore chaque jour que le seul moyen d'empêcher la contrebande, c'est le peu d'élévation des tarifs à percevoir. En ce cas, je crois que l'on demandera la prohibition absolue; mais cela ne peut pas avoir lieu. Avec tant d'intérêts en jeu pour l'éviter, comment pourrait-on établir des gardes en quantité suffisante? L'autorité se verrait tourner en ridicule à chaque pas.

Convainquons-nous que les maux passagers et partiels qu'éprouve l'industrie, proviennent de la position violente dans laquelle se trouvent les provinces, depuis que le pays a changé sa situation par l'indépendance, et parce que nous n'avons pas eu encore le repos et la tranquillité nécessaires pour nous ouvrir de nouveaux moyens d'existence. Gardons-nous un juge impartial puisque nous ne pouvons l'être nous-mêmes, et n'empêchons pas, en créant des intérêts isolés, la constitution d'une autorité nationale, qui seule peut se prononcer avec certitude sur les modifications graduelles que conseille la prudence en faveur de notre industrie. Surtout, commerçons avec tous franchement, obéissons à la nature qui a disposé, avec sa sagesse ordinaire, qu'aucun pays ne pourrait avoir par lui-même tout ce qui est nécessaire à un peuple civilisé, pour empêcher par ce moyen que les nations ne retombent dans la pénurie et la détresse, que l'histoire nous apprend les avoir affaiblies à leur origine.

Pour copie conforme à l'original,

DIEGO DE MIRANDA.

RÉPONSE.

Quoique j'aie lu le MEMORANDUM présenté par le député de Buénos-Ayres avec toute l'attention que méritent le sujet dont il traite et la personne qui fait connaître dans cette pièce sa manière de voir, je dois avouer avec sincérité que les raisons sur lesquelles elle s'appuie n'ont pas porté la conviction dans mon esprit.

J'exposerai avec la même franchise qu'a montrée le député de Buénos-Ayres, comment l'arrangement actuel du commerce me paraît préjudiciable aux intérêts de la république ; en conséquence, je demanderai qu'il soit modifié, et je concluerai en donnant les raisons qui me paraissent détruire celles qu'expose le MEMORANDUM.

Il y a deux points qui servent de bases aux relations commerciales de la république :

1° *La libre concurrence de toute industrie ;*

2° *Le choix à titre exclusif du port de Buénos-Ayres pour le commerce d'importation et d'exportation.*

Je considère le libre commerce comme une fatalité pour la nation. Le peu d'articles que produit notre pays ne peuvent lutter contre ceux fournis par l'industrie étrangère. Ils languissent, périssent ou deviennent insignifiants. En conséquence s'augmente le solde en notre défaveur qui existe dans la balance du commerce étranger. Les capitaux engagés dans cette branche se détruisent, et la misère s'ensuit. L'augmentation de nos importations relativement à nos exportations, et la misère, sont donc les fruits de la libre concurrence.

D'un autre côté, le choix à titre exclusif du port de Buénos-Ayres est un *autre mal, source de maux infinis.*

La situation de Buénos-Ayres est à une des extrémités de la république.

Je me bornerai, pour le moment, à indiquer que je considère comme évident l'avantage de diminuer les distances qu'ont à parcourir les articles produits par le pays pour trouver le marché où ils doivent se vendre, et comme incontestables les inconvénients qui résultent de la position de ce marché en un point où la nature ne l'a pas placé.

Si la libre concurrence fait périr quelques branches naissantes de

notre industrie nationale, si le marché factice de Buénos-Ayres est préjudiciable à la plus grande partie des peuples de la république, on doit regarder comme indispensable de changer le système qui régit actuellement notre commerce. Le changement à opérer me paraît devoir être basé sur les deux points suivants :

1^o *Prohibition absolue de l'importation de tous les articles produits par le pays et dont la liste sera jointe à l'acte établissant cette prohibition ;*

2^o *Établissement d'un ou de plusieurs autres ports en concurrence avec celui de Buénos-Ayres.*

Ici je me bornerai seulement à faire cette réponse aux arguments que contient le MEMORANDUM, et je passerai au second article avant d'achever de m'expliquer sur le premier.

Peut-être que ma manière de m'expliquer pourrait donner lieu à une grave méprise. *Je ne prétends pas que Buénos-Ayres ne doive percevoir aucun droit ; je ne méconnais pas les questions d'intérêt national qui se rattachent à ce point ; je ne demande pas qu'on n'en tienne pas compte. Je voudrais, en substance, que tout se déterminât d'une manière positive et amicale ; savoir, combien nous devons, avec qui nous avons des comptes, quel est notre déficit, combien nous devons payer, et enfin, que pouvons-nous faire pour encourager la prospérité de TOUTES LES PROVINCES DE LA RÉPUBLIQUE, qui sont en pleine décadence, et qui se trouvent arrivées au dernier degré d'anéantissement et de misère ; de ces provinces en faveur desquelles nous devons tout faire, dont nous devons soigner les intérêts, parce qu'ils sont les nôtres, et dont nous ne pouvons pas négliger le port sans cesser d'être patriotes, et sans attirer sur nous les malheurs qui seraient les suites inévitables de la consommation de leur ruine, qui deviendrait la nôtre. Ainsi sera reconnue et constatée toute l'étendue des services que Buénos-Ayres a rendus à la nation, ainsi deviendront générales et communes les résolutions sur des questions qui se sont toujours touchées mystérieusement ; ainsi se détruira cette cause d'inquiétude, de défiance et même d'animadversion qui nous a conduits à de si fatals résultats dans le passé, qui nous préparent, je le crains bien, de si funestes chances à l'avenir.*

Le MEMORANDUM nous présente un tableau de la dette publique, et après avoir calculé la somme que les Provinces auraient à fournir pour contribuer au paiement des intérêts, etc., il en déduit

que l'ouverture du port de Santa-Fé serait inévitablement suivie de la dispersion des revenus généraux, et de leur application aux besoins des localités. Sans approuver les calculs du MEMORANDUM, je ne chercherai point à les discuter ni à les refaire, cela ne me paraît pas utile; mais la seule habilitation des ports de Santa Fé diminuerait les frais de transport qu'ont à supporter les Provinces sur les articles d'exportation et d'importation, et leur permettrait par conséquent de payer des droits plus élevés, et de mieux soigner leurs intérêts. Les revenus ne se disperseront pas, du moins ce n'est pas là ce que je demande, et ils continueront à s'appliquer à *des dépenses purement nationales*. Je m'abstiens donc de discuter tout ce qui a été dit sur ce point erroné, et je me bornerai seulement à soutenir, parce que cela est de la plus haute importance, que la population ne peut pas être la base la plus équitable de la répartition de la dette. Je ne sais si ce principe est applicable et peut être démontré d'une manière générale. Mais en ce qui concerne notre république en particulier, il aurait pour résultat de constituer une société où tout serait inégal, les capitaux, les profits, les jouissances, et où il n'y aurait en définitive d'égaux que les charges. *Cela serait monstrueux*, si je ne me trompe.

Je crois donc que les arguments du MEMORANDUM ne peuvent avoir de force que contre la dispersion des revenus; qu'ils n'en ont point contre l'habilitation du port de Santa-Fé, ni d'aucun autre, et toutes les raisons sur lesquelles je m'appuie me paraissent conserver leur valeur, sans qu'il soit nécessaire d'en faire valoir une autre plus juste, quoique d'une nature spéciale; c'est le besoin de développer et encourager la prospérité de Santa-Fé, dont le premier résultat serait d'établir la sécurité sur notre frontière du Nord, et de recouvrer les belles campagnes qu'occupent aujourd'hui les Indiens.

Suivant l'ordre adopté dans le MEMORANDUM, je rappellerai légèrement les motifs que l'on donne pour s'opposer au système restrictif, et ce n'est pas celui que je crois convenable; je suis l'ami de la prohibition absolue.

Nous avons, à ce qu'on dit, des productions qui emploient nos bras et nos capitaux, avec profit, sans protection; les restrictions sont un embarras pour le commerce extérieur, sans qu'il en résulte d'avantages pour nous. Très-bien. Nous avons quelques provinces auxquelles ces raisonnements seraient peut-être applicables; mais

nous en avons d'autres, et en assez grand nombre, où depuis longtemps les productions ont cessé d'être lucratives, qui en vivent exclusivement, qui ne peuvent abandonner leurs industries et perdre leurs capitaux ; qui ne peuvent plus, même avec des capitaux, entreprendre autre chose, parce que leur territoire ne le permet pas ; et pour parler plus clairement et plus net, qui *ont besoin d'être favorisées par la prohibition* des produits de l'industrie étrangère ou de périr. Il y en a d'autres dont le territoire est apte à produire un grand nombre d'articles très-avantageux, qui n'ont qu'une partie de leur surface de propre à l'élevé des troupeaux, *unique industrie à laquelle on veut nous borner*, et qui ont obtenu des résultats heureux des essais qu'elles ont faits en d'autres branches. Cependant, elles ne peuvent soutenir la lutte contre l'industrie étrangère, soit à cause du degré de perfection que celle-ci a dû atteindre, soit par suite des frais énormes de tout établissement nouveau. *Et que ferons-nous ?* Condamnerons-nous les uns à mourir de misère, et les autres à ne cultiver qu'une seule branche, lorsqu'elles possèdent plusieurs moyens de s'enrichir. Jamais je ne pourrai comprendre comment les restrictions employées dans ce sens, pourraient être un obstacle pour l'industrie, comme le dit le MEMORANDUM ; et il me paraît au contraire que la libre concurrence ne la laissera pas même naître.

Mais certaines populations souffriront beaucoup par suite de la privation de certains objets dont elles ont l'habitude. Oui, sans doute, il y aura un petit nombre d'hommes riches qui souffriront de ne pouvoir plus placer sur leurs tables bien fournies des vins et des liqueurs exquis ; ou ils les payeront plus cher, ou tout palais délicat sera offensé. Mais les classes moins favorisées par la fortune ne trouveront pas grande différence entre les vins et liqueurs qu'ils consomment actuellement et ceux qu'ils devront consommer ; *ce qui ne sera pas très-préjudiciable, à mon avis.* Nos concitoyens ne porteront plus des ponchos anglais ; ils n'auront plus des lassos ni des bolas faits en Angleterre. Nous ne nous habillerons plus d'étoffes confectionnées à l'étranger ; nous nous priverons de quelques autres superfluités qu'il est inutile de détailler, c'est vrai, mais aussi des peuples entiers d'Argentins ne seront pas privés du nécessaire. Ils verront leur condition présente s'améliorer, leur avenir ne se présentera plus sous l'aspect de la misère la plus triste, et de toutes les fâcheuses conséquences qui en sont la suite et aux-

quelles ils se voient condamnés aujourd'hui. Et ici je dois indiquer que je ne propose de prohiber que les articles produits déjà par le pays, et non pas ceux qu'il pourrait produire et qui ne s'y fabriquent pas encore, comme le dit le MEMORANDUM.

Pour mon compte, je ne crains pas la guerre industrielle dont on nous menace, comme devant être la suite inévitable du système restrictif. L'industrie n'étant pas plus avancée dans la province de Corrientes que dans celle de Santa-Fé, les Corrientinois ne gagneraient rien à envoyer à Santa-Fé des tissus, des cotons et des bois du même genre que ceux produits par Santa-Fé, et ils ne *les y enverront pas*. Il n'y aura par conséquent pas besoin de prohibition. Les eaux-de-vie de San-Juan et de Mendoza ne trouveraient pas de bénéfice à Corrientes, *et elles chercheraient un autre marché*. Si Buéno-Ayres arrivait à faire ses approvisionnements dans les Sierras acquises (et elle ne verra pas de nouvelles branches d'industrie s'établir sur son territoire tant qu'elle suivra son système actuel), CUYO ne lui enverra pas ses vins, et *tout restera dans l'ordre naturel*.

Quant à ce que rapporterait le système prohibitif, cela peut se réduire aux points suivants :

1^o *Diminuer la consommation de ce que nous tirons de l'étranger, et c'est très-important quand nous produisons moins que nous ne consommons ;*

2^o *Et principalement, sauver de l'andantissement quelques provinces, et faire prospérer l'industrie naissante dans d'autres.*

On dit que l'industrie presque exclusive de Buéno-Ayres, Santa-Fé, Entre-Rios et Corrientes est l'élève des troupeaux. Très-bien ; mais il s'emploiera un grand nombre de personnes à cette industrie, et il en restera d'autres par milliers à ne pouvoir rien faire (à moins que nous ne soyons tous dans la nécessité de nous faire valets de fermes, à y garder les bestiaux, et de laisser nos maisons pour nous réfugier dans les exploitations rurales). les troupeaux se reproduisent de manière à doubler par périodes de trois années ; soit encore : mais avant qu'ils ne se soient multipliés au point de donner du travail à tous ceux qui n'en ont pas, il se passera des siècles ! Les hommes vont aussi en s'augmentant ; et quelle que soit la proportion à laquelle arrive le développement des troupeaux, jamais les soins à leur donner ne pourront devenir l'occupation exclusive de toute la république. ; parce que tout n'y

est pas apte à se convertir en pâturages, et que nous ne pouvons pas négliger les intérêts d'une partie du pays, lesquels sont aussi les nôtres. D'un autre côté, quels que soient les bénéfices qu'on puisse attendre des exploitations rurales, pourquoi ne pas y ajouter ceux que nous présentent d'autres sujets, si nous avons tout ce qu'il faut pour cela ?

On avance comme un fait indubitable que les individus d'autres professions les abandonnent pour celle-là. Mais cet argument, à mon avis, prouve précisément le contraire de ce que l'on avance. L'éducation des troupeaux a ses inconvénients, ses dangers, ses chances de perte ; il est naturel de chercher à obtenir des profits moins considérables, peut-être, mais soumis à moins de risques. Quand on préfère à tout cette spéculation, c'est bien certainement parce que les autres professions ont cessé d'assurer la subsistance qu'elles procuraient auparavant, c'est parce qu'elles n'offrent que de la perte, et qu'on n'a malheureusement pas à choisir.

Je regarde aussi comme très-peu équitable cette manière de résoudre la question : « Qui est-ce qui perd au système prohibitif ; est-ce la majorité ou la minorité ? » Je réponds d'abord que c'est le plus grand nombre qui est intéressé à le voir établir, *et que la république entière y gagnera.* Mais avant tout, ce qu'il faut considérer, c'est que, alors même que la majorité trouverait son profit au maintien de l'ordre de choses actuel (ce qui est loin d'être vrai, à mon avis), la question se résoudrait par l'adoption du système prohibitif, si elle était posée en ces termes, qui sont justes : *Doit-on imposer des privations partielles et sans importance à la majorité, quand il s'agit de ne pas laisser périr une minorité considérable, ou doit-on la laisser périr ?*

Il pourrait se faire que les prix des cuirs subissent en effet une baisse pendant la première année de l'établissement du système prohibitif. Mais il n'en serait pas de même la seconde année si les demandes de cet article étaient plus considérables : et pour conséquence nous arriverions, au prix d'un mal momentané, à diminuer la différence permanente qui existe entre nos productions et nos consommations, en supposant que notre commerce diminuera de toutes manières, puisque le numéraire métallique dans lequel nous soldions la différence, est épuisé. Les revenus nationaux baisseraient en proportion ; mais nous augmenteriez les droits à percevoir, tout comme on vient de les augmenter à Buénos-Ayres de

plus de 10, 15, et 20 pour cent de ce qu'ils étaient jadis, si je ne suis pas mal renseigné. Après tout, ceci est un point important sur lequel il me paraîtrait prématuré de dire tout ce que je pense.

En ce moment, je ne chercherai point à faire valoir les avantages futurs de la prohibition, parce que j'admets la maxime, *que les gouvernements doivent s'occuper du bonheur des générations présentes et préparer celui des générations à venir*. Encore que, d'un autre côté, je puisse trouver des arguments à faire valoir en faveur de la postérité dans le souvenir de ce que nous avons gagné à contracter une dette énorme, laquelle n'est pas effectivement le prix de l'indépendance.

En résumé, je reconnais qu'il y aurait des difficultés à vaincre pour mettre à exécution le plan que je propose. Mais je suis intimement persuadé, qu'il y en aurait de plus grands et d'une nature plus grave à retarder la décision qui doit intervenir sur ces sujets. Il serait très-dangereux d'attendre que l'on vint à demander d'une autre part une résolution si juste, si indispensable, et, disons-le, depuis longtemps si populaire dans l'intérieur : hâtons-nous de la prendre, nous éviterons des contestations difficiles, et nous simplifierons une multitude d'autres questions.

J'aurais pu citer à l'appui de mes opinions, et dans le cours de cette discussion, la conduite de peuples qui ne sont pas comme nous à leur naissance, mais dont la civilisation et l'industrie sont arrivées à un haut degré de perfection, et qui par conséquent ont moins de dangers à établir une liberté de commerce illimitée. J'ai préféré m'en tenir à ce que dicte simplement *la raison naturelle*, mais je ne puis m'empêcher de rappeler que les peuples dont la richesse et le pouvoir sont aujourd'hui pour nous des sujets d'admiration, ne se sont pas élevés à cette situation en adoptant dans leur origine un commerce libre et sans entraves ; et quand même leurs manufactures et leurs fabriques arrivent à être sur un pied florissant, ils ne dédaignent pas le plus petit moyen d'augmenter les moyens de faire des bénéfices sur l'étranger, quand cela ne dépend que d'une mesure prohibitive. On ne voit pas là les sujets d'une nation ennemie ou étrangère faire sur leurs marchés des profits et des fortunes, pendant que les produits nationaux n'y trouvent que de la perte, comme cela se passe malheureusement chez nous.

Et enfin, quand j'espérais, pour résultat de mes conférences

avec le député de Buénos-Ayres, d'en recevoir un projet de rédaction des articles que devait contenir notre traité, comme j'avais promis de le faire de mon côté, j'en ai reçu seulement le MEMORANDUM indiqué, auquel j'ai dû répondre; et je joins à cette réponse le projet que j'avais préparé pour lui présenter; j'ose espérer qu'il sera pris en considération par MM. les députés.

Santa-Fé, 25 juillet 1850.

Signé : PEDRO FERRÉ.

PROJET DE TRAITÉ.

Les gouvernements de Buénos-Ayres, Santa-Fé, Entre-Rios et Corrientes, désirant resserrer de plus en plus les liens qui les unissent heureusement, dans la persuasion qu'ainsi le veulent les intérêts particuliers de leurs provinces et les intérêts généraux de la république, ont nommé à cette fin pour députés chargés de leurs pouvoirs :

Le gouvernement de Buénos-Ayres, don José Maria Rosas et Patron;

Le gouvernement de Santa-Fé, don Domingo Cullen;

Le gouvernement d'Entre-Rios, don Diego Miranda;

Et le gouvernement de Corrientes, don Pedro Ferré;

Lesquels, après avoir échangé leurs pouvoirs respectifs et les avoir trouvés en bonne et due forme; ayant sous leurs yeux 1^o le traité préliminaire signé en la ville de Santa-Fé, le 28 février dernier, entre le gouvernement de cette province et celui de Corrientes; 2^o la convention préliminaire signée à Buénos-Ayres, le 25 mars de cette année, entre le gouvernement de cette province et celui de Corrientes; 3^o et enfin le traité signé le 5 mai dernier à Entre-Rios, entre le gouvernement de cette province et celui de Corrientes;

Considérant que la plus grande partie des provinces de la république a proclamé de la manière la plus libre et la plus spontanée la forme du gouvernement fédéral;

Attendu que les principaux objets du présent traité d'alliance sont d'assurer *la sécurité, la tranquillité, l'intégrité* du territoire des provinces contractantes, et de coopérer effectivement, fût-ce

au prix d'efforts et de sacrifices de tous genres , à l'agrandissement et à la prospérité de toute la république Argentine ;

Et enfin, les gouvernements contractants considérant :

1° Que le commerce et l'industrie sont la source de la richesse de tout Etat ;

2° Que l'industrie a une étroite relation avec les règlements qui régissent le commerce ;

3° Qu'en vertu d'un droit incontestable, les provinces doivent prendre part, en raison de la consommation et de la production de chacune d'elles, aux revenus que produisent les tarifs des douanes d'après les impôts mis sur l'introduction des marchandises étrangères ;

4° Qu'abandonner tous ces revenus à une seule province, c'est sanctionner la ruine des autres, ce à quoi ne peuvent être et ne sont pas autorisés les gouvernements contractants ;

5° Que la voix unanime de toutes les provinces réclame à grands cris que le commerce soit soumis à un règlement établi en vertu des deux considérations précédentes, et qu'on ne pourra faire rien de solide ni de durable sans ce règlement ;

6° Et enfin, qu'on doit prendre tous les moyens indiqués par la justice et par la bienfaisance publique, pour éviter d'exciter contre nous des ennemis qui aient l'équité en leur faveur, et pour nous attirer au contraire l'estime, le respect et les bénédictions de nos concitoyens ;

Par tous ces motifs, nous sommes restés d'accord, et nous convenons de ce qui suit .

Art. 1. Les gouvernements de Buénos-Ayres, Santa-Fé, Entre-Rios et Corrientes, en vertu des autorisations qu'ils ont reçues de leurs législatures et représentations provinciales respectives, forment par le présent traité une alliance offensive et défensive, et s'engagent à résister à toute invasion étrangère quelconque sur le territoire d'une des quatre provinces contractantes, comme à toute agression (s'il en survenait, ce qu'à Dieu ne plaise) de la part des autres provinces de la république, et qui menacerait l'indépendance ou l'intégrité de leurs territoires respectifs.

Art. 2. Ils se promettent réciproquement de ne faire, ni d'écouter aucune proposition, ni de prendre part à aucun traité particulier à une seule province en dehors des quatre provinces du littoral, ni de s'entendre sur quoi que ce puisse être avec aucun gouvernement étranger, sans consentement préalable et exprès des provinces alliées.

Art. 3. Ils s'engagent de même à ne tolérer que personne de leur territoire ne fasse aucune offense à aucune des provinces alliées, et à garder la meilleure harmonie possible avec tous les gouvernements amis.

Art. 4. Lesdites provinces s'obligent à ne donner asile à aucun criminel qui fuirait des autres par suite d'un délit, quel qu'il soit, ou à le remettre à la disposition du gouvernement qui le réclamerait comme accusé, en expliquant que le présent article ne doit s'appliquer qu'aux criminels coupables de méfaits commis postérieurement à la ratification et à la publication du présent traité.

Art. 5. *Les citoyens de toute la république* auront réciproquement toute franchise et toute sécurité pour entrer et pour avoir transit, avec leurs navires et leurs chargements, dans toutes les rivières, tous les ports et dépendances de chaque province contractante; exerçant de partout leur industrie avec la même liberté, sous la protection de la même justice que les naturels de la province, et il ne sera concédé à ceux-ci aucun privilège ni aucune exception aux personnes ou aux propriétés, qui ne soient également concédés à ceux-là.

Art. 6. En raison de la détermination adoptée pour quelques provinces, et passée en loi, que nul ne puisse y exercer la première magistrature sans être né sur le territoire, il est fait une exception spéciale pour ce cas et pour ceux établis déjà par ces mêmes lois.

Art. 7. Il sera formé une assemblée de représentants, composée d'un député pour chaque province, sous le titre de : *Représentation des provinces alliées du Rio de la Plata*, laquelle résidera en la ville de Santa-Fé.

Art. 8. Les attributions de la représentation dont parle l'article précédent seront les suivantes :

1° *Faire la paix ou déclarer la guerre ;*

2° *Nommer, en cas de guerre, le général qui devra commander l'armée alliée ;*

3° *Déterminer, en pareil cas, le contingent à fournir pour chacune des provinces alliées, pour la formation et pour l'équipement de l'armée ; fixer les fonds qui seront affectés aux frais de la guerre suivant les circonstances, et décider tout ce qui sera nécessaire, en outre de ce qui précède ;*

4° *Régler le commerce extérieur, et la navigation des rivières du Parana et de l'Uruguay ;*

5° *Procéder à l'organisation générale de la république en se mettant d'accord avec tous les gouvernements des autres provinces ;*

6° *Déclarer quels articles de commerce seront prohibés à l'importation.*

Art. 9. Ladite représentation aura, de plus que ce qui est ci-dessus stipulé, toutes les attributions que lui concéderont successivement les gouvernements représentés.

Art. 10. Les articles de commerce dont l'introduction doit être prohibée, seront ceux que produit ou peut fournir le territoire de la république.

Art. 11. Les députés formant la représentation nationale pourront être changés par leurs provinces respectives.

Art. 12. Le gouvernement de Buénos-Ayres instruira ceux des autres provinces de la république, et la représentation, des frais qui ont été faits soit pour objets nationaux, du montant des capitaux qu'a maniés la nation, et du total auquel se monte la dette qui doit peser sur toutes les provinces de la république.

Art. 13. Les gouvernements contractants, au nom des provinces qu'ils régissent, déclarent habilités pour le commerce étranger, en outre du port de Buénos-Ayres, celui de la capitale de Santa-Fé.

Art. 14. Le montant des revenus que fourniront les droits perçus dans les deux provinces, sur les articles d'importation étrangère, d'après le règlement général qui sera réformé, se déclare *national*

et sera perçu indépendamment des droits particuliers de chaque province.

Art. 15. Les deux articles antérieurs produiront leur effet jusqu'à l'amortissement complet de la dette nationale.

Art. 16. Le fonds national recevra les applications suivantes :

1^o Servir à la défense du territoire en cas d'invasion ou de menace par quelque pouvoir étranger ; 2^o conserver la sécurité et l'intégrité des provinces alliées ; 3^o acquitter la dette nationale ; 4^o payer les employés purement nationaux ; 5^o couvrir les frais indispensables pour entretenir les relations extérieures.

Art. 17. La manière dont seront administrés les fonds nationaux dont parle l'article 14, sera réglée par la représentation des provinces alliées.

Art. 18. S'il arrivait par malheur (ce qu'à Dieu ne plaise!), qu'il s'élevât quelque question entre les provinces confédérées de manière à menacer la paix et la bonne harmonie dont elles jouissent heureusement aujourd'hui, il y aura lieu de nommer un député de plus pour chaque province dans celles alliées ; ces députés s'incorporeront à la représentation nationale, dans le but unique de décider la question, et le jugement que prononcera l'assemblée ainsi composée sera irrévocable.

Art. 19. Le traité qui se contracte par les présentes entre les quatre gouvernements du littoral, *durera jusqu'à l'organisation d'un gouvernement général*, auquel il appartiendra de modifier, réviser ou annuler ce que les quatre parties contractantes auront ajusté entre elles.

Le 26 du même mois que ci-dessus, les quatre députés s'étant réunis, il fut donné lecture du MEMORANDUM ; le soussigné présenta la réponse et le projet de traité qui précèdent ; le traité fut REJETÉ PAR LE DÉPUTÉ DE BUÉNOS-AYRES, en alléguant des raisons *qu'il est mieux de passer sous silence*. Les députés de Santa-Fé, d'Entre-Rios et de Corrientes, *désireux de donner une dernière preuve des nobles sentiments qui animent leurs gouvernements, et de leur envie de resserrer les liens d'amitié qui les unissent à Buénos-Ayres, convinrent qu'il serait fait une autre rédaction des articles 7 à 17, laquelle fut confiée au député de Santa-Fé, qui présenta le 28 le nouveau projet ci après :*

Art. 7. Il sera formé une commission composée d'un député pour chacun des gouvernements du littoral ; sa résidence sera en la capitale de la province de Santa-Fé, et ses attributions seront : 1^o de faire la paix et déclarer la guerre ; 2^o ordonner la levée d'une armée quand les circonstances l'exigeront, et nommer le général qui devra la commander ; 3^o de déterminer le contingent de troupes que chacune des provinces alliées devra fournir pour la formation de l'armée, et sur quels fonds seront pris les frais de la guerre, selon son importance, et les autres circonstances qui se présenteront ; 4^o inviter toutes les provinces de la république à la convocation et à la réunion d'un Congrès national, qui l'organise et la constitue, et au jugement souverain duquel les peuples soumettront leurs droits.

Art. 8. En outre des facultés stipulées en l'article précédent, les commissions nommées auront toutes celles que voudront bien leur concéder leurs gouvernements.

Art. 9. Si malheureusement la réunion d'un Congrès ou d'une assemblée nationale n'avait pas lieu, par suite des circonstances politiques dans lesquelles pourrait se trouver le pays, ou par suite d'une trop longue durée de celles qui existent aujourd'hui, ces gouvernements confédérés conviennent qu'en pareil cas, la commission, établie comme il précède, procédera provisoirement au règlement du commerce extérieur, de la navigation du Parana et de l'Uruguay, en encourageant en même temps l'industrie nationale et en écartant tout ce qui pourrait lui porter préjudice.

Lecture ayant été faite des articles modifiés comme ci-dessus, le député de Buénos-Ayres s'est refusé à en accepter aucun, en disant que, faute d'instructions suffisantes pour traiter rien de ce qui s'y trouvait stipulé, il demanderait qu'il lui fût permis de se consulter avec son gouvernement ; ce à quoi les autres durent consentir.

En conséquence, le soussigné annonça qu'il se retirait pour instruire son gouvernement du résultat qu'avaient eu les conférences, ce qu'il a en effet l'honneur de faire.

Corrientes, le 15 août 1850.

Signé : PEDRO FERRÉ.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LES AFFAIRES DE LA PLATA.

OUVRAGES FRANÇAIS.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. Discussion de 1840, 1841, 1842, 1843, 51 mai 1844, 1845, 1846, 1847, 1848.

CHAMBRE DES PAIRS. Discussion de 1840, 1841, 15 janvier 1842, 1845, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. Discussion du 30 avril 1849. Rapport de M. Drouin de l'Huys du 12 juillet 1848.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Discussion des 25, 26, 27, 31 décembre 1849; 5, 6 et 7 janvier 1850. Rapport de M. Daru, 22 décembre 1850.

MONITEUR UNIVERSEL. 1^{er} janvier, 4 février, 13 juillet 1848; 1^{er} mai, 23, 29 et 30 décembre 1849; 1^{er}, 5, 6, 7 et 8 janvier 1850.

EDMOND BLANC. — *Affaires de la Plata. Traité Leprédour et les intérêts de la France dans l'Amérique du Sud*, brochure in-8°. Paris, octobre 1849. Goujon et Milon, 41, rue du Bac.

ALFRED DE BROSSARD. — *Considérations historiques et politiques sur les républiques de la Plata dans leurs rapports avec la France et l'Angleterre.* 1 fort vol. in-8°. Paris, 1850. Guillaumin, 14, rue Richelieu.

CHEVALIER DE SAINT-ROBERT. — *Le général Rosas et la question de la Plata*, 1 demi-volume in-8°. Paris, 1848. Gerdes, éditeur, 10, rue Saint-Germain-des-Près.

CHARLES CHRISTOPLE. — *Lettre à MM. les membres de l'Assemblée nationale sur la question de la Plata*, brochure in-8°. Paris, juillet 1849. Eugène Duverger, 6, rue de Verneuil.

- DEFFAUDIS.** — *Questions diplomatiques*, 1 volume in-8° Paris, 1849. Goujon et Milon, libraires, 41, rue du Bac.
- ADOLPHE DELACOUR.** — *Rio de la Plata, Buenos-Ayres, Montevideo*. Paris, 1845. 1 volume in-16. A. Hcois. 65, rue Richelieu.
- ALFRED DEMERSAY.** — *Rapport au Ministre de l'Instruction publique sur sa mission scientifique dans l'Amérique du sud.* — *Moniteur universel* du 30 septembre 1848.
- ALEXANDRE DUMAS.** — *Montevideo, ou une Nouvelle Troie*, 1 vol. grand in-18. Paris, 1850. Napoléon Chaix, 20, rue Bergère.
- A. GÉRARD.** — *Le général José de San Martin*, brochure in-8°. — Boulogne-sur-mer. Charles Aigre. 1850.
- EUGÈNE GUILLEMOT.** — *Affaires de la Plata. Extrait de la correspondance officielle pendant sa mission dans l'Amérique du sud.* Paris, 1849. Brochure in-8°. Lange Lévy, 16, rue du Croissant.
- JOHN LELONG.** — *Renseignements sur les affaires de la Plata*, brochure in-4°. Paris, 1842. V^e Dondey-Dupré, 46, rue Saint-Louis au Marais.
- *Affaires de la Plata. Pétition et documents*, brochure in-8°. Paris, 1844. Maulde et Renou, 9, rue Bailleul.
- *Attentats commis, surtout depuis le traité du 29 octobre 1840, par Rosas ou ses agents, contre les personnes ou les propriétés françaises.* — *Pétition à la chambre des députés par 22 réclamants*, brochure in-8°. Paris, 1845. Hennuyer et Turpin, 24, rue Lemercier (Batignolles).
- *Intervention anglo-française dans le Rio de la Plata. — Missions Deffaudis et Walewski. — Documents*, brochure in-8°. Paris, 1848. Hennuyer et Turpin, 24, rue Lemercier (Batignolles).
- *Intervention de la France dans le Rio de la Plata*, brochure in-8°. Paris, 1849. M^{me} de Lacombe, 14, rue d'Enghien.
- *Au nom de 18,000 Français, appel à la France*, brochure in-8°. Paris, 1849. M^{me} de Lacombe, 14, rue d'Enghien.
- CHARLES DE MAZADE.** — *De l'Américanisme et des républiques du sud. — Société argentine. — Quiroga et Rosas.* — *Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 novembre 1846.
- PACHECO-Y-OBES.** — *Rectification des faits calomnieux attribués à la défense de Montevideo*, brochure in-8°. Paris, 1849. Napoléon Chaix, 20, rue Bergère.

- *Réponse aux détracteurs de Montevideo*, brochure in-8°. Paris, 1849. Napoléon Chaix, 20, rue Bergère.
- PAGE.** — *Affaires de Buenos-Ayres, par un officier de la flotte.* — Revue des Deux-Mondes, n° du 1^{er} février 1841.
- ADOLPH R. PFEIL.** — *Résumé des affaires de la Plata*, brochure in-8°. Paris, 1849. Napoléon Chaix, 20, rue Bergère.
- BENJAMIN FOUCEL.** — *Des intérêts réciproques de l'Europe et de l'Amérique. La France et l'Amérique du sud.* Brochure in-8°. Paris, 1849. Guillaumin, 14, rue Richelieu.
- EUGÈNE TANDONNET.** — *Fray Felix Aldao, esquisses historiques sur l'Amérique du sud, par D. F. Sarmiento, traduit de l'espagnol avec une introduction.* Bordeaux. Emile Crugy. 1847.
- THIERS.** — *Lettre du 14 mai 1846.* Paris.
- VARAIGNE.** — *Esquisses historiques politiques et statistiques de Buenos-Ayres.* Paris, 1826.

OUVRAGES ANGLAIS.

- HOUSE OF LORDS.** — From 1842 to 1847.
- HOUSE OF COMMONS.** — From 1842 to 1847:
- BAINES.** — *River-Plate.* 1844. Liverpool.
- GENERAL O'BRIEN.** — *Montevideo, Buenos-Ayres, and the river Plate. — Correspondence, with the British government relative to the war between Buenos-Ayres and Montevideo, and the free navigation of the river Plate, with an appendice, detailing some of the acts committed by Rosas, governor of Buenos-Ayres.* London, 1845. Reynell and Weight.
- COLONEL KING.** — *Twenty four years in the Argentine Republic.* London, 1846.
- PARISH ROBERTSON.** — *Letters on Paraguay.*
- ADOLPH R. PFEIL.** — *The Anglo-French intervention in the river Plate, considered especially with reference to the negotiation of 1847, under the conduct of the Right Hon. Lord Howden.* London, 1847. James Rigdway.
- SIR WOODDINE PARISH.** — *Buenos-Ayres and the provinces of the Rio de la Plata, their present state, trade, and debt.* London, 1856. John Murray, Albemarle.

OUVRAGES ESPAGNOLS.

JUAN BAUTISDA ALBERTI. — *Profecias del Plata.*

— *La Republica Argentina treinta años despues de sa independencia.* Mayo de 1847. 1 volume in-8°.

VALENTIN ALSINA. — *Asesinato del D^r D. Florencio Varela.*

JOSE-LUIS BUSTAMANTE. — *Los cinco errores capitales de la intervencion anglo-francesa en el Plata.* Montevideo, 1849.

MIGUEL CANÉ. —

DAVILA. — *Crimines ocultos del general Rosas.* Lima, 1848. 1 vol. in-8°.

ESTEVAN ECHEVERRIA. — *Insurreccion del Sud de la provincia de Buenos-Ayres.* Octubre 1839. Poema con notas, documentos. Montevideo, 1 volume in-8°.

FELIX FRIAS. — *La Gloria del tirano Juan Manuel Rosas.* Santiago de Chile, julio 1847.

JOSE RIVERA INDARTE. — *Las tablas de Sangre.* 1845, Montevideo, gr. in-8°.

D. ANDRES LAMAS. — *Asuntos historicos sobre los agresiones del dictador Arjentino D. J. Manuel Rosas contra la independencia de la republica Oriental del Uruguay.* Montevideo, 1849.

VICENTE LOPEZ. —

JOSÉ MARMOL. —

DOMINGO ORO. — *El tirano de los pueblos Arjentinios.* — Valparaiso, 1840.

JOSE GARCIA DEL RIO. — *El tirano de los pueblos Arjentinios.* — Museo de ambas Americas, 1845.

DOMINGO F. SARMIENTO. — *Civilizacion i barbarie.* — *Vida de Juan Facundo Quiroga.* — *Inspecto fisico, costumbres, i abitos de la republica Arjentina.* 1 vol. in-16. Santiago de Chile, 1847.

— *Protesta.* Santiago, 1849.

CARLOS TEJEDOR. —

FLORENCIO VARELA. — *Bibliotheca del commercio del Plata.* — Montevideo. — 1846.

A. WRIGHT. — *Apuntes historicas de la defensa de la Republica Oriental.* Montevideo, 1845. Imprenta del nacional.

OUVRAGES ALLEMANDS.

DOCTEUR J. E. WAPPAUS. — *République de l'Amérique du sud. Géographie et statistique.* Göttingen, 1844. Bei Vandenhoeck und Ruprecht.

VOYAGES.

FÉLIX D'AZARA. — **DE BOMPLAMB.** — **DE HUMBOLDT.** — **FARCHAPPE.**
— **D'ORBIGNY.** — **ETC.**

ERRATA.

Chapitre I^r, page 17, ligne 12 *au lieu de traité* quadrilatère ;
lisez traité quadrilatéral.

Chapitre III, page 51 , ligne 22 *au lieu de années* ; San José del
Morro ; *lisez années*, San José del Morro.
